



RÔLES ET USAGES DE L'ÉTAT SOCIAL DANS UNE VILLE MOYENNE ET SES ENVIRONS

Maeva Durand

INRAE - IRISSO, Université Paris Dauphine-PSL

Octobre 2024

Rapport de recherche financé par l'Agence d'objectifs de l'IRES
dans le cadre d'une convention avec la CGT – Force Ouvrière

Rôles et usages de l'État social dans une ville moyenne et ses environs

Maeva Durand

INRAE - IRISSO, Université Paris Dauphine-PSL

Octobre 2024

Agence d'objectifs FO – IRES

Convention d'étude INRAE – Cgt - Force Ouvrière

C12713

Table des matières

Introduction.....	7
<i>Les services publics, au prisme de la classe et du genre.....</i>	<i>7</i>
<i>Une attention particulière aux configurations locales.....</i>	<i>12</i>
<i>De multiples points d'entrée et dispositif d'enquête.....</i>	<i>19</i>
I. Un recours obligé aux prestations sociales sur un territoire clivé et paupérisé.....	22
<i>Politique ségrégative et territorialisée de l'État social.....</i>	<i>23</i>
<i>Une reconversion industrielle et des emplois limités</i>	<i>27</i>
<i>Appréhender les effets de la réforme du chômage.....</i>	<i>33</i>
<i>S'arranger avec la précarité : reconfiguration des voies d'accès aux prestations sociales</i>	<i>39</i>
II. Quand l'école « tient tout » : une institution stable d'encadrement social	48
<i>L'école comme employeur : recruter une main d'œuvre féminine bon marché</i>	<i>49</i>
<i>Les tensions professionnelles comme révélateurs des besoins des élèves en</i> <i>décrochage scolaire.....</i>	<i>56</i>
<i>Prise en charge de « l'élève » ou de « l'enfant » : les politiques d'établissement en</i> <i>fonctiondes inégalités territoriales.....</i>	<i>64</i>
Conclusion générale.....	73
<i>Bibliographie sélective</i>	<i>77</i>
<i>Annexes.....</i>	<i>81</i>

Introduction

Entrer dans les services publics par les yeux des classes populaires, c'est dire publiquement les colères et attentes formulées dans l'entre-soi et le cercle des proches. Alors qu'il est courant d'évoquer « le service public » comme entité centralisée, le choix d'une approche contextualisée et localisée permet de saisir les usages qui en sont faits. Quelles réalités et pratiques sociales des classes populaires derrière les principes d'unité nationale, d'égalité d'accès et d'adaptabilité qui fondent les services publics ? Où se situent les lignes de rupture, les formes de résistances ou de négociations qui structurent la légitimité des institutions ? Ont-elles adopté de nouvelles missions, en dehors de leur orientation principale ? Les services publics renvoient moins à une catégorie juridique qu'à une réalité concrète¹, à savoir les besoins jugés fondamentaux du point de vue des espaces populaires. Cette étude les appréhende à travers une enquête menée au sein d'une ville moyenne du sud de la France et dans des petites communes à proximité².

Les services publics, au prisme de la classe et du genre

L'État, en fonction des décisions et du contexte politique, définit ce qui appartient aux services publics. « Faute de véritable politique industrielle, le secteur public semble s'étendre arbitrairement (...) à un ensemble d'activités sans véritable unité ni frontières. (...) Inversement, de plus en plus d'entreprises privées reçoivent par contrat des délégations de service public tout en relevant du droit privé commercial³ ». Dans cette étude, il ne s'agit pas de s'intéresser aux évolutions institutionnelles mais plutôt de croiser les points de vue d'acteurs publics dans deux domaines : l'éducation et l'action sociale, avec une prise en compte partielle du domaine associatif qui est apparu dans les trajectoires des personnes enquêtées comme une continuité d'un précarité⁴, en particulier féminin⁵. Entre 2005 et 2012 les subventions publiques ont baissé annuellement à un rythme de 3 % alors que la commande publique a augmenté de 9 %⁶. Ainsi, le partenariat public s'inscrit moins dans une logique d'accompagnement de

¹ Éric Brun, « De la 'fracture territoriale'. Retour sur les mutations des services publics et leurs incidences sur les catégories populaires rurales », CURAPP-ESS, Université de Picardie Jules Verne, RRS-Cgt, 2022.

² Je remercie Julian Mischi pour l'encadrement scientifique de cette étude, le syndicat FO pour le financement de cette étude, ainsi que l'ensemble des enquêtés rencontrés pour leur aide.

³ Jean-Paul Scot, « Service public. Une petite histoire qui en dit long », *Humanisme*, 275 (4), 2006, p. 47.

⁴ Serge Paugam, Patricia Vendramin, « Le précarité, une nouvelle classe sociale ? », dans Serge Paugam (dir.), *50 questions de sociologie*, Presses Universitaires de France, 2020, p. 243-251.

⁵ Margaret Maruani, « Activité, précarité, chômage : toujours plus ? », *Revue de l'OFCE*, 90 (3), 2004, p. 95-115.

⁶ Simon Cottin-Marx et al., « La recomposition des relations entre l'État et les associations : désengagements et réengagements », *Revue française d'administration publique*, 163 (3), 2017, p. 463-476.

l'action associative que dans celle d'une instrumentalisation des associations désormais outils des politiques publiques⁷.

L'école supporte la reproduction sociale⁸, en particulier en France où « les liens entre compétences cognitives et origines sociales sont les plus forts et où les élèves sont les plus anxieux »⁹. Le rôle de l'école apparaît d'autant plus important dans une période de montée du chômage, qui touche en premier lieu les classes populaires¹⁰. Les enfants de ces dernières, encore plus en milieu rural, s'orientent majoritairement dans les filières professionnelles, avec une insertion variable sur le marché de l'emploi en fonction des diplômes (voir graphique 7 en annexe). Les récentes propositions en matière de carte de l'enseignement professionnel pourraient renforcer les inégalités de genre en fonction des territoires¹¹. Lorsque les filles sont orientées prioritairement vers les services aux personnes âgées au sein de campagnes vieillissantes, elles deviennent des travailleuses précaires, au sein de métiers peu rémunérés, à l'image des aides à domicile¹². Sophie Orange et Fanny Renard montrent que « seulement 4,4% des formations post-collège sont dispensées dans des communes rurales, tandis que les grandes agglomérations de plus de 200 000 habitants en concentrent près de la moitié (47,4%) »¹³. Parmi les formations professionnelles (BEP et CAP), 24,1% sont spécialisées dans le service à la personne en milieu rural, contre 18,1% dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants¹⁴. Les perspectives d'emploi étant limitées, les réseaux de solidarité et les prises en charge qu'offrent les services publics s'avèrent essentiels. Ce sont par ailleurs les services publics non marchands, rattachés à l'État social, qui souffrent d'un déficit de moyens par rapport aux besoins de la population. Si les effets de la libéralisation de l'éducation sont déjà visibles¹⁵, l'école reste néanmoins encore massivement investie par les pouvoirs publics (80% est financé par l'État). Cet engagement ne s'est pas renforcé ces dernières années puisque la dépense

⁷Lionel Prouteau, Viviane Tchernonog, « Évolutions et transformations des financements publics des associations », *Revue française d'administration publique*, 163 (3), 2017, p. 531-542.

⁸ Pierre Bourdieu, Jean-Claude Passeron, *La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Éditions de Minuit, 1970.

⁹ Voir l'entretien avec Agnès Van Zanten dans : Naïri Nahapétian, « Un véritable marché de l'éducation est en train de se créer », *Alternatives Économiques*, n°438, 2023.

¹⁰ Yves Jauneau, Joëlle Vidalenc, « Activité, emploi et chômage en 2020 et en séries longues », *INSEE Résultats*, 2021.

¹¹ Fanny Marlier, « la réforme du lycée pro sème la confusion », *Alternatives économiques*, n°438, 2023.

¹² Christelle Avril, *Les aides à domicile. Un autre monde populaire*, Paris, La Dispute, 2014.

¹³ Sophie Orange, Fanny Renard, *Des femmes qui tiennent la campagne*, Paris, La Dispute, 2022, p. 49.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ La part des catégories sociales très favorisées passe de 26 % en 2000 à 40 % en 2021, contre 20 % au sein de l'enseignement public. Cour des comptes, « Entités et politiques publiques. L'enseignement privé sous contrat », 2023, p. 11.

intérieure d'éducation¹⁶ (6,8% du PIB) est équivalente à celle de 1982. Des inégalités demeurent au sein du cursus scolaire. Aussi, 40% de ces mêmes financements sont absorbés par l'enseignement secondaire au détriment de l'enseignement supérieur et de l'école élémentaire.

Or, ces écoles élémentaires restent bien souvent la seule institution présente dans les petites communes bien que leur nombre diminue (-5% entre 2013 et 2017), le plus souvent au sein de regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI)¹⁷. En Occitanie où se déroule cette enquête, les 1,5 million de jeunes âgés de 3 à 24 ans représentent le quart de la population. Parmi eux, 522.000 vivent dans une commune rurale, soit 35%, à savoir une proportion comparable à celle de l'ensemble de la France. À 18 ans, les trois quarts des élèves de milieux ruraux sont encore inscrits dans un établissement lié à l'enseignement ; ceux qui ne le sont plus se déclarent dans la moitié des cas au chômage¹⁸. Aussi, l'école apparaît toujours comme un pilier local, tant pour les liens sociaux qu'elle favorise qu'en termes de perspectives d'avenir, avec des inégalités territoriales et scolaires plus ou moins importantes¹⁹.

En matière d'aides sociales, les réformes successives relèvent davantage du contrôle que de l'intégration²⁰. Cela n'est pas surprenant dans la mesure où les services publics en lien avec l'État social dessinent les contours d'un système à deux vitesses²¹ dont l'attention est focalisée sur la manière dont les classes populaires élèvent leur enfant ou recherchent un emploi²² et sur la responsabilité individuelle plutôt que collective. La prise en charge des classes populaires par le service public exerce une influence dans trois directions : sur leurs conditions de vie, sur l'image qu'elles se font d'elles-mêmes et sur le regard que leur porte la société. Dans le même temps, les interactions et relations aux agents façonnent la légitimité de ces mêmes institutions²³. A leurs débuts, les contestations des Gilets jaunes ont plutôt porté sur l'État et moins à l'encontre du patronat²⁴.

¹⁶ Ensemble des dépenses effectuées sur le territoire national par l'ensemble des agents économiques, pour les activités d'éducation : rémunération des agents, cantine, transport, manuels et fourniture.

¹⁷ Cours des comptes, « L'accès aux services publics dans les territoires ruraux - Enquête demandée par le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale », 2019, p. 42.

¹⁸ Magali Flachère, Laurent Frénois, « Scolarité en milieu rural : des élèves souvent plus éloignés de leur établissement. Des études plus courtes », *INSEE Occitanie*, n°115, 2022.

¹⁹ Alain Darabel, « Inégalités régionales ou inégalités sociales ? Essai d'explication des taux de scolarisation », *Revue française de sociologie*, 1967, p. 140-166 ; Agnès van Zanten, *L'École de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001 ; Marc Oberti, *L'École dans la ville*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007 ; Jean-Christophe François, Franck Poupeau, « Les déterminants socio-spatiaux du placement scolaire », *Revue française de sociologie*, 49 (1), 2008, p. 93-126.

²⁰ Hadrien Clouet et al., *Chômeurs, vos papiers !* Paris, Raisons d'agir, 2023.

²¹ Nicolas Duvoux, *Le nouvel âge de la solidarité. Pauvreté, précarité et politiques publiques*, Paris, Seuil, 2012.

²² Voir « les classes populaires face à l'État », Yasmine Siblot et al., *Sociologie des classes populaires contemporaines*, Paris, Armand Colin, 2015, p 220-256.

²³ Richard Hoggart, *La culture du pauvre*, Paris, Éditions de Minuit, 1970.

²⁴ Gérard Noiriel, *Les Gilets jaunes à la lumière de l'histoire*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2019.

La critique envers l'État ne s'inscrit pas seulement dans un déficit de solidarité mais comprend le sentiment d'être taxé injustement, ce qui renvoie à la question plus large de la redistribution de la richesse et à la présence (physique) des institutions qui encadrent les classes populaires. Plus les habitants sont éloignés des grandes villes, plus ils ont le sentiment d'être taxés injustement²⁵. Ces représentations s'inscrivent dans les inégalités territoriales existantes, le nombre d'agents des fonctions publiques variant d'un département à un autre (voir en annexe carte 4). Les différences en matière de transport (présence de bus ou de train), comme l'inégalité d'accès au réseau internet et plus généralement aux nouvelles technologies renforcent un sentiment de défiance vis-à-vis de l'État²⁶. Si les collectivités locales financent les infrastructures, leur manque de moyens les amène à renvoyer la responsabilité à l'État, ce qui participe dans le même temps à renforcer l'hostilité à son égard.

Cette question de la défiance a été jusqu'ici peu abordée au prisme du genre. Pourtant, les femmes ont majoritairement en charge leurs enfants et se retrouvent souvent en position de « secrétaires de la famille »²⁷. Elles sont particulièrement confrontées à l'État social du fait d'une inégale répartition du travail de « paperasse »²⁸ associée à une activité dévalorisée. Lorsque les deux conjoints disposent de ressources qui les placent en bas de l'échelle sociale, les questions financières représentent une contrainte (avec l'enchaînement des dettes et des échéances). Elles sont alors pour l'essentiel à la charge des femmes²⁹. De plus, au sein des classes populaires, la déclaration d'impôt se fait plus souvent via un tiers (parent, ami ou voisin) en fonction des réseaux d'entraide à l'échelle locale (voir tableau 10 en annexe).

Enfin, les femmes populaires sont particulièrement dépendantes des institutions publiques puisqu'elles ne parviennent pas à vivre de leur seul salaire, le marché du travail étant par ailleurs ségrégué du point de vue du genre³⁰. La progression de l'activité féminine s'est d'abord faite à temps plein, le temps partiel ne connaissant de véritable accroissement qu'à

²⁵ Alexis Spire, *Résistances à l'impôt, attachement à l'État. Enquête sur les contribuables français*, Seuil, 2018.

²⁶ Dans les Cévennes, plusieurs scandales sanitaires liés à la pollution des sols et de l'eau ont participé à l'entretien d'une méfiance vis-à-vis des pouvoirs publics. Sylvie Bonnet avec l'AFP, « Pollution des mines gardoises : nouvelles analyses et rapport en cours », *France 3*, le 08.06.2016, [En ligne] <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/gard/pollution-mines-gardoises-nouvelles-analyses-rapport-cours-1018049.html>; Stéphane Horel, « A Salindres, dans les Cévennes, une contamination record aux 'polluants éternels' dans les eaux », *lemonde.fr*, le 06.02.2024 [En ligne] https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2024/02/06/a-salindres-dans-les-cevennes-une-contamination-record-aux-polluants-eternels-dans-les-eaux_6214990_4355770.html

²⁷ Yasmine Siblot, « 'Je suis la secrétaire de la famille !'. La prise en charge féminine des tâches administratives entre subordination et ressource », *Genèses*, 64 (3), 2006, p. 46-66.

²⁸ Yasmine Siblot, *Faire valoir ses droits au quotidien. Les services publics dans les quartiers populaires*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006

²⁹ Ana Perrin-Heredia, « Les logiques sociales de l'endettement : gestion des comptes domestiques en milieu populaires », *Sociétés contemporaines*, 76 (4), 2009 p. 95-119.

³⁰ Maeva Durand, *Les invisibles. Enquête localisée sur le rapport au politique des femmes des classes populaires*, thèse de doctorat de sociologie sous la direction de Catherine Achin et Julian Mischi, Dijon, Université Bourgogne Franche Comté, 2021.

partir des années 1980³¹, car il est alors encouragé par les pouvoirs publics à travers des dispositifs incitatifs tant à destination des entreprises privées que du secteur public. Sur le marché du travail, les femmes ne se concentrent que dans un nombre restreint de secteurs et de catégories professionnelles. Dans le secteur tertiaire, elles sont massivement présentes dans les secteurs de la santé, de l'éducation, du social et de l'administration, féminisés à plus de 67 %. De leur côté, les hommes se concentrent majoritairement dans l'industrie, avec là aussi des inégalités hiérarchiques importantes dans ce secteur. Les femmes, tout comme les immigrés, sont davantage présentes en tant qu'ouvrières non qualifiées, comme au sein de l'industrie de l'agroalimentaire. Majoritairement composée d'ouvriers, l'industrie de l'agroalimentaire est peu attractive pour les cadres comparativement à l'aéronautique ou encore l'automobile. Avec plus de 430 000 employés, il s'agit du premier employeur industriel en France et en Occitanie. En 2020, 43 % des effectifs dans cette branche sont des femmes, contre 28 % en moyenne pour le reste de l'industrie³². En d'autres termes, la répartition inégale entre les sexes au sein des différents métiers s'insère dans « des inégalités structurelles en termes de rémunération, de condition de travail et de prestige social »³³.

Aussi, même si cette étude ne porte pas uniquement sur les femmes, son objet oblige à une analyse genrée, d'autant que les travailleurs des services publics sont également le plus souvent des travailleuses, sans que cette question ne soit réellement interrogée. Comme le mentionne Marc Bessin, « le fait que près de 90 % des travailleurs sociaux, tous métiers confondus, soient des femmes ne prête pas à discussion³⁴», alors que les contours statistiques de ces métiers féminins demeurent flous³⁵. Concernant l'éducation nationale, les femmes représentent 71,0 % des enseignants du secteur public, 85,6 % dans le premier degré et 58,7 % dans le second degré. Les enseignantes sont plus nombreuses que les enseignants à exercer à temps partiel ou incomplet et sont encore plus nombreuses (78,2 %) en tant que personnel non enseignant (voir graphique 8 en annexe). Le soutien à l'enseignement (76,9 %), l'administration et la logistique (77,2 %), les missions sanitaires et sociales (95,5 %)³⁶ sont fortement féminisés. Cette présente étude entend contribuer à la visibilité de ce personnel non

³¹ Il concerne 16,4 % des actives en 1975, 21,8 % en 1985 et 28,9 % en 1995. Margaret Maruani, *Travail et emploi des femmes*, Paris, La Découverte, 2006, p. 82.

³² Conseil national de l'industrie, « Compétences et attractivité : le CSF agroalimentaire poursuit ses engagements », [En ligne] <https://www.conseil-national-industrie.gouv.fr/actualites/comites-strategiques-de-filiere/agroalimentaire/competences-et-attractivite-csf-agroalimentaire-poursuit-engagements>.

³³ Laure Bereni et al., *Introduction aux études sur le genre*, Paris, de Boeck supérieur, 2012, p. 191.

³⁴ Marc Bessin, « Les hommes dans le travail social : le déni du genre », dans Yvonne Guichard-Claudic, Danièle Kergoat, Alain Vilbrod (dir.), *L'inversion du genre. Quand les métiers masculins se conjuguent au féminin... et réciproquement*, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 357-370.

³⁵ Marc Bessin, *Les hommes dans le travail social : le déni du genre*, art. cité.

³⁶ « Note d'information, le personnel de l'Éducation nationale 2019-2020 », *Deep*, n°20.50, 2020.

enseignant, en augmentation au sein de l'Éducation nationale, sur lequel on recense encore peu d'études³⁷.

Une attention particulière aux configurations locales

Un bref état de la littérature scientifique concernant l'école en milieu rural et les politiques d'aides sociales s'avère nécessaire. Il ne s'agit pas de faire un état exhaustif en la matière mais plutôt de situer cette étude par rapport à certains travaux proches, par la méthodologie utilisée (ethnographie, étude localisée) et par le regard qu'elle se propose de porter sur les configurations locales pour appréhender les services publics.

La sociologie de la pauvreté s'est beaucoup axée sur la « spatialisation des problèmes sociaux »³⁸, en lien aux catégories d'actions publiques vis-à-vis de publics cibles (« les jeunes », « les immigrés »), ce qui a eu pour effet d'associer parfois de manière mécanique les difficultés sociales aux milieux urbains (« les quartiers »). À cela s'ajoute une vision dualiste entre une France métropolitaine censée être ouverte sur le monde et une France rurale dont les représentations oscillent entre « archaïsme » et « enchantement »³⁹. La variété de ces mêmes espaces et leur structure sociale s'en trouvent invisibilisées, tout comme les critères géomorphologiques qui peuvent rendre l'accès au droit difficile, à l'image des territoires montagneux où les temps de trajets se retrouvent allongés. Aussi, réévaluer la place du territoire dans les mécanismes d'exclusion et de solidarité permet de cerner les types de relations entre groupes sociaux à l'échelle locale, au sein et à proximité d'une ville moyenne (voir encadré 1).

Bon nombre d'études scientifiques ont pu souligner le rapport ambivalent qu'entretiennent les classes populaires à l'école, en fonction des positionnements sociaux⁴⁰. Le rapport à l'institution varie de plusieurs manières. Les classes populaires stabilisées espèrent une ascension sociale de leur enfant via l'obtention d'un diplôme du « supérieur populaire »⁴¹

³⁷ Suzy Bossard, *Précarité et rapports sociaux dans les métiers de service aux personnes : les auxiliaires de vie scolaire (AVS) dans l'Éducation nationale*, thèse de doctorat de sociologie sous la direction de Geneviève Cresson, Lille, Université de Lille, 2015 ; Ulla Maguet, *Le travail de care des Accompagnants des élèves en situation de handicap, entre discrétion et vulnérabilité : la face cachée d'un métier essentiel*, thèse de doctorat de science de l'éducation sous la direction de Marie-Hélène Jacques, Limoges, Université de Limoges, 2023.

³⁸ Sylvie Tissot, Franck Poupeau, « La spatialisation des problèmes sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 159 (4), 2005, p. 4-9.

³⁹ Julian Mischi, Nicolas Renahy, « Pour une sociologie politique des mondes ruraux », *Politix*, 83 (3), 2008, p. 9-21.

⁴⁰ Tristan Poullaouec, « Regrets d'école. Le report des aspirations scolaires dans les familles populaires », *Sociétés contemporaines*, 114 (2), 2019, p. 123-150 ; Lorenzo Barrault-Stella, « Les rapports à l'institution scolaire de familles populaires dans les mondes ruraux contemporains », *Agora débats/jeunesses*, 67 (2), 2014, p. 21-36.

⁴¹ Violaine Girard, « Quels espoirs pour les enfants ? Parcours de formation, modèles de réussite sociale et rapports à l'avenir », *Le vote FN au village : trajectoires de ménages populaires du périurbain*, Vulaines-sur-Seine,

alors que les classes populaires intermédiaires appréhendent l'école comme un passage obligé sans toutefois se faire d'illusion sur l'insertion professionnelle future de leur enfant. Chez les fractions les plus précarisées, le rapport à l'école est marqué par une tendance à la « remise de soi⁴² » qui s'inscrit dans une prise en charge plus large de l'État social⁴³. Ces résultats invitent à penser les effets normatifs de l'encadrement social⁴⁴. Au sein des familles populaires, les attentes scolaires n'en demeurent pas moins élevées, comme le montrent les cas de mobilisations pour la défense de l'école en milieu rural⁴⁵. Les attentes scolaires des familles dépassent souvent la seule question éducative. La recherche d'un « soutien institutionnel⁴⁶ » qui renvoie à un besoin de solidarité peut être diverse (recherche d'encadrement moral, soutien familial pour les femmes en situation de monoparentalité...). Alexandre Pagès souligne la dureté de vie des personnes en situation de handicap dans les espaces éloignés des grandes agglomérations où la maladie s'accompagne de fragilités matérielles⁴⁷. Non seulement la frontière entre handicap et d'autres vulnérabilités n'est pas toujours nette, mais les personnes les plus en difficulté se retrouvent à refuser les prises en charge institutionnelles de peur de se voir assigner une étiquette stigmatisante. La question du handicap dans les campagnes reste peu visible dans la littérature scientifique et peu prise en charge par les pouvoirs publics. Comme le souligne également Alexandre Pagès, les actions des petites communes demeurent faibles vis-à-vis de leurs populations précaires et/ou en situation de handicap non hébergées en institution⁴⁸.

Éditions du Croquant, 2017, p. 153-184 ; Sophie Orange, « Un “petit supérieur” : pratiques d'orientation en section de technicien supérieur », *Revue française de pédagogie*, 167, 2009, p. 37-45.

⁴² Lorenzo Barrault-Stella, *Les rapports à l'institution scolaire de familles populaires dans les mondes ruraux contemporains*, art.cité. p. 21-36.

⁴³ Lorenzo Barrault-Stella et al., « Les rapports à l'école comme rapports à l'État », *Politix*, 130 (2), 2020, p. 7-22.

⁴⁴ Pierre De Oliveira, Michaël Dambrun, Serge Guimond, « L'effet de la dominance sociale sur les idéologies de légitimation : le rôle modérateur de l'environnement normatif », *Revue internationale de psychologie sociale*, 21(4), 2008, p. 115-150.

⁴⁵ Lorenzo Barrault-Stella, « Peupler son école. La résistance improbable d'une petite commune rurale au retrait de l'État », *Carrefours de l'éducation*, 51 (1), 2021, p. 79-92.

⁴⁶ Voir Chapitre 2 « L'école comme enjeu de compensation sociale, de mère en fille », Maeva Durand, *Les invisibles. Enquête localisée sur le rapport au politique des femmes des classes populaires*, op. cit. p. 118-181.

⁴⁷ Alexandre Pagès, *La pauvreté en milieu rural*, thèse de doctorat de sociologie sous la direction de Anne-Marie Guillemard, Paris, Paris 5, 2000.

⁴⁸ De la même manière, « les actions visant l'accès aux soins et à la prévention sanitaire sont presque inexistantes (5,8 % des communes de moins de 500 habitants déclarent avoir conduit des actions de ce type, 22,6 % des communes de 1 500 à 5 000 habitants) malgré la création récente de maisons de santé dans un certain nombre de petites villes et de bourgs ruraux ». Alexandre Pagès, « L'intervention sociale en milieu rural. Outils et méthodes d'observation », *Vie sociale*, 22 (2), 2018, p. 52.

Tableau 1 : Parmi les CCAS ayant déclaré conduire une action sociale territorialisée au 31 décembre 2014, concernant les populations et/ou domaines suivants :

Population des communes		< 500 habitants	500 à 1 500	1 500 à 5 000	5 000 à 10 000	> 10 000
Personnes âgées	Oui	82,7 %	77,3 %	69,5 %	48,6 %	47,6 %
	Non	17,3 %	22,7 %	30,5 %	51,4 %	52,4 %
	Non renseigné	–	–	1,6 %	–	0,8 %
Personnes en situation de handicap	Oui	16,5 %	30,4 %	52,4 %	37,3 %	35,5 %
	Non	83,5 %	69,6 %	47,6 %	62,7 %	64,5 %
	Non renseigné	–	–	1,6 %	–	0,8 %
Lutte contre la pauvreté et les exclusions	Oui	19,8 %	32,1 %	62,9 %	72,5 %	83,9 %
	Non	80,2 %	67,9 %	37,1 %	27,5 %	16,1 %
	Non renseigné	–	–	1,6 %	–	0,8 %
Hébergement/ logement	Oui	18,5 %	42,4 %	65,4 %	60,5 %	63,1 %
	Non	81,5 %	57,6 %	34,6 %	39,5 %	36,9 %
	Non renseigné	–	–	1,6 %	–	0,8 %

Petite enfance	Oui	19,8 %	35,5 %	39,5 %	47,1 %	54,7 %
	Non	80,2 %	64,5 %	60,5 %	52,9 %	45,3 %
	Non renseigné	–	–	1,6 %	–	0,8 %
Jeunesse et famille	Oui	26,7 %	48,8 %	61,4 %	72,0 %	81,6 %
	Non	73,3 %	51,2 %	38,6 %	28,0 %	18,4 %
	Non renseigné	–	–	1,6 %	–	0,8 %
Insertion professionnelle	Oui	10,1 %	20,1 %	36,1 %	59,8 %	57,0 %
	Non	89,9 %	79,9 %	63,9 %	40,2 %	43,0 %
	Non renseigné	–	–	1,6 %	–	0,8 %
Accès aux soins et à la prévention sanitaire	Oui	5,8 %	22,6 %	37,3 %	49,2 %	59,1 %
	Non	94,2 %	77,4 %	62,7 %	50,8 %	40,9 %
	Non renseigné	–	–	1,6 %	–	0,8 %

Sources : DREES, Enquête asco. – tableau repris d'Alexandre Pagès, « L'intervention sociale en milieu rural. Outils et méthodes d'observation », *Vie sociale*, 22 (2), 2018, p.51-52.

Dans le domaine scolaire, la question de l'inclusion des élèves en situation de handicap est apparue comme une préoccupation majeure de ces dernières années, avec la mise en place de la Loi du 8 juillet 2013 sur l'orientation et la programmation pour la refondation de l'école de la République⁴⁹ et la création du dispositif Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS). Pour faire face à l'augmentation constante du nombre d'élèves concernés (+24 % depuis 2018), le nombre d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) a augmenté de 42 % depuis 2017, pour s'établir à 132 200 en 2022. Les trois-quarts de ces accompagnements concernent des troubles intellectuels et cognitifs, avec une orientation en classe ULIS ou en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) où se concentrent en grande majorité les classes populaires⁵⁰. Plus récemment, les annonces gouvernementales⁵¹ sur l'allongement du temps d'accueil avant et après les horaires d'enseignements pour les élèves scolarisés en réseau d'éducation prioritaire (REP) invitent à s'intéresser aux missions des assistants d'éducation (AED)⁵². Apparue en 2003, la nouvelle fonction d'assistant d'éducation vise à remplacer et regrouper les maîtres d'internat et les surveillants d'externat (MI/SE).

⁴⁹ Marius Bocquet, « Rentrée 2022 : les accompagnants d'élèves en situation de handicap manquent à l'appel », *Les Echos*, le 30.09.2022, [En ligne], <https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/rentree-2022-les-accompagnants-deleves-en-situation-de-handicap-manquent-a-lappel-1784543>.

⁵⁰ Collectif 'Nos services publics', « Rapport sur l'état des services publics. Synthèse », 2023, p. 21

⁵¹ AFP, « Éducation : tous les collèges en zone prioritaire seront ouverts de 8h à 18h heures à partir de la rentrée de 2024 », *Le Monde*, le 15.12.2023, [En ligne], https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/12/15/education-tous-les-colleges-en-zone-prioritaire-seront-ouverts-de-8-heures-a-18-heures-a-partir-de-la-rentree-2024_6206070_3224.html

⁵² Olivier Chartrain, « Éducation : Quand le gouvernement taille en cachette dans les effectifs les surveillants », *l'Humanité*, le 19.02.2024, [En ligne], <https://www.humanite.fr/societe/education-nationale/education-quand-le-gouvernement-taille-en-cachette-dans-les-effectifs-de-surveillants>.

La dimension éducative de leur mission ressort encore plus clairement avec la circulaire de 2008 qui prévoit l'accompagnement éducatif et l'aide aux devoirs, en plus de toute une série de tâches qui varient, en réalité, d'un établissement à l'autre⁵³. Aussi, si l'élargissement des missions de l'école est un phénomène bien étudié⁵⁴, souvent en lien avec les politiques de la ville dans les grandes agglomérations⁵⁵, on se propose ici de poursuivre ces travaux sur d'autres types de territoires, anciennement industrialisés. Par ailleurs, dans des espaces fortement paupérisés, l'école n'est pas seulement appréhendée comme permettant l'acquisition de diplômes ou un accompagnement socio-éducatif. Elle peut être perçue comme un employeur potentiel, en particulier auprès des classes populaires, féminines et diplômées qui cherchent à y travailler tant que personnel non enseignant. Cette recherche vise ainsi à poursuivre les travaux précédemment évoqués, en interrogeant le rôle élargi de l'école, au-delà des seuls apprentissages scolaires. Pour cela, elle s'intéresse au point de vue, moins étudié par rapport aux enseignants, des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) et assistants d'éducation (AED).

« Lorsque l'industrie est présente dans les zones rurales, elle n'échappe plus au mouvement de restructuration et de régression de l'emploi industriel et à la crise ce qui conduit à des processus d'exclusion assez spécifiques compte tenu de la faible mobilité géographique et professionnelle et de l'étroitesse du marché⁵⁶ ». Ces spécificités peuvent constituer un frein ou un facilitateur de droit. Les travaux de Balley Chantal, Lenormand Pierre et Mathieu Nicole rendent bien compte, au début des années 1990, des difficultés spécifiques des habitants d'espaces peu denses pour effectuer leurs démarches de RMI du fait d'un manque de transports⁵⁷. La diversité des services en dehors des grandes agglomérations fait défaut dans l'accompagnement des publics dits vulnérables⁵⁸. Or, la désorganisation des services, l'éloignement des équipements ou encore l'augmentation des prix de l'essence, auxquels on pourrait ajouter les difficultés d'accès au numérique, constituent un socle de différentes privations qui abaissent le niveau de qualité de vie pour des catégories sociales peu mobiles à

⁵³ Émilie Louis, « 10 ans d'existence des assistants d'éducation, quel bilan ? », *Pour*, 222 (2), 2014, p. 7-15.

⁵⁴ Mathias Millet, Daniel Thin, « L'école au cœur de la question sociale. Entre altération des solidarités sociales et nouvelles affectations institutionnelles », dans Serge Paugam (dir.), *Repenser la solidarité*, Paris, Presses Universitaires de France, 2011, p. 687-703.

⁵⁵ Pierre Merle, *La ségrégation scolaire*, Paris, La Découverte, 2012.

⁵⁶ Nicole Mathieu, « Les enjeux de l'approche géographique de l'exclusion sociale », *Économie rurale*, 242, 1997, p. 24.

⁵⁷ Chantal Balley, Pierre Lenormand, Mathieu Nicole, « Territoire rural, RMI, pauvreté », *Sociétés contemporaines*, 9 (1), 1992, p. 53-75.

⁵⁸ Ce même constat est partagé par les femmes victimes de violences conjugales. Sur ce sujet spécifique, voir Centre Hubertine Auclert, *Femmes et ruralité, pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les territoires ruraux franciliens*, Saint-Ouen-sur-Seine, Centre Hubertine Auclert, p. 71-7.

l'image des classes populaires, notamment des femmes célibataires ou divorcées, et nourrissent le sentiment d'exclusion.

En parallèle de l'étude du marché du travail, la place qu'occupent les institutions au sein de l'espace local peut favoriser ou amoindrir les mécanismes de désaffiliations sociales. Le récent ouvrage de Clara Deville⁵⁹ revient sur la manière dont les inégalités en viennent à se produire en amont des guichets d'aides sociales dans le cas de non-recours au RSA. Son étude, menée en Gironde, porte une attention à la vie quotidienne des individus et à leur appartenance de classe, c'est-à-dire leur position dans l'espace social (possession de capitaux culturels, économiques ou symboliques), aux effets de la domination bureaucratique et à la place qu'occupent les institutions dans l'espace local. Elle évoque les effets de la politique de dématérialisation et fermeture d'agence dans les processus de non-recours. Les individus doivent alors se déplacer en ville, qui leur semble de plus en plus éloignée à mesure que les inégalités symboliques et sociales se creusent⁶⁰. La chercheuse note que les « distorsions observées dans la politique de lutte contre le non-recours sont moins le résultat du souhait de limiter les dépenses publiques que la conséquence de mécanismes de préservation des institutions. Aussi, la dématérialisation est érigée en solution politique dans une forme de 'souci de soi' de l'État, la réforme se préoccupant moins des difficultés rencontrées par les personnes demandant le RSA que du fonctionnement et de l'image des institutions en charge de la production de ce droit⁶¹ ». Ce « souci de soi⁶² » est aussi perceptible dans le domaine scolaire. Sur notre terrain d'enquête, l'utilisation de Pronote et de l'ENT, utilisé comme un moyen de communication privilégié avec les parents par les directions d'établissements s'inscrit avant tout dans une volonté de suivre des directives académiques, plutôt que de faciliter les liens effectifs avec les familles par ailleurs éloignées du numérique. L'efficacité du « tout numérique » repose sur un raisonnement fermé, puisqu'il s'agit moins de savoir si le recours audroit a progressé que d'évaluer la progression de la dématérialisation. Par exemple, le fait que « la C(n)af [ait] proposé une démarche 100 % dématérialisée », ou que « 96 % des déclarations trimestrielles de ressources ont été réalisées par voie électronique » sont mis en avant comme une réussite mais ne disent rien de la progression des droits effectifs des individus. Ainsi, « en empêchant l'émergence de catégorisations concurrentes et en mettant en scène les vertus de

⁵⁹ Clara Deville, *L'État social à distance, dématérialisation et accès aux droits des classes populaires rurales*, Vulaines sur Seine, Éditions du Croquant, 2023.

⁶⁰ Clara Deville, « Les chemins du droit. Ethnographie des parcours d'accès au RSA en milieu rural », *Gouvernement et action publique*, 2018, 7 (3), p. 99.

⁶¹ Clara Deville, *L'État social à distance, op.cit.*, p. 61.

⁶² Philippe Bezés, *Réinventer l'État : les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009.

modernisation⁶³ des réformes, ce processus conduit à faire de la politique de dématérialisation une solution quasi-hégémonique⁶⁴ ». Sur le terrain d'enquête, l'ensemble des participants évoque le numérique comme relevant du service public, à la fois par *ce qu'il devrait être* et comme *un manque* pénalisant le quotidien. Dans le sillage de ces travaux, cette étude vise à porter une attention à la matérialité du territoire⁶⁵, c'est-à-dire au marché du travail, aux reconfigurations des institutions et à la place que ces dernières occupent en fonction des configurations locales et des trajectoires individuelles.

Encadré 1 : Au-delà d'une vision enchantée ou en déclin des villes moyennes

L'étude s'est déroulée dans le département du Gard, à proximité de la Lozère, dans une ville moyenne comptant 42.000 habitants et ses communes voisines. Les villes moyennes ont pu faire l'objet d'une attention médiatique et politique particulière ces dernières années. En 2017, elles ont été la cible de politiques publiques, en bénéficiant d'un programme de l'Agence nationale de cohésion des territoires. Elles jouissent de représentations positives de la part de l'opinion publique, renforcées depuis la pandémie⁶⁶. Si les commentateurs médiatiques ont pu évoquer la « revanche des villes moyennes » en vantant leur qualité de vie et attractivité⁶⁷, aucune définition partagée n'existe concernant ces espaces, situés entre la ruralité et les métropoles. Entre 2009 et 2019, les créations d'emplois dans le privé concernent plutôt les métropoles que les villes moyennes⁶⁸. Dans les unités urbaines de 20.000 à 100.000 habitants, le taux de chômage progresse de 1,9 % à 14 % entre 1968 et 1999, et de 12,4 % entre 2007 et 2017, c'est-à-dire de manière équivalente aux grandes agglomérations⁶⁹. Plusieurs recherches ont, par ailleurs, souligné la diversité sociale de ces villes, entre celles qui connaissent une augmentation de leur population et une surreprésentation des catégories socioprofessionnelles supérieures (cadres, chefs d'entreprise...) et celles qui cumulent une décroissance et paupérisation de leur population. En s'appuyant sur la typologie effectuée par Élie Guéraud et Virginie Piguet⁷⁰, cinq classes de villes peuvent être identifiées.

La classe 1 concerne les villes *en déclin* (ex : Lisieux, Saint-Quentin, Charleville-Mézières...). Elle réunit le plus grand nombre de villes, plutôt situées dans le Nord-Est de la France. Leur solde migratoire est négatif, les ouvriers et chômeurs sont surreprésentés dans la population active, contrairement aux professions intermédiaires et cadres (22,4 % et 9,8 % contre 24,6 % et 12,3 % pour l'ensemble des villes moyennes). On y observe également une présence

⁶³ La modernisation de l'état, assurée par la direction générale de la modernisation de l'état, est créée par décret en 2005. Il s'agit de « transformer l'état pour maîtriser et rationaliser les dépenses publiques tout en améliorant la qualité des politiques publiques et le service rendu aux usagers ». Sacha Leduc, « État social, services publics, légitimité », *Vie sociale*, 8 (4), 2014, p. 49.

⁶⁴ Clara Deville, *L'État social à distance*, op. cit. p. 77.

⁶⁵ Voir les travaux de Jean-Claude Chamboredon, *Territoires, culture et classes sociales*, édité par Gilles Laferté et Florence Weber, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2019.

⁶⁶ Ifop, « Baromètre des territoires sur l'attractivité des villes moyennes – Vague 2021 », 2021.

⁶⁷ « Les villes moyennes, nouvel eldorado en France », *Ouest France*, le 06.03. 2021 [En ligne] <https://www.ouest-france.fr/europe/france/les-villes-moyennes-nouvel-eldorado-en-france-7177365>.

⁶⁸ Olivier Dupré et al., « La revanche des villes moyennes, vraiment ? », *France Stratégie*, n°106, 2022, p. 4.

⁶⁹ Élie Guéraud, Virginie Piguet, « Le déclin urbain comme question sociale : Une analyse des dynamiques contrastées des villes moyennes », *Espaces et sociétés*, 2023, p. 6.

⁷⁰ *Ibid.*

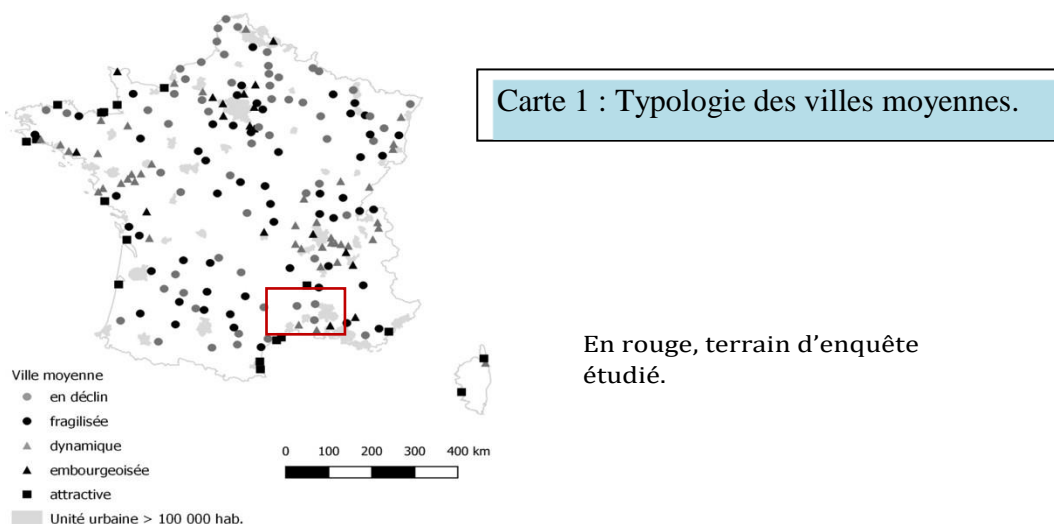
importante (et déclinante) de la Fonction Publique Territoriale (FPT), comme au sein de la ville de Nevers⁷¹.

La classe 2 renvoie aux villes *fragilisées* (ex : Agen, Chalon-sur-Saône, Saint-Brieuc) où le solde migratoire et naturel est légèrement positif. On compte une légère surreprésentation des professions intermédiaires et sous-représentation des ouvriers (22,9 % contre 25 %). En revanche, la part des chômeurs est plus forte que dans l'ensemble des autres villes moyennes (29,3 % contre 25,4 %), de même que celle des artisans, commerçants et chefs d'entreprise (15 % contre 9,8 %), tandis que celle des cadres est moindre (9,4 % contre 12 %). La part des logements vacants est légèrement plus élevée que dans le reste des villes. Leur répartition géographique est diffuse, du nord-est au sud-ouest et plus rarement à proximité des littoraux et des grandes agglomérations.

Les classes 3 et 4 représentent des villes *dynamiques* et *embourgeoisées* (pour les premières : Dole, Montbrison. Pour les secondes : Voiron ou encore Champagne-sur-Seine). Leur population augmente fortement. La part des professions intermédiaires et des cadres a également fortement augmenté entre 2007 et 2017. Dans les villes de la classe 4, les cadres sont surreprésentés. À contrario, la part des employés (27,5 % contre 31,1 % en moyenne) et des ouvriers (17,4 % contre 25 %) décroît rapidement. Le taux de chômage y est plus faible que pour les autres villes. Les villes de classe 4 sont plutôt situées à proximité des grandes agglomérations (Paris, Lyon) et de certaines régions touristiques. Ces villes sont minoritaires dans l'étude (18 sur 194 des unités urbaines).

Enfin, la classe 5 comporte des villes *attractives* (ex : Dinard, Bastia) qui se caractérisent d'abord par une importante croissance démographique. L'évolution de la population y est la plus élevée (+7,2 %). Elles se singularisent par un vieillissement de leur population, en raison de l'installation de nombreux retraités. Elles sont situées sur les littoraux méditerranéens et atlantiques. On y trouve une surreprésentation des artisans, commerçants et chefs d'entreprise (10,3 % contre 6,3 % dans l'ensemble des villes moyennes) ainsi que des employés (33,2 % contre 31,1 %). Les ouvriers sont sous-représentés. Le taux de chômage est proche de celui de la moyenne des villes étudiées.

À l'aune de cette typologie, la situation de la ville étudiée se rapproche plutôt de celles « en déclin »/« fragilisées ». La ville gagne en population en profitant d'une dynamique du sud-méditerranéen mais dans le même temps, ce gain de population s'opère plutôt en dents de scie, en fonction des difficultés de reconversion industrielle. La part des employés y est surreprésentée, tout comme les taux de chômage et de pauvreté (voir partie 1).



⁷¹ Elie Guéraud, *Ascension et fragilisation d'une petite bourgeoisie culturelle. Une enquête ethnographique dans une ville moyenne en déclin*, thèse de doctorat de sociologie sous la direction d'Olivier Schwartz et Nicolas Renahy, Paris, Sorbonne Paris Cité, 2018, p. 13.

De multiples points d'entrée et dispositif d'enquête

Deux types d'entrées sur le terrain d'enquête se sont avérées complémentaires, à savoir par un réseau d'interconnaissance déjà constitué en amont de l'enquête et par des contacts syndicaux. Le premier point d'entrée constitue un groupe d'amis originaires « du coin », dont les membres sont âgés de 25 à 30 ans. Le noyau dur de ce réseau d'interconnaissance est composé de trois femmes qui vivent en colocation en ville et sont originaires des petites communes des alentours où résident leurs familles et amis. Elles sont surdiplômées par rapport à leurs métiers. Elles travaillent en tant qu'assistante sociale pour une entreprise, intermittente du spectacle et AED dans un collège. Leur revenu oscille entre 800 euros et le SMIC. À cela s'ajoute une relation privilégiée avec Marine⁷², 33 ans dont le parcours professionnel est marqué par des petits boulots proches du domaine agricole et le recours aux aides sociales (RSA, chômage). Son conjoint est ouvrier, au chômage, diplômé d'un baccalauréat général, issu d'un milieu paysan et vit au sein d'un bourg de 3000 habitants. Les membres de ce premier groupe entretiennent des liens réguliers entre eux, notamment durant les périodes estivales et festives (Nouvel An, vacances).

Le second point d'entrée s'appuie sur des contacts syndicaux par secteurs (éducation nationale, agroalimentaire) et *via* l'union locale. Bien que le territoire étudié soit peu industrialisé, travailler dans le secteur de l'agroalimentaire reste courant pour les classes populaires. Par ce canal syndical, j'ai pu m'entretenir avec des ouvriers et ouvrières de l'agroalimentaire, plutôt d'ascendance immigrée, ce qui permet de rendre compte de la diversité interne des milieux populaires. Les contacts syndicaux m'ont permis de m'entretenir avec des militants le plus souvent délégués du personnel, originaires de villages aux alentours de la ville moyenne. À l'image du syndicalisme en France, les titulaires du service public pouvaient être adhérents d'un syndicat, alors que les non-titulaires étaient majoritairement non syndiqués⁷³.

L'étude repose sur des entretiens enregistrés, entre novembre 2023 et janvier 2024, auprès de 35 personnes, d'une durée moyenne de 1h30, dont une partie s'est faite à domicile. Certains enquêtés ont été revus deux fois, à la suite d'un changement de situation (entrée/sortie du chômage). Une partie de la grille d'entretien est commune à l'ensemble des enquêtés, et porte sur ce que *devrait être* l'école (plus généralement, ce que *devrait être* où ce

⁷² Les prénoms ont été modifiés.

⁷³ En 2013, seulement 1 % des travailleurs intérimaires sont syndiqués et 2 % de ceux en CDD. Toutes choses égales par ailleurs, les salariés du privé ont tendance à se syndiquer deux fois moins que ceux du public avec un taux de syndiqués stable du milieu des années 1990 jusqu'en 2013. Maria Teresa Pignoni, « La syndicalisation en France. Des salariés deux fois plus syndiqués dans la fonction publique », *Dares Analyses*, n°25, 2016.

que représente le service public/les administrations), sur les conflits ou difficultés rencontrées (« avez-vous déjà connu des difficultés pour obtenir une aide sociale ? », « avez-vous déjà été en conflit avec un agent de pôle emploi ? de l'école ? »), sur leurs représentations de l'État social (« pensez-vous qu'on aide suffisamment les chômeurs aujourd'hui ? » ; « vous sentez-vous aidés dans vos démarches ? ») et sur leurs connaissances concrètes des réformes en cours (« connaissez-vous la réforme chômage de 2019 ? », « si oui, par quel biais avez-vous été informé ? »).

L'espace local réduit a eu pour conséquence de faciliter l'étude de parcours croisés. Les enquêtés partageant des références communes au territoire, étant passés par des institutions similaires (les mêmes écoles, le même lycée, les mêmes guichets d'aides sociales de la ville...). Leur représentation de l'espace local est hiérarchisée symboliquement, entre bonnes et mauvaises réputations des communes, qui recourent des taux de chômage et de pauvreté plus ou moins importants. Une partie de l'étude se situe au sein d'une commune de 5 000 habitants, renommée Saint-Cluse, où le taux de chômage s'avère plus important qu'au sein de la ville moyenne, où le service public demeure le principal pourvoyeur d'emploi. Une comparaison a également été menée entre un collège urbain et celui de petite commune de Saint-Cluse.

Aussi, cette recherche met en lumière les rapports qu'entretiennent les classes populaires aux services publics, ainsi que le point de vue de salariés de l'école et de l'action sociale. Elle permet de rendre visibles les rapports quotidiens et ordinaires à l'État social, « des représentations symboliques et des logiques pratiques qui découlent de la confrontation (conflictuelle ou non) avec une institution étatique »⁷⁴ au sein d'un territoire « en crise », particulièrement touché par le chômage.

La première partie revient sur le recours aux prestations sociales au sein d'un territoire inégalitaire et paupérisé. La dégradation du marché de l'emploi s'accompagne d'un recours obligé aux aides sociales et à l'assurance chômage dans un contexte de transformation de l'État social, avec la mise en place de politiques ségrégatives et territorialisées. À une reconversion industrielle limitée du marché du travail s'ajoutent des difficultés d'accès aux droits, en lien avec l'application de la réforme de l'assurance chômage de 2019. S'arranger avec la précarité s'inscrit dans un processus de professionnalisation, d'accès aux prestations sociales et d'arrangements locaux en matière de « débrouille » administrative ou professionnelle.

La deuxième partie montre que dans ces espaces socio-territoriaux précarisés, le poids de l'école, en tant qu'institution d'encadrement social, s'avère renforcé. Chez une partie des

⁷⁴ Alexis Spire, « les policy feedbacks et le rapport ordinaire à l'Etat », gouvernement et action publique, 5 (4), 2016, p. 152.

enquêtés, en particulier les femmes, elle peut favoriser une relative ascension sociale, bien que précaire, en devenant assistant d'éducation ou accompagnant d'élèves en situation de handicap. Ces « petites mains » de l'éducation nationale représentent une main d'œuvre féminine bon marché afin d'assurer des missions qui ne dépendent pas strictement de l'enseignement. Les tensions que connaissent ces professionnelles sont à relier aux besoins de prise en charge des familles populaires et des élèves en situation de décrochage scolaire. La dernière partie s'attarde sur la place qu'occupe l'école au sein d'un quartier populaire de la ville et de la petite commune située à proximité, en fonction des politiques d'établissements et des inégalités territoriales.

I. Un recours obligé aux prestations sociales sur un territoire clivé et paupérisé

Après la période pandémique, la reprise favorable de l'activité économique de l'Occitanie est soulignée dans de nombreux rapports⁷⁵. Cette reprise cache des disparités importantes entre les anciennes régions du Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, regroupées en 2016. Avec ses 6 millions d'habitants, il s'agit de la cinquième région de France la plus peuplée et aussi l'une des plus pauvres. La population y est inégalement répartie, entre des pôles urbains tels que Toulouse et Montpellier et un arrière-pays peu peuplé, qualifié de diagonale du vide. Ces diversités territoriales permettent de dépasser les visions schématiques entre France rurale et urbaine, et de montrer de quelle manière les évolutions des politiques publiques en matière d'aide sociale impactent concrètement les trajectoires de vie des milieux populaires éloignés des grandes agglomérations.

Les transformations de l'État social et, pour une période récente, la mise en place de politiques ségrégatives et territorialisées, permettent de s'attarder plus finement sur les évolutions des conditions d'accueil des chômeurs. La transformation du marché du travail, dans un contexte de désindustrialisation depuis les années 1970, induit des possibilités professionnelles limitées sur le territoire, à l'exception de l'agroalimentaire. Ce secteur est par ailleurs marqué par un fort turnover, et donc par le recours aux allocations chômage entre deux contrats, visible dans les trajectoires professionnelles des enquêtés. La réforme du chômage de 2019 vient davantage fragiliser ces parcours. De manière plus générale, on observe une professionnalisation dans l'accès aux aides sociales, soit du côté des professionnels, soit de certains enquêtés, ce qui permet de s'arranger avec la précarité existante. Deux études de cas seront mobilisées, celle de Chloé, assistante sociale du travail, et Marine, dont le parcours professionnel illustre la prégnance des arrangements à l'amiable dans un contexte de reconfiguration du service public.

⁷⁵ L'observatoire régional de l'emploi, « les conjonctures en Occitanie », avril 2023.

Politique ségrégative et territorialisée de l'État social

Les protections sociales s'inscrivent dans une série de mesures de propriété sociale, liées à l'évolution des droits du travail et aux politiques de l'emploi⁷⁶, et une territorialisation de l'action sociale, visible à travers une transformation de l'accueil administratif des usagers.

En 1945, la création de la sécurité sociale généralise le système d'assurance sociale à l'ensemble de la population au moment où les rapports de force sont favorables aux salariés. La création d'organismes de protection hors sécurité sociale comme l'Union pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unedic)⁷⁷ s'inscrit dans une démarche contributive, rendue possible par l'extension du salariat et la création des régimes sociaux liés à de grandes corporations (Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines, caisse nationale d'équipement de l'électricité et du gaz via la nationalisation de l'électricité et du gaz...). Avec l'augmentation du chômage dans les années 1970 et 1980, mais aussi le renforcement de la libéralisation économique, l'accent est mis sur l'adaptation des États aux marchés. La protection sociale en vient à être considérée avant tout comme une charge, tant pour l'État que pour les entreprises⁷⁸. C'est dans ce contexte que s'opère un mouvement de déconcentration des politiques sociales, mais aussi l'individualisation progressive des aides. À partir des années 1980, la politique d'insertion est confiée aux acteurs locaux dont les missions recoupent les politiques d'emploi et sociales (création des missions locales pour l'insertion des jeunes en 1982 et des plans locaux d'insertion et d'emploi...). L'accumulation des problématiques diverses (sociales, professionnelles, psychologiques, etc.) justifie à la fin des années 1990 l'invention de programmes d'accompagnement des chômeurs qui confient à des professionnels l'encadrement de parcours d'accès à l'emploi. Même si la protection sociale glisse progressivement vers la notion d'aides sociales, l'État se porte toujours garant de l'intégration des individus au cours des années 1980 et 1990. Cette conception change progressivement durant les années 2000.

⁷⁶ Robert Castel, *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.

⁷⁷ L'Unedic est l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage. Ses instances de décision sont composées à parité de représentants de salariés et d'employeurs. Synthèse de l'Unedic, 2022, [En ligne] <https://www.unedic.org/lassurance-chomage-en-france/decryptage/quelles-sont-les-quatre-missions-de-l-unedic>.

⁷⁸ Patrick Hassenteufel, « Sociologie politique de la mise en place et des transformations de l'État social », dans Olivier Giraud (dir.), *Politiques sociales : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2022, p. 137-152.

À partir de 2008, date qui correspond à la fois à la crise économique et à la fusion de l'ANPE et des Assédic⁷⁹, l'État agit de moins en moins comme régulateur de l'économie, tout en reprenant la main sur les politiques de retour à l'emploi des chômeurs. Les politiques d'exonérations sociales et fiscales du travail entendent favoriser la création d'emplois. « En 2017, elles sont évaluées à 73 milliards d'Euros, en hausse de 73 % par rapport à 2012⁸⁰ ». Les aides aux entreprises représentent 6,4 % du PIB en 2017, contre 2 % en 1979⁸¹. En outre, la pluralité des dispositifs, en fonction des communications gouvernementales, conduit à une mise en concurrence entre dispositifs plus qu'à une véritable prise en compte des besoins individuels. Les politiques en matière d'aides sociales à partir des années 2000 peuvent être qualifiées de ségrégatives⁸² pour deux raisons. Premièrement, elles s'inscrivent dans une attention polarisée de l'État central, d'aides aux entreprises et de contrôle des fractions instables des classes populaires. Ces classes populaires se retrouvent à porter seules la responsabilité du retour à l'emploi. Deuxièmement, la multiplication des « statuts » en matière d'aide sociale a pour effet de segmenter les catégories populaires selon des critères « objectifs » qui suivent une même logique de rationalisation. Construire et circonscrire de plus en plus de statuts sociaux permet de multiplier les acteurs qui se partagent les responsabilités de l'assistance (départements, pouvoirs publics, professionnels...). À ce titre, deux exemples récents peuvent être mobilisés : la mise en place de la convention territoriale globale (Ctg) des caisses d'allocations familiales (CAF)⁸³ en 2022 et la réforme de l'assurance chômage de 2019.

Les subventions de la CAF relèvent de plusieurs dispositifs, dont celui du contrat enfance jeunesse (CEJ), remplacé par le Ctg. Les contours de cette convention sont définis nationalement, pour une durée de 5 ans. Si le CEJ concerne la petite enfance et l'enfance, la Ctg intègre des champs d'intervention plus diversifiés. On note plusieurs fiches actions à destination de la petite enfance, enfance/éducation, jeunesse, vie sociale, accès aux droits, parentalité et handicap par exemple. À l'issue de sa signature entre une municipalité et la CAF, chaque équipement ou action subventionné fait l'objet d'une convention spécifique

⁷⁹ L'Agence Nationale pour l'emploi (ANPE) est créée par ordonnance le 13.07.1967. Elle remplace les Services Extérieures du ministère du travail (SETMO, en charge du placement et de l'indemnisation). En tant qu'établissement public indépendant, elle vise à organiser le marché du travail.

⁸⁰ Source DARES citée dans : Léa Lima, Carole Tuchsirer, « Les politiques du marché du travail », dans Olivier Giraud (dir.), *Politiques sociales : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2022, p. 54.

⁸¹ Christian Chavagneux, « Le coût exorbitant des aides aux entreprises », *Alternatives Économiques*, n°431, 2023.

⁸² Thomas Frinault, « La dépendance ou la consécration française d'une approche ségrégative du handicap », *Politix* 72 (4), 2005, p. 11-31.

⁸³ La branche famille de la Sécurité sociale regroupe toutes les caisses d'Allocations familiales (Caf), supervisées par la caisse nationale, la Cnaf.

appelée convention d'objectifs et de financement, permettant de percevoir des « bonus territoire »⁸⁴. Cela a pour effet de renvoyer aux collectivités locales la responsabilité de solliciter et d'obtenir les subventions pour le financement des actions intégrées à la Ctg, en fonction des publics cibles, alors même que les postes de coordinateur nécessaires au suivi de ces multi-dispositifs peuvent se retrouver supprimés⁸⁵.

La réforme de l'assurance chômage de 2019 constitue un autre exemple de ce type de politique ségrégative. En 2017, la hausse du pouvoir d'achat des salariés, prévue par la *loi de financement de la Sécurité sociale* (LFSS) transite par une exonération de la contribution d'assurance chômage des salariés du secteur privé et la suppression de la cotisation d'assurance maladie⁸⁶. À cela s'ajoute une hausse de 1,7 % de la CSG sur les revenus d'activité, de remplacement et du capital qui permet une augmentation du salaire net parallèlement à une diminution des cotisations salariales (-1,4 %). Par la suite, la loi concernant la *liberté de choisir son avenir professionnel* (LCAP, art. 54) de 2018 réécrit l'article L 5422-9 du code du travail qui prescrit que l'allocation chômage est financée par des contributions des salariés. Le discours d'Emmanuel Macron fait état d'un changement de conception du rôle de l'État social, *via* une transformation de la nature du financement des ressources de l'Unedic, comme le montre l'extrait suivant :

« L'État Providence du XXe siècle était conçu pour une société de plein emploi. La détention d'un travail et d'un travail continu, permanent, pérenne était ainsi devenue le sésame de l'accès à la solidarité nationale. Dans une société frappée par le chômage de masse, par l'intermittence des parcours professionnels, ce sésame a perdu de sa valeur et est devenu une redoutable barrière. C'est pourquoi notre solidarité est devenue dans son fonctionnement statutaire, elle s'est attachée aux carrières, aux secteurs d'activité et ne correspond plus aux règles d'une économie de l'innovation et de la compétence. (...) Cette réforme [de l'Assurance Chômage] **conduit aussi à transformer la philosophie même de notre solidarité nationale et en quelque sorte d'en retrouver le sel. Cette solidarité est de moins en moins une assurance individuelle, assortie d'un droit de tirage, financée par l'ensemble des contribuables ; elle implique des droits et des devoirs (...). Par la réforme que vous avez votée, l'Assurance Chômage aujourd'hui n'est plus du tout financée par les cotisations des salariés.** Elle est financée par les cotisations des employeurs et par la CSG. Cette transformation, il faut en tirer toutes les conséquences, il n'y a plus un droit au chômage, au sens où on l'entendait classiquement, il y a l'accès à un droit qu'offre la société mais sur lequel on ne s'est pas garanti à titre individuel, puisque tous les contribuables l'ont payé. Et c'est là que se joue la véritable

⁸⁴ Pour plus de précisions sur la gestion décentralisée des fonds sociaux nationaux de la CAF, voir Frédéric Vabre, « La dimension territoriale des financements d'action sociale des Caf », *Informations sociales*, 209-210 (1-2), 2023, p. 91-101.

⁸⁵ D'autres acteurs peuvent être également signataires : l'État, le Conseil départemental, la Caisse primaire d'assurance maladie, la MSA, Pôle emploi... Voir la circulaire 2020.01.09, traitant du financement de la nouvelle convention.

⁸⁶ À l'exception des intermittents du spectacle pour lesquels la cotisation salariale est maintenue.

transformation mais aussi la véritable dignité, tout le monde doit être protégé, mais chacun a sa part de responsabilité dans la société (...) c'est pourquoi nous allons transformer notre système de solidarité pour le rendre tout à la fois plus universel et plus responsabilisant (...)»⁸⁷.

Selon Bruno Coquet, le dispositif assurantiel de 1958 disparaît au profit d'une logique de politique sociale⁸⁸, ce qui se matérialise par une pluralité des missions confiées à France Travail, anciennement Pôle emploi, dont la prise en charge de publics non indemnisés par l'Unédic⁸⁹. Ainsi, « l'utilisateur s'inscrit à France Travail et il se verra proposer – en fonction de ses ressources – d'effectuer une demande de RSA [Revenu de solidarité active] sur le portail de la Caf ou de la MSA sans avoir à remplir à nouveau des informations déjà fournies⁹⁰ ». Le document de cadrage de 2018 (voir document 2 en annexe) qui accompagne la réforme de l'assurance chômage prévoit la création d'une allocation chômage sous condition de ressources, des économies sur les dépenses de l'Unedic, de nouvelles débudgétisations de l'État à travers la fusion du régime de l'assurance chômage et de l'indemnisation des chômeurs de longue durée⁹¹. La transformation de Pôle emploi en France Travail traduit cette volonté de contrôle accru de la recherche d'emploi des chômeurs⁹². « Rendre le travail payant » (« *making work pay* ») s'accompagne d'une gestion punitive et incitative⁹³. La réforme de l'assurance chômage induit des règles de versement des indemnités plus restrictives qui s'articulent à des politiques qui incitent financièrement les chômeurs à reprendre un emploi (à l'image de la prime d'activité).

⁸⁷ Discours d'Emmanuel Macron, texte intégral, le 09.07. 2018. [En ligne] <https://www.vie-publique.fr/discours>.

⁸⁸ Bruno Coquet, « Main basse sur l'assurance chômage », dans OFCE (dir.), *L'économie française 2022*, Paris, La Découverte, 2021, p. 98-111.

⁸⁹ Avec le décret de 2019, l'Unedic se retrouve à financer la majorité du budget de France Travail alors que la subvention de l'État diminue. Unedic, « Situation financière de l'assurance chômage pour les années 2022- 2024 et PLF 2022 », 2022.

⁹⁰ Thibaut Guilluy, « Mission de préfiguration de France Travail, Rapport de synthèse de la concertation », *Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises*, 2023, p. 111.

⁹¹ Des annonces plus récentes du gouvernement prévoient la suppression de l'Allocation spécifique de solidarité (ASS) pour réorienter les chômeurs sur le RSA, mesure qui pénaliserait les publics les plus vulnérables, à commencer par les seniors. Bertrand Bissuel, « Fin de l'allocation de solidarité spécifique : vers une « fragilisation » des chômeurs de longue durée », *Le Monde*, le 01.02.2024 [En ligne] https://www.lemonde.fr/politique/article/2024/02/01/fin-de-l-allocation-de-solidarite-specifique-vers-une-fragilisation-des-chomeurs-de-longue-duree_6214246_823448.html

⁹² Voir « le contrôle comme composante des politiques de l'emploi des années 2000 », Hadrien Clouet et al., *Chômeurs, vos papiers ! op. cit.* p. 37-49.

⁹³ Jacques Freyssinet, *Le Chômage*, Paris, La Découverte, 1998.

Tableau 2 : Évolution des politiques d'accompagnement social

Type de politique publique	Période	État du marché du travail	Dogme dans l'accompagnement social
Politique d'intégration Financement de la protection sociale par les entreprises	1945-1975	Extension du salariat et création de secteurs industriels centralisés	Étatisation et multiplication des formes d'assurance (corporatisme) Dépenses sociales associées à un outil de la croissance Ex : Suivi et protection
Politique d'insertion L'État est garant de l'intégration et subventionne les aides et la protection sociale	1980 - 2000	Rétraction du marché du travail Désectorisation et externalisation de l'industrie Aides aux entreprises	Décentralisation (autonomie), Dette et déficit public à réduire Ex : « mieux accompagner et mieux dépenser » : révision de la constitution (22 février 1996) et ordonnances (24 avril 1996) par la loi de financement de la sécurité sociale pour préciser les objectifs et moyens des conventions d'objectifs et de gestion
Politique ségrégative L'État central n'est plus le seul garant de la protection sociale Celle-ci repose de moins en moins sur les entreprises et en premier lieu sur les ménages	2008-2022	Dégradation/polarisation du marché du travail, politique industrielle basée sur l'exonération de cotisations sociales, l'emploi précaire à faible niveau de qualification (ex : CICE 2013; 30 % du budget de l'État alloué aux aides aux entreprises en 2019)	Concurrentiel (caporalisation) et différentialiste (fort contrôle) Ex : l'aide sociale « au mérite » Réarticulation de la responsabilité sociale et individuelle

La réforme du chômage et la transformation de Pôle emploi en France travail ne doivent pas masquer le fait que dans de nombreuses communes, l'accueil et l'orientation des allocataires s'opère, en partie, au sein des Maisons France services (MFS), dont les missions sont plus variées. En tant que guichet unique, elles ont vocation à se substituer aux précédentes maisons de services au public (MSAP), avec l'inconvénient de dépendre de portages multiples (associatif, La Poste...), même si la majorité de leur financement (64%) revient aux collectivités locales, et en particulier au département. L'État et neuf opérateurs nationaux contribuent, à parité, aux MFS via deux fonds : côté État, le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) et côté opérateurs, le Fonds national France services (FNFS). Le financement est de l'ordre de 30 000 euros par maison et par an alors que leur coût moyen est lui plutôt estimé à 100.000 euros, et varie par ailleurs en fonction des milieux d'implantation (voir tableau 11 en annexe).

Cette situation laisse craindre des inégalités de prise en charge en fonction des MFS. Au sein du Gard, en dehors de deux grandes villes, 27 communes sont référencées sur le site de France travail comme comportant des points d'accueil emploi (voir tableau 3). La répartition des agences suit les mêmes logiques que ce qui a pu être décrit pour les agences de la CAF⁹⁴. Les structures France travail/Pôle emploi sont situées dans les milieux les plus urbanisés, au sein de préfectures et sous-préfectures, et les MFS implantées dans de plus petites communes, dont certaines affichent un taux de chômage particulièrement élevé.

Tableau 3 : Accueil Pôle emploi/France travail en fonction des communes

Taille de la commune	Taux de chômage au sens du recensement (nbre de chômeurs)	Structure	Jours d'ouverture dans la semaine (accueil sans rdv*)
8 664	15,1 (587)	France services	4,5
5 729	12,9 (353)	France services CCAS	1,5
3 335	22 (256)	France services	3,5
4 172	11,8 (219)	France services intercommunal	1
18 072	19,7 (1387)	Pôle emploi France services	2,5 5
1 616	20,5 (125)	France services (bus)	4
15 659	20,9 (1 372)	Pôle emploi	2,5
7 550	10,6 (381)	France services	4,5
2 766	27,4 (231)	France services (antenne)	2
4 048	11,9 (230)	France services	4,5
5 914	11,9 (340)	France services	4,5
3 708	23,9 (334)	Pôle emploi	2,5
1093	24,4 (103)	France services	5
8 564	11,7 (432)	France services	4,5
1 209	31,2 (127)	France services (bus)	0,5
3 333	12,5 (183)	France services	5
2 255	19,1 (197)	France services intercommunal	4,5
5 531	17 (426)	France services	4,5
3 324	32,6 (378)	France service (bus et antenne fixe)	2
3 067	16,4 (235)	France services	4,5
3 752	17,6 (266)	France services	4,5
2 436	23,6 (232)	France services	5
5 053	17,2 (377)	France services	4,5
1 419	10,7 (60)	France services	4,5
5 053	16,8 (831)	Pôle emploi France services	2,5 2,5
5 465	10,1 (258)	France services	5
12 848	10 (533)	France services Pôle emploi	2,5 4,5

*horaires indiqués sur le site France Travail.

⁹⁴ Clara Deville, *L'État social à distance*, op. cit. p. 90-98.

Au sein de la ville étudiée, on compte deux structures Pôle emploi, dont l'une n'est ouverte que le matin en accès libre et la seconde uniquement sur rendez-vous l'après-midi (de 12h30 à 16h30 et certains jours à 15h30). L'une des agences est également fermée le jeudi. Si le tableau précédent synthétise les horaires d'ouverture indiqués sur le site de France travail, ces horaires restent soumis à une forte variabilité comme on peut le percevoir avec l'exemple de deux petites communes ci-dessous.

Horaires d'ouverture de France Travail dans deux communes à proximité de la ville moyenne étudiée

	MATIN	APRÈS-MIDI		MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi	Fermé	Fermé	Lundi	Fermé	13h30 - 17h
Mardi	8h30 - 12h	Fermé	Mardi	9h - 12h30	Fermé
Mercredi	Fermé	Fermé	Mercredi	Fermé	13h30 - 18h30
Jeudi	8h30 - 12h	Fermé	Jeudi	9h - 12h30	13h30 - 17h
Vendredi	Fermé	Fermé	Vendredi	9h - 12h30	13h30 - 16h
Samedi	Fermé	Fermé	Samedi	Fermé	Fermé
Dimanche	Fermé	Fermé	Dimanche	Fermé	Fermé

Source : capture d'écran issue du site internet France Travail, sur les horaires d'ouverture d'accueil.

La variabilité des horaires permet de réduire les coûts d'ouverture des agences, en particulier pour celles situées en milieu rural où les flux s'avèrent irréguliers. Ces incertitudes en termes d'accueil du public s'inscrivent à rebours des objectifs institutionnels, où l'accueil et le temps de traitement des dossiers doivent être fluidifiés et constants⁹⁵. Le groupement des démarches des allocataires au sein des MFS présente également l'intérêt de rendre visible un éventail de services, alors que les horaires d'ouverture physique des agences sont réduits.

France services prend aussi la forme d'un bus itinérant pour les communes les plus éloignées (voir document 2). La circulaire du 1^{er} juillet 2019 précise la mise en place d'accueils physiques polyvalents offrant un « bouquet de services » (point justice, démarche pôle emploi, déclarations CAF...) au sein des « Bus France services »⁹⁶. Dans la commune de 1 209 habitants indiquée en rouge dans le tableau précédent, le bus passe tous les premiers lundi du mois de 9h à 11h. Au sein de cette commune, le taux de chômage est de 31,2% au sens du recensement.

⁹⁵ Clara Deville, *L'État social à distance*, op. cit. p. 95.

⁹⁶ Les bus France services sont portés à plus de la moitié (54 %) par des collectivités territoriales, surtout des départements ; 37 % par des associations et 6 % par la MSA. Leur coût moyen est estimé à 124 000 euros. Le financement des bus des quartiers prioritaires de la politique de la ville est de 60 000 euros, pris en charge par la Banque des territoires. Bernard Delcros, « Premier bilan du financement des maisons France services », *Assemblée nationale, Rapport d'information*, n°778, 2021-2022, p. 63-64.

Sans doute pour éviter les files d'attente (120 minutes par mois pour recevoir théoriquement 127 personnes), l'accès au bus se fait uniquement sur rendez-vous. Ce service intervient dans le cadre des projets de convention territoriale globale (Ctg) signée par la communauté des communes. Le bus se veut « informatique » (c'est-à-dire qu'il permet de manière itinérante d'effectuer des démarches dématérialisées) et se déplace dans neuf communes, avec une seule conseillère emploi, aidée par des services civiques (deux de la CAF et un du département). Un rapport du Sénat proposant un premier bilan du financement des maisons France services souligne l'insuffisance des formations pour les agents : « Le métier d'agent France services nécessite autant des capacités d'accueil et de médiation, tendant parfois vers de l'accompagnement social, qu'une maîtrise de fond des procédures administratives de l'ensemble des opérateurs. En outre, on constate une hausse du niveau d'expertise attendu des agents, face à la plus grande diversité et l'augmentation du niveau de complexité des demandes auxquelles ils doivent répondre⁹⁷ ». Ce même rapport stipule que les MFS ne peuvent pas s'appuyer uniquement sur des contrats courts ou des services civiques, que l'on peut penser courants.

Encadré 2: « Ça ne va pas durer » - le point de vue d'un fonctionnaire des impôts à France services

Né en 1983, Michael travaille à France services depuis 2022, en tant que fonctionnaire aux services des impôts auprès des particuliers. Il fait partie des quelques personnes mobiles à se déplacer dans plusieurs MFS pour y tenir des permanences. Ce dernier se dit attaché au service public (« pour moi, le service public c'est le vivre ensemble et la dignité des personnes »). Sa mère travaillait elle aussi aux impôts. Son père était quant à lui plombier. Il tente d'abord de passer le concours d'instituteur après un master en psychologie à Montpellier en 2007. Sa compagne a été factrice (non titulaire) et a fait un *burn out* du fait d'une dégradation des conditions de travail à La Poste. Elle devient alors ouvrière dans une usine de l'agroalimentaire, avant d'obtenir un poste de secrétaire médicale dans le petit village où ils sont propriétaires. Michael dit apprécier travailler à la MFS, car il a « le temps » de prendre des rendez-vous, environ huit par jour. Il y décrit un travail « qualitatif » plutôt que « quantitatif ». L'ensemble de ses rendez-vous sont pris en amont, avec une phase d'explication au téléphone pour que l'utilisateur vienne avec les « bons papiers » et des demandes clarifiées. Concernant le public qu'il reçoit, il le décrit de la manière suivante :

- « J'ai exclusivement les gens qui ne se débrouillent pas bien avec Internet. C'est les gens qui ont des galères avec l'informatique. Qui ont toute leur tête. Qui savent ce qu'il faut faire. Mais qui n'ont pas d'ordi. Parce que c'est en panne. Parce qu'ils ont peur des ordinateurs. Ou des gens qui ne comprennent pas du tout ce qu'on va attendre d'eux. Des gens pour qui les impôts font très peur. Des gens pour qui les impôts ne font pas peur du tout. Donc, ils font n'importe quoi. Et après, ils viennent.(...) C'est surtout du social. Le social et les paysans qui sont 24 heures sur 24 dans les champs. Les impôts, c'est une fois par an, ça leur passe au-dessus. Je prends un exemple extrême. J'ai eu une dame qui était arrivée avec trois enfants.

⁹⁷ Bernard Delcros, *Premier bilan du financement des maisons France services*, op. cit. p. 6.

Elle a deux boulots. Elle est venue avec ses trois enfants parce que la crèche ne pouvait pas les garder... Donc, il y a des aspects surtout sociaux et techniques, des problèmes d'accès au numérique. Ceux qui se débrouillent à peu près, qui n'ont pas trop de problèmes à prendre du temps pour les impôts, je ne les vois pas ».

En tant que fonctionnaire depuis 2010, l'enquêté a d'abord travaillé à Nice. Il explique que le contact avec le public était parfois difficile (plusieurs menaces de mort) mais que « la chance des impôts c'est d'avoir encore peu de travailleurs précaires, même si on voit arriver de plus en plus de personnes pour qui la fonction publique devient un job alimentaire ». Le discours de ce dernier, syndiqué, est marqué par une certaine politisation par le métier, avec l'impression de faire partie d'un système redistributif. « Personne ne rêve petit de travailler aux impôts, mais quand tu comprends que les impôts, c'est l'école, c'est la police, c'est le vivre ensemble... c'est l'inverse des Etats-Unis où les riches ont tout ». Dans le même temps, son discours est marqué par la conviction d'une dégradation presque inévitable des conditions de travail dans la fonction publique :

-« France services, je vois pas pourquoi une telle qualité de service durerait... Ils nous défraient pendant des placements, c'est quand même presque 1h le matin et 1h le soir. Ça doit leur coûter un peu cher. Ça pourrait être une raison d'installer la visio. Et si la visio est installée, tu perds du service au public, quoi. C'est pas pareil. Surtout pour les personnes qui ont un problème avec le numérique... Ça serait 'Montrez-moi le document à la caméra'. Peut-être que je me trompe. Après c'est moi qui extrapole...

-*Parce que tu as n'a pas confiance dans le service public, tu penses que... ?*

-En fait, ils vont... ouais, ils vont couper, à un moment donné. J'ai complètement confiance dans le service public, mais pas dans ce qu'ils vont en faire ».

Les politiques successives de rationalisation de la fonction publique, et de dégradation des conditions de travail de la compagne de l'enquêté, amènent ce dernier à anticiper les coupes budgétaires à venir (« ils vont couper ») et à se percevoir comme une variable d'ajustement (« [on] doit leur coûter un peu cher »). Cet enquêté croit peu à l'action de grève pour faire face à des politiques de restructuration (« la dernière fois qu'une grève a changé quelque chose c'était quand ? ») et s'interroge plutôt sur l'utilité de « bien voter » (« si tu votes Macron, c'est que tu penses que tu n'as pas de problème dans ta vie. Ça sert à rien d'aller faire grève après », « les candidats tu sais ce qu'ils pensent du service public »). Ce rapport atomisé aux luttes doit également se comprendre au regard de son isolement au travail. Il ne croise ses collègues des impôts qu'une fois par mois et échange surtout avec eux par visioconférence, mails ou téléphone. Dans les MFS, il dit parfois être le seul à faire des permanences (« Les maisons France Service nous disent que la CAF, ils viennent jamais, la CPAM [caisse primaire d'assurance maladie] ne vient jamais. On est les seuls vraiment à assurer des permanences »). Ces propos laissent entrapercevoir, là aussi, des inégalités de services aux usagers, en fonction des types de démarche.

La rationalisation en matière de politique sociale prend ainsi des formes variées en fonction des territoires. Elle transforme l'accueil des usagers, façonne un autre rapport à l'allocation chômage assimilée à un ensemble de démarches d'aides, et non aux cotisations sociales issues du travail salarié. L'implantation des MSF s'accompagne d'un retrait physique des bâtiments et du financement de l'État central. C'est également aux usagers d'effectuer des démarches en amont du rdv (par téléphone ou en ligne), ce qui fait suite à un changement de paradigme où l'allocataire doit être « actif » dans sa démarche d'accès aux droits. Les effets de

ces politiques sont d'autant plus perceptibles dans un contexte de fort taux de chômage et de désindustrialisation.

Document 1 : Information sur le bus itinérant et informatique « France services »

Service Public Itinérant

Bienvenue dans vos espaces
Emploi et France Services

Vos démarches administratives et d'emploi :
Une équipe de proximité pour vous accompagner

Antenne de S...

LE RELAIS

LE RELAIS

Un Bus informatique à [nom supprimé]

Le bus informatique est un espace numérique convivial équipé de 5 ordinateurs portables, 5 tablettes, 1 imprimante-scanner, 1 téléphone et 1 accès Internet. Son équipe accompagne les personnes dans les démarches administratives en ligne. Le bus informatique accueille aussi le service du relais emploi de [nom supprimé]. D'autres services viendront bientôt s'ajouter dans le bus, comme la possibilité de faire ses papiers d'identité ou de déposer une pré-plainte. Ce service est soutenu par la Caf du Gard et le Conseil départemental.

Bus informatique à [nom supprimé] : L'organisation est bien différente par rapport à un bureau « normal ». Il faut une logistique plus importante. Dans le bus informatique on peut faire toutes ses démarches en ligne comme : consulter et postuler aux offres d'emploi, envoyer un mail à son conseiller Pôle Emploi, demander une prestation sur le site de la Caf, scanner un document à envoyer à un organisme, demander un renouvellement de permis de conduire, faire un changement d'adresse de carte grise, faire une cession ou un achat de véhicule, préremplir la demande pour faire sa pièce d'identité, créer ou consulter une boîte mail, acheter des titres de transport, imprimer des documents, appeler un organisme, faire un CV ou une lettre de motivation.

Les personnes peuvent apporter leur propre matériel et faire une démarche à partir de celui-ci. Y a-t-il des intervenants ? Il y a une conseillère du relais emploi, 2 services civiques de la Caf, 1 service civique du Département.

Quelles sont les demandes les plus fréquentes ? Depuis le lancement du bus informatique, les demandes les plus fréquentes sont au niveau du service Préfecture avec les cartes grises (cession de véhicule, changement d'adresse, achat d'un véhicule) et au niveau de la Caf. Le site de Pôle emploi avec les consultations des offres et l'envoi d'attestation employeur/bulletin de salaire se situe tout juste derrière.

Comment s'organise-t-on quand on a un bureau sur roues ? L'organisation est bien différente par rapport à un bureau « normal ». Il faut une logistique plus importante. Les communes doivent être au courant de la tournée du bus informatique afin qu'il puisse se garer facilement le jour d'arrivée. Pour cela, elles ont un planning qui leur est envoyé deux ou trois mois avant. Il faut compter le temps de trajet qui est différent selon les communes. Ensuite, pour pouvoir brancher la box pour le réseau internet, l'imprimante et les ordinateurs et tablettes il faut un branchement électrique adapté avec une rallonge. Dans chaque commune, il y a une prise électrique à proximité des emplacements. Une fois sur place et branché au réseau électrique, on sort le matériel et on adapte le bus à l'arrivée des personnes (tourner les sièges, rajouter une table...) (...).

A droite, prospectus avec le planning du bus itinérant. Celui-ci a été mis en place avec deux antennes relais en fixe. A gauche, source : « **En bus, en camionnette ou en camping-car : quand médiateurs numériques et services publics vont au-devant des usagers** ». <https://labo.societenumerique.gouv.fr/juin 2019>.

Une reconversion industrielle et des emplois limités

Si la reprise économique post-covid a été plus importante qu'au niveau national, elle se traduit au niveau de l'emploi par un recours important à l'intérim qui représente 2,3 % des emplois salariés régionaux (+14 % en 2021), soit 57 800 personnes⁹⁸, avec pour effets de sortir une partie des demandeurs d'emploi du chômage au prix d'un renforcement de la précarité. Pour les ouvriers dont l'accès à une diversité de postes est plus limité, cette dynamique économique débouche sur le recrutement de « métiers féminins », aux compétences peu reconnues, et un recul des métiers masculins qualifiés liés au secteur de l'aéronautique en Haute-Garonne. Plus généralement en Occitanie, l'emploi salarié représente 76 % de l'emploi total, contre 77,3 % en moyenne en France. Il s'agit d'une région peu industrialisée (11,6 % des emplois régionaux) où les secteurs de l'administration publique, de l'enseignement, des activités pour la santé humaine, l'hébergement médico-social et l'action sociale sans hébergement représentent plus d'un tiers des emplois. Au sein de l'industrie, l'agroalimentaire est le premier secteur (49 510 emplois en 2019), suivi par celui des transports⁹⁹. Les contrats y sont plus souvent durables, avec néanmoins un recours important à l'intérim en fonction des saisons et du fait d'un manque de main d'œuvre disponible dans le domaine. C'est dans l'agriculture que la part de contrats durables est la plus faible (36 %). Elle représente 3,8 % des emplois régionaux.

La région se distingue par un certain degré d'attractivité, avec un gain de population d'année en année, mais aussi par des taux de chômage et de pauvreté élevés. L'Occitanie se classe au troisième rang des régions métropolitaines où les revenus sont les plus faibles, derrière les Hauts-de-France et la Corse. Entre 2008 et 2015, le nombre de demandeurs d'emploi n'a cessé d'augmenter pour atteindre en 2021 le seuil des 600.000. Là encore, de grandes disparités s'observent entre départements.

Le Gard peut être considéré comme un département intermédiaire, entre les zones rurales et urbanisées. L'Hérault et la Haute-Garonne sont en effet des départements peuplés, avec une présence importante de centres universitaires et de recherche, alors que le Gers, l'Aveyron ou encore la Lozère sont de leur côté des départements à faible densité de population, éloignés des institutions prestigieuses.

⁹⁸ DREETS Occitanie, « Bilan, le marché du travail en 2022 », *Pôle emploi Occitanie*, 2023.

⁹⁹ L'observatoire régional de l'emploi, « Les Métiers de l'Industrie de l'agroalimentaire », 2023.

¹⁰⁰ Chiffres INSEE 2020.

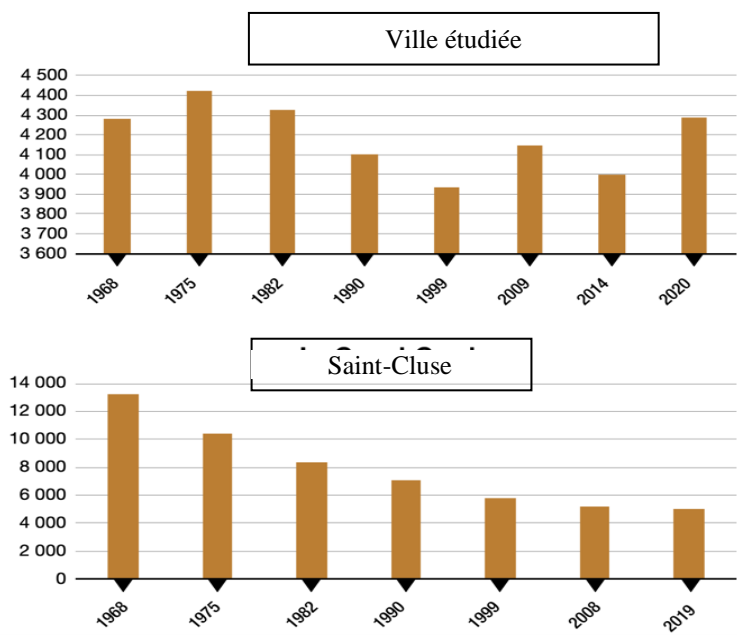
Le département du Gard est décrit comme multipolarisé entre les villes de Nîmes (147.496 habitants) ou encore de Bagnols-sur-Cèze (18.072 habitants)¹⁰⁰. Avignon et Montpellier sont également des agglomérations influentes, situées de part et d'autre du département. Au sein de ce département, les inégalités sont accentuées : « le revenu plancher des 10 % des habitants les plus riches est 3,5 % fois plus élevé que le revenu plafond des 10 % des habitants les plus pauvres »¹⁰¹, en deuxième place derrière l'Hérault et dixième rang au niveau national. Une personne sur cinq y vit sous le seuil de pauvreté en 2014 avec un niveau de vie médian parmi les plus bas en province : 1.550 euros par mois pour une personne seule et 2.790 euros pour un couple avec un enfant. De plus, le Gard apparaît comme le deuxième département en termes d'inégalités salariales entre les femmes et les hommes avec un écart moyen de 20,9 %.

La zone étudiée a été un lieu historique des zones industrielles importantes et moins urbanisées par rapport à Nîmes. La progression de l'emploi dans le tertiaire, en particulier dans l'éducation, la santé et l'action sociale – du fait du redéploiement du service public – n'a pas compensé la perte des emplois industriels, notamment liés à l'exploitation minière. Cela s'est traduit par une perte importante d'habitants à Saint-Cluse (17.000 personnes en 1958, contre 4.955 en 2020) et dans la ville moyenne, dont la variation de population reflète, en partie, les fluctuations du tissu industriel. Suite à la fermeture des mines, différents outils de reconversion du bassin houiller sont mis en place dans les années 1970 et 1980, avec une efficacité limitée. Comme le souligne un rapport de la commission des Communautés européennes en 1972¹⁰², les aides aux entreprises bénéficient à celles déjà installées sur le territoire, la venue de nouvelles entreprises restant rare. Les quelques entreprises arrivées les décennies suivantes réduisent leurs activités ou ferment leurs portes durant les années 1990. Après la crise économique de 2008 et jusqu'à 2015, le chômage s'intensifie, avec des variations de population importantes, comme le montrent les graphiques 1 et 2.

¹⁰¹ « Le Gard, un département parmi les plus pauvres mais attractif sur le plan démographique », INSEE, taux de chômage localisé, 2016.

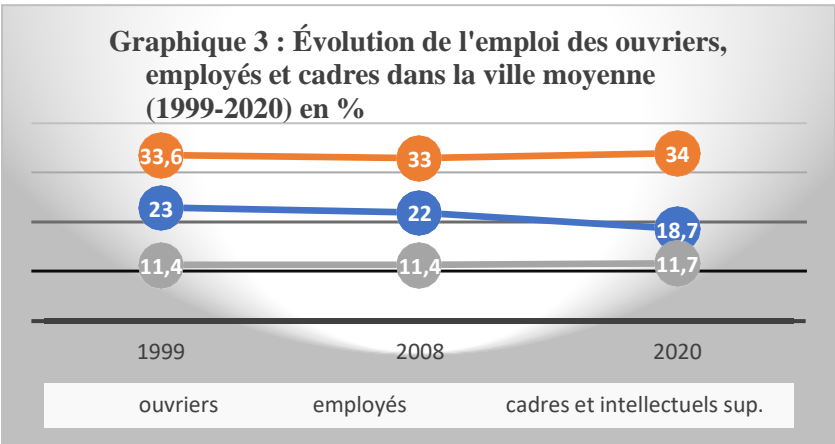
¹⁰² Caroline Granier, *Le bassin industriel de (nom de la ville), une histoire de reconversions*, Paris, Presses des Mines, 2023, p.34-35.

Graphiques 1 et 2 : Évolution du nombre entre 1968-2020.



Sources : INSEE RP1967 à RP1999, RP2009 à RP2020, RP2008 à RP2019 à partir du site Observatoire des territoires de l'ANCT – Graphiques repris de Caroline Granier, *Le bassin industriel de [nom supprimé], une histoire de reconversions*, Presses des Mines, 2023, p. 25.

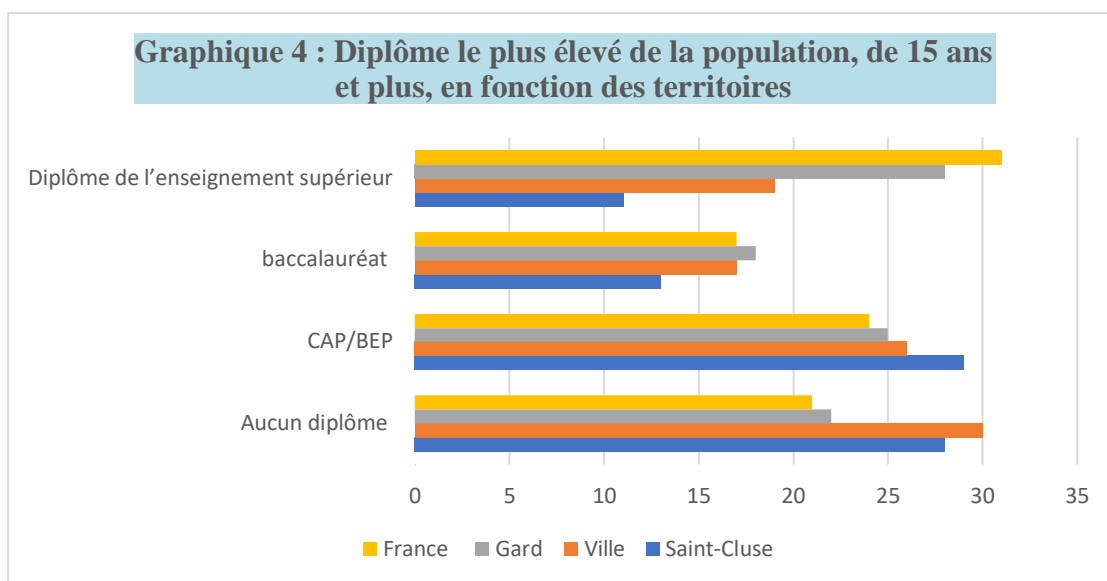
La ville bénéficie en effet d'une dynamique de population liée à sa localisation méridionale, avec notamment l'installation de retraités. A cela s'ajoute une tentative des pouvoirs publics à la fin des années 1990 de rendre la ville attractive à travers l'émergence d'un pôle de recherche et d'ingénierie, ou encore le projet detechnopole « Myriapolis »¹⁰³. Pour autant, la ville reste une ville populaire où les ouvriers et les employés composent la majorité des emplois (52,6 %, voir graphique 3).



Sources : données INSEE, RP1999, RP2008, RP2020

¹⁰³ *ibid.* p. 33-42.

Lorsqu'on observe la population de 15 ans et plus selon la catégorie socio-professionnelle, la part de retraités (32,9%) en 2020 s'avère particulièrement élevée, tout comme le nombre de personnes sans activité professionnelle (20,7% contre 17% nationalement), majoritairement des femmes. Un tiers de la population ne possède aucun diplôme en 2020 (contre 20% au niveau national), avec une sur-représentation des femmes non-diplômées. Le nombre de personnes âgées de 15 ans et plus, titulaires d'un CAP, BEP est également supérieur en ville et au sein de petites communes, comme à Saint-Cluse, ce qui confirme l'inscription populaire de ces deux communes.

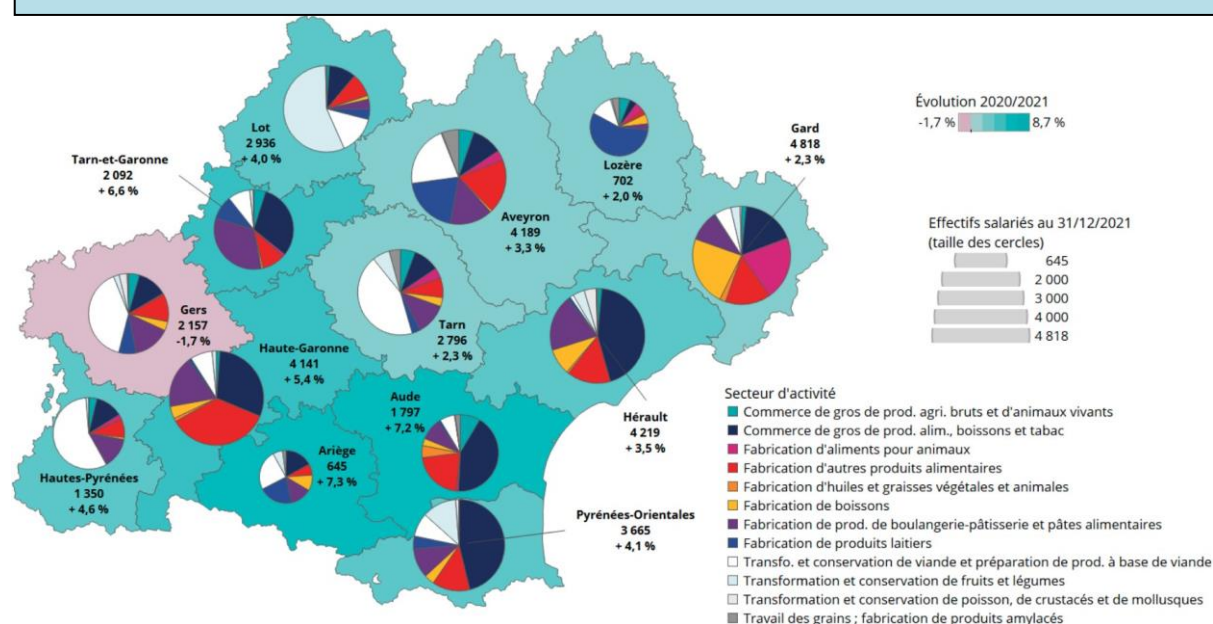


Sources : données INSEE 2020.

Malgré la perte d'emplois industriels suite à la fermeture des mines de charbon, le bassin de vie de la ville reste plus industriel que la moyenne du département. Dans le Gard, 10% des emplois sont liés à l'industrie et sont fortement féminisés (28%) en raison du poids de l'agroalimentaire. Le commerce de gros, la vinification et les produits de la boulangerie, pâtisseries et biscuiteries sont en effet les secteurs les plus représentés du département (voir carte 3). Les profils de ces entreprises demeurent néanmoins variés. Les usines de confiserie ou de boissons sont couvertes par des conventions collectives protectrices, du fait de la présence des organisations syndicales représentatives. Le nombre de syndiqués y est également important. Elles se distinguent d'entreprises liées à la découpe et à la transformation de viande, situées aux alentours de Nîmes, où les conditions de travail apparaissent particulièrement dégradées, ou encore de la transformation de produits laitiers dans des petites entreprises localisées plutôt en Lozère. Du fait d'un vieillissement des salariés et de difficultés de recrutement, ces grandes unités de découpe de viande et les petites entreprises de transformation de produits laitiers ont majoritairement

recours à des agences intérim afin d'ajuster la main-d'œuvre¹⁰⁴, pour l'essentiel peu qualifiée et féminine. Au sein de l'usine de confiserie, les salariés sont plutôt des hommes, dont l'âge varie entre 45 et 50 ans, issus de villages situés à proximité de la ville moyenne étudiée et pour un certain nombre, leurs parents travaillaient déjà dans l'ancienne réglisserie. Ils sont également plus souvent détenteurs d'un diplôme, comme le mentionne un représentant syndical : « la politique d'entreprise était de recruter le plus possible à niveau baccalauréat ». Ces ouvriers exercent parfois une activité agricole en complément de leur activité salariée principale, ce qui ne semble pas être le cas des ouvrières de la découpe et de la transformation de viande.

Carte 2 : Emploi salarié du régime général (hors intérim) par département, secteur d'activité en 2021 et évolution annuelle



Source : ACROSS-traitement carif oref Occitanie. Carte reprise de : « Cartographie de l'emploi et de la formation dans les industries agroalimentaires en Occitanie, indicateurs de suivi 2022 », Carif-Oref Occitanie, 2022, p. 5

Aussi, le bassin de vie de la ville demeure relativement industriel, avec de fortes différences entre communes. Par ailleurs, les parcours des enquêtés restent marqués par le secteur de l'agroalimentaire, en tant qu'employés dans des grandes boulangeries, dans des magasins de distribution alimentaire ou en tant qu'ouvriers. Le poids de l'administration publique augmente à mesure que celui de l'industrie recule, comme à Saint-Clément (voir tableau 4), où plus de 60 % des emplois sont liés à l'administration publique. Même si l'administration publique fournit une grande partie de l'emploi, des tensions demeurent dans le domaine de la santé, les premiers

¹⁰⁴ Le Gard est le département français où l'on recrute le plus d'intérimaires (5900 en 2022), ce qui est encore plus accentué au sein du bassin d'emploi étudié (13% des offres enregistrées par Pôle emploi contre 12% au niveau du département). Observatoire régional de l'emploi, « Diagnostic territorial 2023 ».

métiers recherchés étant ceux des soins infirmiers et généralistes, ou encore de l'action sociale¹⁰⁵.

Tableau 4 : Emplois selon le secteur d'activité, en fonction des territoires

	Bassin de vie de la ville		Ville		Saint-Cluse	
Agriculture	1,3	*24,9	0,4	25,7*	1,8	0*
Industrie	12,3	22,4	8,8	22,4	3,9	22,9
Construction	8,6	10	6,9	8,2	2,9	3,1
Commerce, transport	41,1	48,5	44,2	51,2	30,2	56,5
Administration publique (santé, enseignement, action sociale)	36,6	67,7	39,6	65	61,3	69,3

*dont femmes en %. Source : Tableau à partir des données INSEE, 2020.

Au-delà de ces cadrages statistiques, les trajectoires professionnelles des enquêtés, à l'image de Laure, 28 ans, peuvent éclairer les différentes possibilités qu'offre le marché du travail au sein de l'espace local. Les parents de cette enquêtée sont originaires d'une commune à proximité de la ville, sa mère étant secrétaire à la sécurité sociale minière et son père éducateur pour les personnes en situation de handicap. Après avoir obtenu un baccalauréat général en 2011-2012, et sans parvenir ensuite à valider de formation supérieure à l'université, elle est orientée à la fin de ses études en 2015 par Pôle emploi comme vendeuse dans une boucherie (en CDD à temps plein). Elle part ensuite faire du woofing¹⁰⁶ dans une ferme en Bretagne, en espérant gagner en compétence dans le domaine agricole alors qu'elle dispose de peu de ressources financières. Elle vient en effet de se séparer de son conjoint de l'époque et ne peut compter que sur ses seuls revenus, soit un chômage entre 800 et 900 euros. En 2016, à l'aide des petites annonces, elle devient ouvrière (en CDD à temps plein) dans la fabrication de produits laitiers (fromages et yaourts) en Lozère, ce qui lui permet de rester vivre à proximité de sa famille. Dans cette entreprise de 15 à 20 salariés, elle travaille en 2x8 et décrit des conditions de travail dégradées. Elle mentionne une absence de représentants syndicaux, comme de délégués du personnel et un manque de solidarité entre collègues dans un contexte de fort turnover des équipes. Les heures supplémentaires travaillées lui sont payées de manière aléatoire et le temps d'habillage est déduit du temps de pause. Enfin, les employés sont surveillés par des caméras et convoqués par la direction si leur productivité diminue.

¹⁰⁵ Thierry Lemerle, « Bassin de (...) », *France Travail Occitanie, services statistiques, études et évaluation*, 2022.

¹⁰⁶ Il s'agit de proposer son travail à des exploitations agricoles, le plus souvent dans le secteur bio, en échange du gîte et du couvert.

À la fin de son CDD en 2018, elle refuse le CDI qu'on lui propose, et part en Ariège effectuer une formation agricole et forestière (niveau baccalauréat). Par le biais du réseau de sa formation, elle décroche un emploi dans une fromagerie familiale, d'abord en CDD à temps partiel puis en CDI à temps plein. Si elle accepte un CDI, c'est moins pour la recherche de la stabilité de l'emploi que pour aménager son temps de travail sur l'année, étant donné la forte saisonnalité des activités. Comme elle le dit elle-même :

- À la base j'étais pas pour le CDI... Vu que les saisons, elles étaient un peu hard, je me suis dit peut-être qu'en CDI il y aura des moments sur l'année, il allait y avoir des périodes plus tranquilles. Donc ça, ça m'a un peu incité à... (accepter).

Au sein du bassin de vie de la ville étudiée, 57 % des emplois proposés recensés par France Travail entre 2022 et 2023 sont des contrats courts¹⁰⁷, ce qui tranche avec le secteur de l'agroalimentaire qui tente de fidéliser sa main-d'œuvre en proposant des CDI. En pratique, le CDI est souvent perçu dans ce secteur comme un frein supplémentaire dans la mesure où cela contraint à la démission en cas de conflit au travail et génère en conséquence la perte de droits (prime, allocation chômage). Ainsi, à la suite d'une situation de harcèlement au travail, Laure démissionne en 2022 et se retrouve sans aucune source de revenu pendant plusieurs mois. Elle enchaîne alors de petits boulots, d'abord comme employée par la communauté de communes comme vacataire au sein des cantines de plusieurs écoles, puis en tant qu'aide à domicile. Ces emplois d'aide à domicile et de vacataire dans la fonction publique l'obligent à cumuler plusieurs heures de contrats (« c'était du 40h au mois »), et sont assortis de faibles cotisations. De fait, les emplois précaires du secteur public constituent une (maigre) ressource dans le cas de rupture professionnelle.

À travers le cas de Laure, on perçoit déjà certains effets de la réforme de l'assurance chômage pour les travailleurs précaires en CDD qui avaient pris l'habitude d'utiliser leur allocation entre deux contrats pour se former ou se reposer dans l'attente d'un prochain contrat. Cet aperçu des déstabilisations socio-économiques produites par la mise en œuvre des « réformes » du chômage (loi 2022-1598), notamment la suppression des allocations chômage en cas d'abandon de poste, sera prolongé dans la section suivante.

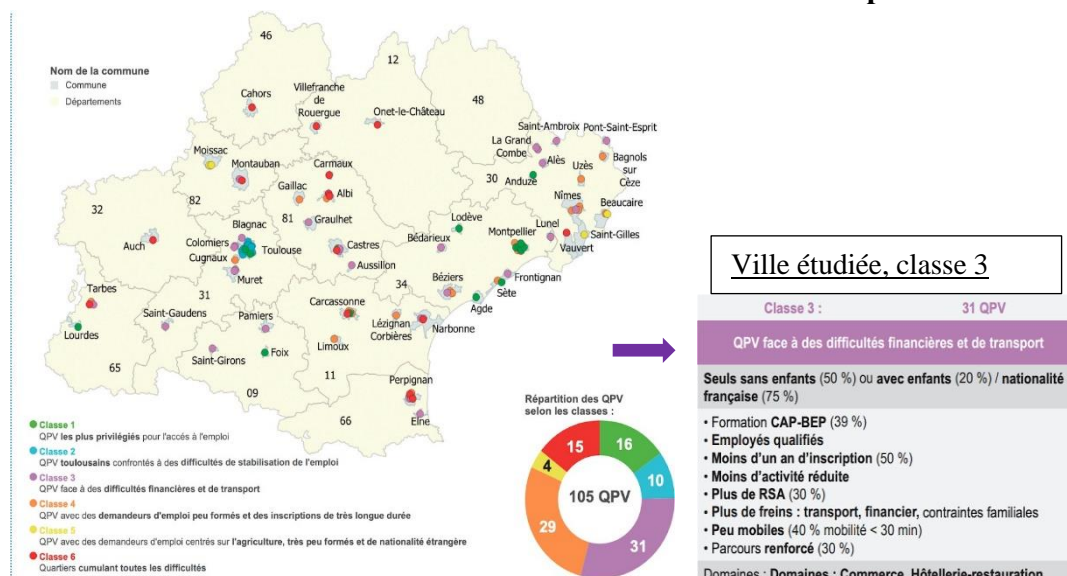
Appréhender les effets de la réforme du chômage

Sur le territoire étudié, le chômage est structurel et endémique. Le Gard ne représente que 10% de la population de la région mais concentre 22% de la population des quartiers prioritaires de la ville. Au sein des quartiers prioritaires (QPV) de la ville, un quart des

¹⁰⁷ Thierry Lemerle, *Bassin (...), op. cit.*

demandeurs d'emploi sont sans diplôme, soit deux fois plus que l'ensemble des demandeurs d'emploi. Un tiers d'entre eux sont de nationalité étrangère pour 14 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi. Ils mentionnent plus souvent l'exclusion numérique comme frein pour retrouver du travail. Aux alentours de la ville moyenne, les demandeurs d'emploi font état de difficultés financières et de transport, ce qui renvoie à une paupérisation des parcs locatifs sociaux, à la faiblesse du réseau de bus et à la suppression de lignes de train. Au sein du bassin d'emploi relié à la ville moyenne, l'utilisation de la voiture avoisine les 85 %. Une part non négligeable de la population déclare également se déplacer à pied comme Nicole, âgée d'une cinquantaine d'années, qui vit éloignée du centre-ville (10 min de voiture). Cette dernière alterne petits boulots, RSA activité et chômage. En tant qu'AESH au collège de Saint-Cluse, elle est contrainte de se déplacer tous les jours en stop pour se rendre au travail pendant deux ans. Certains enquêtés se sont aussi vu retirer leur permis de conduire à la suite d'un test salivaire, ce qui les oblige là encore à s'appuyer sur le conjoint où se déplacer à pied. Avant de s'inscrire dans une politique de prévention de la consommation de drogue, ici le cannabis, le retrait du permis signifie surtout dans bien des cas la fin du travail¹⁰⁸. Sur le bassin d'emploi, 14 % des demandeurs d'emploi n'ont pas de permis et 24 % n'ont pas de véhicule. 7 % disent privilégier quand ils le peuvent les transports en commun.

Carte 3 : classification des demandeurs d'emploi au sein des QPV



Source : « Les demandeurs d'emploi résidant dans les Quartiers Prioritaires de la Ville en Occitanie », *Pôle Emploi Occitanie. Statistiques, études et évaluations*, 2021, p.7.

¹⁰⁸ Certains enquêtés qui vivent dans des bourgs éloignés de la ville relatent être régulièrement contrôlés par la gendarmerie ou la police en raison de leur vieille voiture, parfois plusieurs fois par jour. Sur le contrôle au faciès, voir : Nicolas Jounin *et al.*, « Le faciès du contrôle. Contrôles d'identité, apparence et modes de vie des étudiant(e)s en Île-de-France », *Déviance et Société*, 39 (1), 2015, p. 3-29.

Depuis la réforme de 2014 plusieurs quartiers de petites et moyennes villes rurales ont basculé en QPV¹⁰⁹. Ce qui explique qu'on retrouve certaines petites communes au sein des QPV et invite à ne pas les associer aux seules grandes agglomérations (voir carte 3). Aussi, certaines petites communes aux alentours de la ville sont plus particulièrement touchées par le chômage, à l'image de Saint-Cluse, comme on peut le voir dans le tableau suivant.

Tableau 5 : Chômage au sens du recensement en % des 15-64 ans

	2009	2014	2020
Ville	22,5	24,8	25,9
Saint-Cluse	30,4	38,3	40,4
Gard (département)	15,5	17,4	16
France métropolitaine	11,2	13,5	12,3

Source : INSEE, commune 2009/2015/2020.

La trajectoire de Kevin, 27 ans, permet de penser les conséquences de la réforme du chômage de manière concrète, tout en soulignant le degré de méconnaissance qui demeure en la matière, tant du point de vue des professionnels que des allocataires.

Cet enquêté est diplômé d'un CAP boulangerie pâtisserie obtenu en 2014 et après un apprentissage dans deux boulangeries familiales (ses patrons sont en couple et travaillent avec une équipe d'un à deux salariés). Il devient par la suite employé dans une grande chaîne de boulangerie, côté production, en ville. En 2017, il signe son premier CDI dans l'entreprise. Il nous décrit des plannings instables, des solidarités entre collègues difficiles du fait du déplacement des équipes, mais aussi des couples, entre plusieurs antennes de production. Le déroulement de carrière s'opère en fonction d'échelons auxquels sont rattachés des primes et de nouvelles responsabilités, sans temps long de formation. Kevin revient sur les événements qui l'ont conduit à un abandon de poste, alors qu'il est adjoint de production. Cette situation entraîne la perte de ses droits au chômage :

- Pendant la période des fêtes, mes collègues étaient tous partis. Je me suis retrouvé, moi tout seul, à gérer tout le côté production, donc une quinzaine d'employés, plus essayer de donner un coup de main en vente, et en même temps, faire les plannings et les commandes. J'étais à 60, 70 heures par semaine. Vraiment, je ne faisais rien d'autre. Noël passé, je fais un super bon chiffre. J'étais fier de moi, mais bon, j'étais à bout psychologiquement. À cette époque-là, pour tenir, je picolais pas mal. Et du coup, on arrive la veille du jour de l'an, je crois, la manager revient de maladie en me hurlant dessus devant tout le monde. Parce qu'on avait un mec qui était alcoolique, qui faisait

¹⁰⁹ Comme pour certains quartiers de la petite ville de Guéret dans la Creuse, ce qui montre que cela n'est pas propre au terrain d'enquête.

beaucoup de conneries au boulot... Et j'avais pas pu voir la connerie... et quand elle m'a hurlé dessus, mon cerveau s'est déconnecté. J'ai eu un voile noir, vraiment. Je me suis dit, si tu pars pas, tu vas faire une connerie. Je suis allé m'enfermer dans les vestiaires et je me suis mis à pleurer. Je me suis mis en arrêt pour dépression. Donc, au début, j'étais complété. La boutique m'a payé pendant trois mois pour un arrêt maladie, pas pour un accident de travail. Après, j'avais ma complémentaire puis je suis tombé en demi-traitement. Et après, à la fin, j'ai fini à 800 euros pendant un an. J'ai essayé de me faire reconnaître en inaptitude... Sauf qu'il y a une loi qui est passée comme quoi il fallait une lettre d'un psy.

-Et donc, tu n'as pas eu de chômage ?

-J'ai pas eu le droit au chômage. Parce qu'il y a aussi la nouvelle loi chômage qui est passée au moment où, en fait, je me suis fait licencier. Enfin, voilà, je n'ai pas assuré non plus.... Je me suis séparé à ce moment-là, ça n'allait pas du tout. Donc, en fait, j'ai fait un abandon de poste. Donc licenciement pour faute grave, parce que absence injustifiée. Avant on n'enlevait pas ton chômage. Mais même quand je suis allé à Pôle emploi, ils n'ont pas encore bien compris la loi. Ils n'arrivaient pas à m'expliquer exactement ce que ça faisait en termes d'application.

- Et comment tu as fait alors ?

- Je suis allé voir le syndicat.

-T'avais un représentant du syndicat dans la boîte ?

-Non, il y en a un qui était sur [nom de la commune] donc c'était compliqué parce que c'était loin. Je suis passée par l'UL. Je suis allé poser des questions. C'est que... moi, j'avais demandé une rupture conventionnelle. Ils me l'ont refusée. Au bout de cinq ans de bons et loyaux services. Après y'a la copine du groupe [d'amis] qui m'a orienté. Elle m'a pas mal aidé, elle a pris un rendez-vous à la maison en dehors de son temps de travail, pour voir si je voulais repartir sur des formations, qui a essayé de me donner le maximum d'informations...Sinon, j'aurais été... on est quand même laissé un peu à l'abandon.

-Et tu as fait quoi après ?

-Je suis allé chez mes parents pendant tout l'été dans le camping-car. Et après, j'ai réussi à trouver mon appartement à [nom de la commune], grâce au maire que je connais. Il a appuyé mon dossier, parce que comme je n'avais pas eu de salaire, j'ai eu des impayés de loyers aussi... C'est pour ça que j'ai dû repartir chez mes parents avec ma fille, une fois séparé.

-Ça a dû être difficile pendant cette période...

-Ouais, ben là, je suis pas encore sorti de l'affaire. J'ai quelques dettes. Parce que je n'ai pas eu non plus le RSA. Le RSA aurait dû commencer il y a 3 mois. Et en fait, j'ai touché mon RSA quand j'ai commencé à travailler, dans le nouveau travail que j'ai là.

-Et quand t'as fait toutes ces démarches, tu as eu des rdv ? pour le RSA ou avec pôle emploi ?

-Avec la Sécu, j'ai eu un rendez-vous avec l'assistante sociale de la Sécu, quand même, qui était assez bien, mais qui en connaissait beaucoup moins que notre assistante sociale personnelle....

Comme dans d'autres cas, l'abandon de poste participe d'une stratégie de fuite des métiers à fortes pénibilités, ou en cas de conflits au travail, sans possibilité de médiation syndicale. Auparavant, l'abandon de poste pouvait s'inscrire dans une négociation implicite entre employeur et employé comme le mentionne une autre enquêtée, âgée d'une

quarantaine d'années, qui a travaillé dans la même enseigne que Kevin, dix ans auparavant. « *Je voulais partir parce que c'était un job alimentaire vraiment difficile. Je me suis fait licencier, pour faute grave. Je suis plus venue, mais c'était en accord avec mon patron. Il m'a dit de ne pas répondre aux lettres, etc. Il ne voulait pas faire de rupture conventionnelle (...). J'avais anticipé les choses, j'avais mis de l'argent de côté* ». L'abandon de poste autorisait une petite marge de manœuvre du côté des salariés, qui hésitent à accepter un contrat durable du fait de la pénibilité des postes ouvriers, en particulier dans l'agroalimentaire.

Les entretiens réalisés avec Nathalie, syndiquée, ancienne conseillère prud'hommes, laissent entendre que la succession des réformes empêche d'en saisir et d'en mesurer les conséquences. Elle précise : « La majorité des gens ne connaissent pas la réforme. Les conseillers Pôle emploi non plus. Pôle emploi nous envoie souvent des allocataires, en cas de conflits avec les employeurs, ce qui est un souci puisque nous ne sommes pas un service public ». Les personnes dans la situation de Kevin sont également surreprésentées lors de ces permanences juridiques, comme le relate à nouveau cette syndicaliste : « l'abandon de postes représente six cas sur dix des personnes qui viennent nous voir. Plutôt des jeunes. Et généralement, c'est le patron qui le demande, en disant que l'employé va toucher le chômage, qu'il ne faut pas qu'il réponde aux lettres. Sauf que l'abandon de poste, c'est une démission ». Si les abandons de postes ne représentent statistiquement qu'une minorité de fin de contrats (5%), ils restent le premier motif de licenciement pour faute grave ou lourde (71 %), ce qui peut expliquer leur prégnance dans les permanences syndicales. Comme l'indique la DARES, en 2022, dans les trois mois suivant l'abandon d'un CDI, 55 % des anciens salariés s'inscrivaient à Pôle emploi et 43 % ouvraient un nouveau droit à l'assurance chômage¹¹⁰.

Comme le montre l'extrait d'entretien précédent, la méconnaissance des réformes successives de l'assurance chômage concerne aussi bien des agents de Pôle emploi, qui ne parviennent pas à expliquer ses effets aux allocataires, que les privés d'emploi eux-mêmes. La plupart des enquêtés ignorent clairement les réformes en cours, y compris parmi ceux qui disposent de connaissances importantes dans le champ de l'action sociale. Nicole, 54 ans, a pu bénéficier du statut d'intermittent du spectacle en tant que technicienne lumière et a été travailleuse sociale spécialisée dans l'accompagnement de publics fragilisés (femmes victimes de violences, toxicomanes...). En 2023, elle bénéficie de l'accompagnement d'une assistante sociale de secteur et dit bien connaître les démarches administratives, ayant l'habitude de traiter avec les institutions en tant que « famille monoparentale ». Cette dernière connaît

¹¹⁰ Laurent Brembilla, Olivier Dorothée, Guillaume Graindorge, « Combien de salariés abandonnent leur poste et que deviennent-ils ? », *Focus DARES*, n°12, 2023.

une période de chômage en 2019, puis de RSA-activité alors qu'elle travaille en tant que ATSEM à mi-temps entre 2021 et 2022. Elle dit ne pas connaître la réforme du chômage mais reste attentive aux annonces gouvernementales concernant l'allocation du RSA, conditionnée à des heures de travail. De la même manière, Laure confond les différentes réformes chômages entre 2019 et 2023. Cette dernière entretient pourtant un rapport positif à l'écrit, évolue dans des sphères proches du militantisme et dit avoir l'habitude de parler politique. Ses deux parents sont syndiqués et d'anciens adhérents de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC). Laure n'a cependant jamais été elle-même syndiquée dans son travail. Aussi, les rares personnes bien informées des changements intervenus peuvent être qualifiées d'experts des questions politiques et sociales. Comme le mentionne Kevin, face à la perte de ses droits, il mobilise une assistante sociale du réseau d'amis qui l'oriente vers de nouvelles démarches d'accompagnement (une demande de logement social et de RSA), c'est-à-dire d'autres types de prestations censées répondre à une situation d'urgence en l'absence d'indemnités. Il est ainsi à prévoir que la réforme de 2019, avec la baisse du montant des allocations perçues (voir encadré 3) entraîne mécaniquement une hausse d'autres prestations sociales et une sur-mobilisation des travailleurs sociaux pour compenser la faiblesse des revenus.

Les réformes de l'assurance chômage de 2019 et 2022 risquent également d'accentuer les difficultés de recrutement, au sein de secteurs déjà en tension, et d'accroître les situations de rupture de droits du côté des salariés en matière d'aides sociales. Cela nous invite à nous intéresser plus avant aux parcours et aux conditions de travail comme modalités façonnant les possibilités de recrutement dans des secteurs à fort turnover et plus largement aux rapports entretenus avec l'ensemble des prestations sociales.

Encadré 3 : Quelques effets et points d'attention sur la réforme chômage de 2019

La réforme dispose d'un volet employeur et allocataire. Concernant le volet employeur, il vise les entreprises de 11 salariés et plus (18 000 au total) à la mise en place de bonus/malus afin de les inciter à réduire le recours aux contrats courts. Dans les faits, peu d'entreprises semblent concernées par cette réforme, soit du fait de la restriction du nombre de secteurs concernés, soit parce que ces entreprises cherchent déjà à fidéliser leur main-d'œuvre, *via* le recours au CDI, dans un contexte de tension du marché du travail et de conditions de travail dégradées. Concernant le volet allocataire qui nous intéresse plus spécifiquement, on retiendra de manière synthétique trois grands changements et quelques points d'attention.

D'abord, les **conditions d'ouverture des droits pour les chômeurs se durcissent**, avec une durée de travail de 6 mois au lieu de 4 auparavant. La recherche des contrats antérieurs se fait sur une période plus courte (24 derniers mois au lieu de 28 mois).

Ensuite, **le mode de calcul des allocations change**. L'ouverture de droits à l'assurance chômage s'accompagne d'une allocation journalière et une durée de droit. Ce nouveau mode de calcul intègre des jours non travaillés sur les 24 derniers mois. La prise en compte des périodes non travaillées est plafonnée. Néanmoins, près de la moitié des nouveaux allocataires affectés par la réforme voient leur allocation baisser de 16% en moyenne par rapport à ce qu'ils auraient perçu avant la réforme. 40% de ces nouveaux allocataires disposent d'allocations de

moins de 900 euros nets par mois, dont 11% en dessous du RSA (soit 572 euros). Du fait de la prise en compte des périodes non travaillées dans ce mode de calcul, la durée des droits est allongée (trois mois de plus entre 2019 et 2022).

Enfin, la réforme comporte **une dégressivité des allocations**, réduites à partir du 7^{ème} mois (jusqu'à 30% de baisse) pour les personnes de moins de 57 ans et dont les revenus dépassent les 4800 euros mensuels. Cette partie de la réforme concerne peu d'allocataires, plutôt des hommes cadres et diplômés du supérieur, ayant travaillé dans le domaine informatique, financier ou juridique.

Les effets de la réforme ne sont pas encore mesurables (en septembre 2022, 38% des allocataires relèvent de la nouvelle réglementation) et mettrons des années à devenir effectifs. La stabilisation de l'Allocation journalière (37 euros) sur la période récente s'explique par des salaires plus élevés pour les nouveaux entrants, avec l'inflation et de la hausse des salaires nominaux en 2021 et 2022. En outre, les salaires les plus bas, issus des contrats courts, intérimaires, et exercés par des jeunes, sont écartés du fait d'un durcissement des règles d'accès au chômage, en défaveur des contrats précaires. On note également que parmi les allocataires qui travaillent (50% de l'ensemble des allocataires), une partie d'entre eux ne sont plus indemnisés au titre du cumul allocation-revenu. En effet, le nouveau mode de calcul du salaire de référence abaisse mécaniquement le plafond de revenu au-delà duquel il n'est plus possible de bénéficier du cumul¹¹¹.

S'arranger avec la précarité : reconfiguration des voies d'accès aux prestations sociales

Du fait de la succession de réformes dans le domaine de l'assurance chômage et de l'imbrication de précarités en fonction des milieux professionnels, les ressources administratives deviennent précieuses et imposent le recours à des travailleurs sociaux (quand ils sont disponibles) et la multiplication des démarches individuelles sur un temps long. Dans cette section, deux cas sont mobilisés, celui de Chloé, assistante sociale du travail, et celui de Marine, salariée précaire, qui fournissent des indications sur les reconfigurations des modalités d'accès aux prestations sociales en fonction du marché du travail.

Chloé, assistante sociale, est ainsi fréquemment sollicitée pour des aides et accompagnements de ses amis, mais aussi par des publics proches de celui dont elle s'occupe dans le secteur salarié. Originnaire d'une commune à proximité de la ville, son père rentre comme ouvrier à France télécom et devient cadre en fin de carrière. Sa mère, institutrice, est aujourd'hui directrice d'école. Chloé dit aimer « écouter les gens » et est encouragée par sa mère à rentrer à l'Institut régional du travail social d'Occitanie (IRTS) à Montpellier.

¹¹¹ Encadré réalisé à partir de la synthèse de l'Unedic, « Suivi de la réglementation 2021 d'assurance chômage », *Unedic Analyses-Synthèse*, 2023.

Après sa formation, elle revient en ville et travaille pour une société par actions simplifiée (SAS) de 25 salariés qui facture des prestations de services à d'autres boîtes. Elle décrit un turnover important des effectifs – les assistantes sociales restent en moyenne deux ans sur un même poste – et un travail important de lien aux autres institutions, telles que Pôle emploi, pour s'assurer du suivi des dossiers des ouvriers et ouvrières en fin de carrière :

- Ça m'arrive des fois de finir un accompagnement quand la personne est inscrite à Pôle emploi ou qu'elle ne vient plus dans l'entreprise. Enfin, je finis tout ce que j'ai commencé. Et après, il y en a qui ont essayé de me refourguer leur cousin, leur machin. Je l'ai fait mais sinon, j'essaie de limiter un maximum. De temps en temps, sur l'usine, je déroge parce que tous les retraités se connaissent. Et l'histoire de l'usine est un peu particulière. Aujourd'hui, il y a deux entreprises. J'accompagne les retraités d'une entreprise mais pas de l'autre. Et des fois, ils se croisent quand même parce qu'ils ont tourné sur la même plateforme et ils se croisent tous au bar de l'usine. Donc ça m'arrive d'accompagner des personnes retraitées en plus.

- *Et avec tes amis ?*

- En fait, j'évite le plus possible parce que les potes, ils me demandent de les aider sur des trucs administratifs. Mon métier, ce n'est pas l'administratif. Mon métier, c'est d'accompagner des gens. C'est de les écouter, de les aiguiller. Tu aides à faire telle démarche, tu expliques comment la faire etc. L'assistante sociale, on pense qu'elle a une baguette magique. Même dans notre bande de potes, où on peut dire « j'ai un trop-perçu avec la CAF, ça me fait chier, comment je vais faire ? » Alors qu'en fait, t'as un trop-perçu, t'as un trop-perçu, t'as pas d'autre choix que de rembourser c'est la loi. Tu peux faire tous les recours que tu veux.

- *C'est qui la dernière personne que tu as aidée ?*

- Sarah [amie du groupe de potes] m'a demandé plusieurs fois, justement pour des trucs CAF, sinon c'est la mère de Lucile [autre amie du groupe de potes] ... et comme c'était sa mère, c'est vachement compliqué de refuser quoi. Ça m'ennuie parce que... je fais un métier qui me pompe énormément, et c'est vrai qu'en plus l'accès aux droits c'est ce que j'aime le moins dans mon métier. Alors oui, j'ai des connaissances, j'ai des compétences, parce que ça fait partie du métier. Mais en fait, faire que ça, c'est pas mon truc, quoi.

Le travail de l'enquêtée s'est intensifié depuis le relèvement de l'âge de départ à la retraite, avec la multiplication de situations où certains ouvriers ne peuvent plus travailler, pour des raisons de santé, mais sans pouvoir accéder à la préretraite. Malgré sa formation, Chloé n'est pas au courant des réformes de l'assurance chômage (2019 et 2022) qui concernent peu le public dont elle s'occupe, majoritairement en CDI. Une partie de ses connaissances en matière d'accompagnement social provient des veilles juridiques, des échanges avec ses collègues mais aussi des pratiques « en train de se faire », comme elle l'explique dans l'extrait suivant :

- *Et c'est quoi pour toi le service public ?*

- Je ne sais pas réellement, mais je sais qu'une assistante sociale, peu importe où elle travaille, elle a une mission de service public. Mais par contre, il faudrait plus de moyens dans notre boîte pour qu'on puisse bien faire notre travail, qu'on ait plus de temps dans les entreprises pour absorber la charge de travail, qu'on ait des meilleures conditions de travail, rien que matérielles je veux dire. Mon bureau à l'usine, c'est scandaleux, j'ai un chauffage que depuis l'année dernière, ce qui fait que j'ai passé deux hivers à cinq degrés

avec un plaid pour faire les rendez-vous. Donc ce serait bien qu'on gagne au niveau des conditions de travail de manière concrète, autant pour absorber la charge que pour améliorer le matériel. Et que les services publics, comme tu dis, marchent (elle est exaspérée) ! Ça nous aiderait beaucoup ! A un moment donné faut arrêter ! La CPAM, tu peux pas les joindre, la CARCEPT [Caisse autonome de retraite complémentaire et de prévoyance du transport] tu peux pas les joindre, la CAF tu peux pas les joindre, et les seules qui arrivent à les joindre, c'est les assistantes sociales. Du coup tu te prends toute la vague de... on se prend la colère des gens qui disent bien « c'est pas contre vous, je sais que vous y êtes pour rien, mais bon ça me saoule ». Tu leur dis « oui, moi je suis là pour vous dire comment ça marche, mais pas pour vous dire que c'est génial ».

- *Ça serait quoi pour toi un bon service public ?*

- Bah déjà du monde et qui fonctionne quoi. T'as un guichet, t'as ta caisse de sécu, tu y vas, tu dis « j'ai mon problème » et on répond « ok, on va s'occuper de vous ». Alors que là maintenant, tu prends rendez-vous, si t'as pas rendez-vous, le vigile il te laisse pas rentrer. Tu peux prendre rendez-vous que pour un motif précis par téléphone mais... j'ai un exemple en tête pour la CAF, où la situation qu'on avait n'était pas inscrite dans le changement de situation qu'on voulait faire. Donc je suis passée par un rendez-vous en ligne. Mais tu passes par 15 000 étapes pour pouvoir demander ton rendez-vous en ligne, et puis pour choisir le motif qui, ici, n'était pas dans la liste... Quand tu as quelqu'un de physique en ligne, c'est encore différent. Un conseiller, qu'il soit bien formé ou pas d'ailleurs, il va te répondre et te dire « je ne sais pas, je vais vous passer telle personne ». Le régime minier, ils m'ont fait tourner pendant six mois en bourrique entre la caisse de retraite vers l'assurance maladie des mines, qui me renvoyait vers la caisse de retraite. J'ai passé six mois comme ça, au bout de six mois j'ai péti un plomb au téléphone. Du coup ils m'ont passé un responsable, qui a répondu à ma question mais personne n'a été capable de répondre pendant 6 mois ! Si tu veux savoir comment partir en retraite dans le régime minier, bon courage. Moi c'est les salariés du régime minier qui m'expliquent. Et du coup je recoupe : « Il y a machin qui m'a dit ça, vous me dites ça ». Et donc, il y en a qui ont des bribes d'infos, ils ont pas toutes les infos, mais ils ont des bribes. Il m'a fallu recevoir quatre personnes pour pouvoir réussir à bien suivre.

Même si les mines ont fermé depuis de nombreuses années, une partie des activités institutionnelles qui y sont liées continuent de fonctionner, ce qui nécessite la réactivation d'une mémoire organisationnelle des droits sociaux rattachés à ce secteur. On voit aussi comment « les bons plans » en matière administrative peuvent s'échanger au sein de lieux de sociabilités populaires, à l'image du bar de l'usine.

Les politiques de dématérialisation n'ont pas seulement pour effet de transférer le travail administratif du guichet aux usagers. Elles déplacent également ces prises en charge et les font porter par d'autres. Une partie du travail de Chloé consiste par exemple à imprimer les feuilles d'assurance maladie pour ceux qui n'ont pas toujours de téléphone connecté ou d'ordinateur, ou qui vivent dans des communes dépourvues de réseau internet stable (« il y a un secteur sur [nom de la commune dans les Cévennes], où dès qu'il y a un coup de vent, il n'y a plus internet ! »). Certaines associations locales en viennent même à se spécialiser dans l'accompagnement numérique pour répondre aux besoins en la matière, avec la création de « médiateurs numériques » dans certains quartiers populaires de l'agglomération, opérant parfois en réseau avec d'autres

associations « de terrain » (le Secours populaire) mais aussi d'autres institutions officielles (le collège du quartier). Face à la pénurie des agents de l'action sociale, les entreprises privées, voire des agences d'intérim, investissent ces activités souvent florissantes¹¹². Elles peuvent alors mettre en avant leur spécialisation en termes « d'optimisation sociale », à l'image du groupe Smart qui se revendique de l'économie sociale et solidaire, dans lequel a travaillé un enquêté. Smart décharge les artistes de la gestion administrative et leur facilite l'octroi de droits sociaux associés au salariat¹¹³. On peut relier l'émergence de ce type de structure aux difficultés d'accès aux droits et aux prestations sociales. Une autre enquêtée, en fin de thèse, issue d'un milieu plus favorisé (ses deux parents sont architectes) revient sur son non-recours aux prestations sociales en ces termes : « en fait moi j'en ai pas vraiment besoin, j'ai ma famille. Étant donné le temps que ça prend, et la complexité... je considère que ça ne vaut pas le coup ».

La succession de réformes en matière d'assurance chômage induit alors une polarisation dans l'accès aux droits, entre ceux qui peuvent s'en passer et les autres. De plus, si les salariés sont employés dans une entreprise stable, ils peuvent compter sur les services sociaux de l'entreprise, contrairement aux salariés plus précarisés, tels que Marine. Son cas semble en effet intéressant à mobiliser à plusieurs égards. D'une part, son parcours illustre la proximité entre des secteurs précarisés de l'emploi, ici l'agroalimentaire et l'agricole, et de l'économie sociale et solidaire – associatif – en lien avec les secteurs du bio. D'autre part, l'importance des sollicitations en matière d'accompagnement social dont Marine hérite rencontre dans son travail salarié, bien que cela ne figure pas dans ses principales missions, traduit l'ampleur des besoins locaux insatisfaits. Le père de Marine, diplômé d'un BTS, est devenu cadre à l'Office national des forêts. Sa mère, non diplômée, est issue d'une famille immigrée d'Espagne. Elle a effectué plusieurs petits boulots, surtout en tant que femme de ménage. Le couple est propriétaire d'une maison dans une commune à proximité de la ville. Son frère, de deux ans son cadet, est pompier volontaire et cherche à passer les concours pour devenir professionnel.

¹¹² Le même phénomène est visible par l'émergence de boîtes d'intérim spécialisées dans les soins infirmiers au niveau local. Pour des travaux sur l'émergence de l'intérim sur le travail social, voir Charlene Charles, « Le travail social en intérim. Le cas des éducateurs sociaux intérimaires dans les foyers de l'enfance », *Sociologie*, 10 (4), 2019, p. 435-449.

¹¹³ Cyprien Boganda, « La chute d'un Uber de l'économie sociale », *l'Humanité*, le 25.02.2022 [En ligne] <https://www.humanite.fr/social-et-economie/economie-sociale-et-solidaire/smart-la-chute-dun-uber-de-leconomie-sociale-739738>.

Les deux partagent un goût pour la nature et des connaissances écologiques (botanique, chasse, taxidermie) transmis par leur père garde forestier, et confirmé par leur formation scolaire : un BTS gestion de la nature pour lui et une licence de biologie pour elle, obtenue en 2014 à Montpellier. Marine entretient un rapport positif aux études et aux savoirs scolaires. Aussi, après sa licence en biologie, ne se voyant pas travailler dans un bureau, elle effectue plusieurs saisons dans le ramassage d'asperges, de cerises ou encore les vendanges, en contrats agricoles, payés au SMIC, auxquels s'ajoute parfois une prime de pénibilité. Après une période d'un an au RSA, Marine décide de poursuivre des études en licence professionnelle, entre 2016 et 2017, en conseil développement en agriculture biologique. Elle travaille alors en apprentissage au sein d'un groupement d'agriculteurs bio dans un département limitrophe du Gard. Elle bénéficie à l'époque d'un contrat d'apprentissage à 1.000 euros par mois (car âgée de 26 ans). Elle dit adhérer à la démarche militante de l'association et par ailleurs cet apprentissage lui permet de valider son diplôme. Lorsque cette association se retrouve en redressement judiciaire du fait de subventions européennes non versées, Marine continue son activité bénévolement et s'implique dans les tentatives de sauvetage de l'association. Avant cela, son salaire en tant qu'apprentie ne lui était pas mensualisé, faute de trésorerie suffisante. Durant cette période, elle est parfois hébergée chez son compagnon à Toulouse où il termine ses études, parfois dans un camion aménagé afin d'économiser les loyers qu'elle aurait dû acquitter entre ses lieux de formation et d'apprentissage. Elle puise alors dans ses réserves financières issues de ses droits au chômage liés à une saison de trois mois à l'ONF. En 2018, « lessivée » selon ses propres mots par ces épisodes, elle part s'installer au Québec quelques mois en woofing en mobilisant le reste de ses économies, puis à son retour trouve un emploi dans une TPE en pâtisserie boulangerie chez un couple de patrons. On lui propose, après un CDD (35h par semaine), un contrat en CDI qu'elle refuse, souhaitant renouer avec le secteur bio et agricole. De nouveau au chômage (elle touche 1.000 euros par mois), elle effectue plusieurs stages agricoles et indique parvenir pendant cette période à mettre entre 200 et 300 euros de côté, en faisant beaucoup de récupérations alimentaires et grâce aux APL.

Par le bouche-à-oreille, elle en vient à travailler dans un petit magasin bio en 2019, renommé « ValléEco », dans un bourg situé à 30 minutes en voiture du domicile de ses parents. Si les connaissances acquises dans le domaine associatif (récupérer des financements, faire des bilans financiers...) lui permettent de s'orienter facilement dans le dédale des aides sociales, ses futurs employeurs s'appuient de leur côté sur ses connaissances pour lui déléguer une partie du travail administratif qui leur incombe. Son embauche s'accompagne ainsi d'une gestion complète de son propre contrat de travail, qu'elle va réussir à autofinancer, dans le souci de

faire réaliser des économies à ses employeurs :

- J'ai commencé à ValléEco, d'abord 15 jours en étant payée par Pôle emploi. Ensuite, toujours avec la volonté de leur faire faire des économies [à mes patrons], parce que c'était une toute petite structure, et je voulais avoir possibilité de rester dans le temps de manière déclarée...Donc j'ai basculé sur un programme dont l'acronyme, c'est AFPR [action de formation préalable de recrutement] ce qui m'a permis, pendant quatre mois supplémentaires d'être rémunérée aussi par Pôle emploi ou la région, un des deux. (...) J'ai complètement autogéré et autofinancé mon poste pendant cinq mois, à peu près. De là, c'est moi qui ai créé, ensuite, mon contrat de travail. C'est moi qui ai fait les déclarations auprès de l'URSSAF [Union de recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'allocations familiales], qui ai fait toute la paperasse qu'aurait dû faire mon employeur. J'ai créé mon propre contrat. Je me suis fait un contrat un peu classique, qui en disait le moins possible (...). Moi, je trouvais ça plus intéressant financièrement pour eux... En plus, c'était vraiment ma volonté, quoi. Je me disais que financièrement, c'était intéressant pour eux de me prendre en CDI, parce qu'un CDD se renouvelle. C'est limité dans le temps, on ne peut pas toujours le renouveler en réalité, car ça peut être considéré comme un CDI déguisé. Il y avait le risque de contrôle etc... À chaque fin de CDD tu as une prime...Donc, le plus intéressant pour eux, c'était qu'on passe sur un CDI. À ce moment-là, ça n'a pas été une adhésion de plein cœur parce que Éric, mon employeur, a commencé à dire à sa femme « attention, si tu la prends en CDI, si un jour, il y a un conflit ou qu'il y a un problème, on ne pourra pas la dégager. » Il a vraiment dit ça comme ça. Mais bon, j'ai été plus forte que lui dans l'argumentaire et au final, j'ai eu mon CDI.

Dans le rapport de force avec ses employeurs, Marine utilise ses connaissances administratives pour imposer le cadre légal de son contrat de travail. Cela lui demande néanmoins un investissement important et s'inscrit dans une relation forte de proximité, au sein d'un magasin décrit comme « familial ». Les relations d'interdépendance sont ensuite renforcées par la location d'un appartement qui appartient également à ses employeurs au centre du bourg. Le loyer de cet appartement est en partie payé par les APL. Bien qu'ayant obtenu un CDI, elle n'est en effet déclarée qu'à temps partiel (l'équivalent de 800 euros sur lesquels elle cotise). Le reste lui est payé au noir (environ 700 euros) et en nature avec certaines réductions sur les produits du magasin où elle travaille en pratique plus de 40h par semaine en pleine période Covid. Marine est extrêmement polyvalente sur son poste, passe les commandes et réceptionne les livraisons, s'occupe de la vente, de la mise en rayon, du ménage, de la mise aux normes de la caisse, de la communication du magasin (affiches, réseaux sociaux), des tâches administratives ou encore de la création d'événements (le magasin devient très vite le « bar du coin » pendant la pandémie). Son investissement est tel que, dans l'espace local, les clients et fournisseurs évoquent « chez Marine » en parlant du magasin. En 2020, la situation se dégrade en raison de faits de violence conjugale d'Éric sur sa femme puis de violences sur le lieu de travail. L'enquêtée décide alors de se mettre en grève et dépose une main courante à la gendarmerie. Son patron lance alors la rumeur selon laquelle Marine manigance afin de s'approprier le magasin et cherche à lui faire porter la responsabilité des « disputes » au sein du couple. Après

avoir échoué à convaincre la patronne de quitter son mari, Marine finit par démissionner et obtient une rupture conventionnelle. Avec une allocation chômage de 500 euros, elle retourne vivre chez ses parents, et en partie chez son nouveau compagnon, un ami du fils de ses anciens patrons.

Il apparaît ici que l'imbrication étroite des sphères professionnelles et personnelles au sein d'un espace local restreint et rend difficile la contestation des conditions de travail. L'interconnaissance induit un système d'interdépendances et d'arrangements sur un marché du travail aux opportunités d'emploi limitées, où la « loyauté » passe par des « petits arrangements à l'amiable ». Accepter du travail gratuit, en faire plus que demandé, c'est être perçu comme « quelqu'un de fiable » et se voir ouvrir la possibilité de passer d'un contrat oral à un contrat formel. Ces comportements sont alors considérés comme autant d'indicateurs d'employabilité¹¹⁴. Sans toutes ces ressources administratives, il est fort probable que ce travail se serait concrétisé par une activité non déclarée et des arrangements en nature (la mise à disposition d'un logement) avec au mieux un CDD de quelques mois. Et dans le parcours de Marine, c'est bien le recours aux prestations sociales qui lui a permis de se protéger *a minima* de l'insécurité sociale de l'emploi.

Après quelques mois passés chez ses parents, elle retrouve un travail par l'intermédiaire de sa tante, en tant que vendeuse dans un magasin bio situé cette fois en ville et affilié au réseau biocoop. Dans cette nouvelle structure, elle côtoie plusieurs collègues et bénéficie, sur le papier, d'un contrat de travail de 28h payées 35h, du fait des orientations politiques affichées « à gauche » de la structure. Dans les faits, Marine se retrouve à nouveau à travailler plutôt 40h par semaine. Après un an en CDD, elle quitte la boutique en 2023, souhaitant retourner au Canada, toujours en woofing, dans le but de parfaire sa formation agricole. Face au manque d'emploi, Marine nourrit le projet, à l'instar de nombreuses femmes de milieu rural, de s'installer à son compte en tant qu'exploitante agricole¹¹⁵ (« quitte à se faire exploiter autant que ça soit pour moi »). Elle souhaite également ne plus « faire du social » comme cela a été le cas dans les différentes structures où elle a travaillé jusque-là (« moi j'en peux plus des gens qui te pompent avec leurs problèmes »).

Comme dans le précédent magasin, une partie de son temps de travail consiste en effet à répondre aux sollicitations de personnes en situation de précarité socio-économique. Elle accompagne par exemple pendant plusieurs mois la femme de ménage de la biocoop dans ses démarches pour devenir la tutrice de sa petite-fille. Elle encadre également un jeune autiste pendant un stage, dont personne ne souhaite réellement s'occuper mais qui, sans cela, se voit bloqué dans sa scolarité. À cela s'ajoutent des sollicitations continues de personnes, à l'image

qu'Hélène que j'ai pu rencontrer. En tant que femme seule et isolée, âgée entre 40 et 50 ans, sous antidépresseurs, sans diplôme ni emploi fixe, Hélène passe régulièrement acheter un ou deux produits au magasin, ce qui lui permet de parler à Marine et lui demander des conseils variés sur ses papiers ou en matière de santé¹¹⁶.

Avec la pénurie de salariés de l'action sociale, les « modalités de financements et de contrôles mettent progressivement les associations en position de prestataires en concurrence pour la mise en œuvre des politiques publiques »¹¹⁷. Durant l'entretien, Marine revient sur les difficultés à pérenniser ce type d'emploi qui relève du domaine associatif et social :

- *Est-ce que du coup, pour toi, les difficultés que tu évoques dans le travail, c'est propre à ton secteur, au bio ?*

Non, c'est un peu partout pareil. Je vois les nanas au planning familial, c'est la merde. Enfin, en fait, toutes les structures qui sont dans du social et qui, en fait, servent de tampon des manquements de l'État en fait... Parce que nous, toutes mes associations, c'est ce qu'on a fait. C'était soit du coup, promouvoir, développer la bio, donc la distribution, accompagner les gens, les installations, faire de la formation, parce que l'État ne voulait pas mettre en place des choses pour les filières bio. Donc, du coup, ça s'est développé de manière indépendante. Sur la distribution, pareil, c'était pour répondre à un manque d'éthique de la grande distribution, voilà, pour essayer de retrouver du lien, du sens. C'est toujours de la sensibilisation et de la promulgation qui seraient bonnes pour tout le monde. Je vois aussi une autre pote qui travaille dans des structures qui sont en train de s'effondrer. Elle travaille dans une ferme qui fait de la production pour des migrants ou des personnes qui en général ne peuvent pas acheter de la bouffe. Donc, voilà, ça, pareil, ils sont reconnus d'utilité publique, mais ils ont les mêmes problèmes que dans le reste des associations, ils n'arrivent plus à trouver de bénévoles. Elle devait faire 35 heures, elle en fait 90, elle est au bout de sa vie, elle est en train de crever d'épuisement, je ne l'ai jamais vue dans des états comme ça, elle ne fait que pleurer. Parce qu'au final, rien n'est en place, et parce que, ben, du coup, malheureusement, dans ces assos, là, on idéalise le truc, on te vend un peu du rêve, tu te dis, ok, je vais y arriver, mais ce n'est pas le cas.

¹¹⁴ Yaëlle Amsellem-Mainguy, *Les filles du coin, vivre et grandir en milieu rural*, Paris, Presses de Science po, 2021, p. 142.

¹¹⁵ Voir « être patronne de soi-même : un rêve épuisant », *ibid*, p. 158.

¹¹⁶ Cette dernière a des problèmes de santé et d'angoisse (elle ne dort pas la nuit) mais se dit très méfiante envers les médecins conventionnés.

¹¹⁷ Simon Cottin-Marx et *al.*, « La recomposition des relations entre l'État et les associations : désengagements et réengagements », *art. cité*. Voir aussi du même auteur : Quand l'État et les collectivités locales mobilisent directement les bénévoles : une « bénévolisation » de l'action publique ?, Rapport FO-IRES, 2022 :

<https://ires.fr/publications/cgt-fo/quand-l-etat-et-les-collectivites-locales-mobilisent-directement-les-benevoles-une-benevolisation-de-l-action-publique/>

Dans le même temps, ces associations ouvrent la voie à des formes de mise à disposition des travailleurs précaires et mettent une pression indirecte pour la diffusion de formes de bénévolat, transposables d'un secteur professionnel à un autre, y compris dans le secteur public¹¹⁸ comme nous le verrons par la suite.

Lorsque les individus ne parviennent pas à recourir à des travailleurs sociaux, le succès de leur demande dépend des compétences et des ressources administratives que ces derniers parviennent à mobiliser. On peut par ailleurs penser que les réformes de l'assurance chômage et en matière d'aides sociales n'auront pas les mêmes effets selon les configurations du marché du travail, accentuant davantage les inégalités entre bassins d'emploi, et donc des besoins en matière d'accompagnement social.

¹¹⁸ Aurélie Peyrin, Camille Signoretto, Léo Joubert, « Travailler durablement pour l'État sans jamais devenir fonctionnaire ? Une analyse dynamique et longitudinale des parcours d'insertion des jeunes, 1991- 2012 », *Formation emploi*, 160 (4), 2022, p. 59-84.

II. Quand l'école « tient tout » : une institution stable d'encadrement social

A la différence du domaine de l'action sociale évoqué précédemment, l'école demeure une structure stable en tant qu'institution de socialisation locale¹¹⁹. Elle reste à cet égard primordiale dans l'encadrement social des jeunes de classes populaires. Sur le terrain d'enquête, elle peut fournir des perspectives d'emploi. Comme on a pu le voir, dans certaines communes particulièrement touchées par le chômage, l'administration est de loin le premier employeur de la ville (voir tableau 4). Devenir AESH ou AED permet ainsi à certaines femmes de milieu populaire d'accéder à un travail aux horaires compatibles avec la garde de leurs enfants. Le service public leur offre également la possibilité de valoriser des diplômes qui ne sont pas reconnus dans l'espace local dans le même temps que s'opère une mise à l'écart des classes populaires détentrices d'un diplôme de niveau 3 (CAP/BEP) et non-diplômées. Ces petites mains de l'éducation nationale jouent un rôle important dans l'accompagnement d'élèves en décrochage scolaire, et plus généralement en tant qu'interlocutrices privilégiées pour les parents.

Cette partie prend appui sur la reconstitution des trajectoires scolaires d'enquêtés ainsi que sur le recueil de huit entretiens auprès de personnels de l'éducation nationale au sein de deux collèges REP. L'établissement Voltaire¹²⁰ est situé au sein d'un quartier populaire de la ville et compte 600 élèves, alors qu'Alphonse Daudet regroupe 300 élèves au sein de la petite commune de Saint-Cluse. Aux six entretiens menés avec les AESH et les AED s'ajoutent ceux des directeurs d'établissements, d'une enseignante et d'une institutrice exerçant dans les deux communes.

La première partie s'attarde sur les conditions d'entrée dans le métier, à l'aune des trajectoires professionnelles, afin de mieux cerner les évolutions sociologiques des AESH et des AED. La seconde partie traite des tensions professionnelles susceptibles de fournir des indications sur les besoins des élèves en situation de décrochage scolaire. Enfin, la dernière

¹¹⁹ Marie Duru-Bellat, Agnès van Zanten, « L'école entre l'espace local et l'espace national », dans Marie Duru-Bellat, Agnès van Zanten (dir.), *Sociologie de l'école*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 85-112.

¹²⁰ Le nom des collèges a été anonymisé.

partie évoque les différences de prise en charge des élèves en fonction des contextes socio-spatiaux.

L'école comme employeur : recruter une main d'œuvre féminine bon marché

Avec les conseillers principaux d'éducation (CPE), les AED et AESH forment 64 % du personnel non enseignant (PNE) en essor ces dernières années¹²¹ du fait de la massification scolaire à l'œuvre depuis les années 1980. Parallèlement, le travail d'encadrement des élèves s'inscrit dans une logique individualisée du travail scolaire, alors même que les héritages familiaux pèsent de manière significative sur les réussites des élèves¹²². Les AED et AESH sont considérés comme du personnel secondaire, effectuant un travail invisible, le plus souvent polyvalent mais peu reconnu par la communauté éducative¹²³. Recruté à niveau baccalauréat, mais ne disposant pas de formation spécifique, la valorisation des compétences repose sur un ensemble de savoir-être (« être à l'écoute », « savoir parler aux élèves »), des compétences psychologiques ou morales (« être douce », « être juste », « avoir la bonne distance ») qui rapprochent ces professions des métiers du *care*¹²⁴, fortement féminisés et précarisés (voir encadré 4 et tableau 6).

Encadré 4 : AED et AESH, des femmes des classes populaires dans l'éducation nationale

Les deux professions sont sous l'autorité du chef d'établissement, relevant de contrats de droit public, embauchées majoritairement en CDD. Elles sont particulièrement féminisées, avec un revenu bien souvent en dessous du seuil de pauvreté en raison des temps incomplets. C'est le cas de 98 % des AESH et 54 % des AED. Ces dernières peuvent travailler plus de 40h par semaine sans que leur revenu n'augmente étant donné le lissage annuel des heures de travail en fonction des vacances scolaires (1607 heures, sur 39 à 45 semaines). Les AESH exercent majoritairement à 24h semaine, avec un revenu moyen oscillant autour de 800 euros. 90 %

¹²¹ Entre 2015 et 2020, on note une augmentation de 46% des PNE contre 2% des enseignants. Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, « Bilan social 2020-2021 du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Enseignement scolaire », 2019-2020 [En ligne], <https://www.education.gouv.fr/bilan-social-du-ministere-de-l-education-nationale-de-la-jeunesse-et-des-sports-2019-2020-308115>.

¹²² Johanna Barasz, Peggy Furic, « La force du destin : poids des héritages et parcours scolaires », *France Stratégie*, n°125, 2023, [En ligne], https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2023-na125-force-du-destin-septembre_1.pdf

¹²³ Christophe Chevalier, Alicia Jacquot, Arthur Imbert, « L'autonomie dans l'invisibilité. Les accompagnantes des élèves en situation de handicap », *La nouvelle revue du travail*, 20, 2020 ; Géraldine Bois, Lionel Jacquot, « L'autre travail éducatif. Personnels non enseignants et division du travail », *La nouvelle revue du travail*, 20, 2022.

¹²⁴ A ce titre, Christelle Avril souligne la nécessité de décrire ce qui relève des pratiques de travail, au risque d'invisibiliser la diversité des tâches et les cadres hiérarchiques dans lesquels exercent les femmes des classes populaires. Trois dimensions implicites du *care* sont rappelées : la prise en compte de l'amour dans le soin des autres, la continuité du soin aux autres entre la sphère privée et professionnelle, la confusion entre pratiques et rapport moral aux pratiques. Christelle Avril, « Sous le *care*, le travail des femmes de milieux populaires. Pour une critique empirique d'une notion à succès », dans Margaret Maruani (dir.), *Je travaille, donc j'existe. Perspectives féministes*, Paris, La Découverte, 2018, p. 205-216.

d'entre elles ne sont pas titulaires. Depuis 2017, les AESH peuvent obtenir un CDI au bout de trois ans de contrat et de six ans pour les AED. Dans les faits, ces faibles revenus s'avèrent un frein à la stabilité de l'emploi auquel s'ajoute parfois une mobilité sur plusieurs établissements. La « cdisation » demeure rare pour les AED, avec des pratiques de non renouvellement des contrats à partir de la 6^{ème} année, comme dans d'autres pans de l'Éducation nationale¹²⁵.

Tableau 6 : Situation des AED et AESH en 2020/2021

	Effectif	% de femmes	Age moyen
AED	63 676	60	29,4
AESH	115 305	92,4	44,6

Source : bilan social 2020-2021 du MENJS

Comme me le confient plusieurs enquêtés, « AED, ce n'est pas un vrai métier », ou encore « AESH, c'est un hobby », du fait d'un faible revenu et de la mobilité des effectifs. Pourtant, en fonction du marché du travail, ces métiers peuvent malgré tout représenter une perspective professionnelle valorisée car permettant une reconversion professionnelle dans le contexte où la reconnaissance des diplômes est limitée sur ce type de territoire. Alors que les documents officiels du gouvernement indiquent que le métier d'AED est principalement destiné aux étudiants boursiers¹²⁶, les études de cas révèlent une proximité des trajectoires professionnelles avec celles des AESH. Selon l'étude de Christophe Chevalier, Arthur Imbert et Alicia Jacquot, les AESH, à plus de 90 % des femmes, sont largement issues de classes populaires et plus diplômées que la moyenne nationale¹²⁷. Elles ont également exercé différents emplois subalternes dans le monde socio-éducatif et du soin, ce qui permet de questionner le rôle du care en tant que « don du travail féminin » au profit de l'Éducation nationale. Les enquêtées¹²⁸ AED et AESH de cette étude ont exercé plusieurs métiers précaires, essentiellement dans le secteur privé mais aussi dans des secteurs associatifs et en tant qu'aide à domicile. Leur entrée dans le métier est alors rendue possible par la reconnaissance d'un diplôme, habituellement peu monnayable dans l'espace local, et par des relations personnalisées à une petite élite culturelle permettant d'être recrutée par « piston ».

¹²⁵ Julie Ménard, « Académie de Versailles : plus de 500 enseignants contractuels non reconduits », *Le Parisien*, le 31.09.2021, [En ligne], <https://www.leparisien.fr/yvelines-78/academie-de-versailles-plus-de-500-enseignants-contractuels-non-reconduits-31-08-2021-WXUC6ZXQLJXPAGW5IULYRFU2M.php>.

¹²⁶ [Articles L916-1 à L916-2](#), « Dispositions relatives aux assistants d'éducatifs », *Légifrance*, le 24.02.2024 [En ligne], <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006166723>.

¹²⁷ Seulement 11,1 % des AESH possèdent un diplôme de niveau CAP/BEP ou inférieur. Un tiers sont titulaires du baccalauréat et plus de la moitié sont diplômés de l'enseignement supérieur. Christophe Chevalier, Arthur Imbert, Alicia Jacquot, « Qui sont les AESH ? Morphologie professionnelle et 'prolétarianisation' de l'éducation », *Empan*, 132 (4), 2023, p. 38.

¹²⁸ Toutes sont des femmes, hormis un homme AESH. On emploiera donc le féminin dans cette section.

Originnaire d'une petite ville de moins de 10 000 habitants en Ardèche, Elodie, 40 ans, vit seule avec ses deux filles, âgées de 17 et 8 ans. Elle exerce à mi-temps comme assistante d'éducation depuis 2022 au collège Voltaire. Revenir plus particulièrement sur son parcours permet de cerner de quelle manière le travail d'AED s'inscrit dans une continuité de métiers précaires et féminins, dans le même temps qu'il est pensé comme permettant une petite ascension sociale, au regard des contraintes qui régissent le marché du travail.

Enceinte durant ses années d'études, Elodie ne termine pas sa formation en BTS vente et effectue par la suite plusieurs petits boulots dans le secteur de l'agroalimentaire : en tant que vendeuse dans une grande boulangerie industrielle et comme ouvrière agricole. A la suite d'un *burn-out* professionnel lorsqu'elle est employée dans un supermarché, elle décide de quitter l'Ardèche et rejoint ses parents, artisans, dans le Gard. Elle suit alors une formation dans l'animation qu'elle ne termine pas (« j'ai pris la première qu'on me proposait ») et rencontre à cette occasion la femme du directeur du collège Voltaire, qui la recommande auprès de son mari. Elodie dit avoir « juste envoyé son CV » et ne passe même pas d'entretien d'embauche. Ce premier pas dans l'animation agit comme un signal, en l'assimilant indirectement aux éducateurs, qui s'accompagne d'une reconnaissance préalable de l'employeur¹²⁹ vis-à-vis de femmes prêtes à faire « un peu plus » et permettant un ajustement de la main d'œuvre d'une année sur l'autre. Elodie exprime le fait de ne pas vouloir rester dans l'animation où « on travaille beaucoup sans véritablement être payé », son salaire d'AED s'élevant à 700 euros par mois pour un mi-temps.

Le réseau d'interconnaissance dans lequel s'inscrivent des relations personnalisées à une petite élite locale, liée dans ce cas à la fonction publique, favorise les reconversions professionnelles en fonction des postes en tension. Pour le directeur de l'établissement, il s'agit de pouvoir s'appuyer sur du personnel qualifié, susceptible de transmettre les « bonnes valeurs pédagogiques » en embauchant du personnel qui *aurait pu être* éducateur. Du côté d'Elodie, cette proposition lui permet de valoriser son niveau BTS, sans qu'elle ne soit obligée de se rendre sur Nîmes, soit 2h de trajet en voiture aller-retour, comme elle le relate :

- Parce que du boulot niveau BTS, tu en trouves mais faut aller sur Nîmes, et les trajets, vu le prix de l'essence et mes deux filles, c'était pas possible...

Les femmes des classes populaires les plus diplômées (celles qui ont effectué des études supérieures) travaillent rarement dans les domaines de leur formation, leur diplôme apparaissant

¹²⁹ Sophie Orange, Fanny Renard, *Des femmes qui tiennent les campagnes*, op. cit. p.70.

souvent désajusté par rapport au marché de l'emploi. Le cas de Lucile, 30 ans, est à ce titre particulièrement éloquent. Titulaire d'un master en sociologie à l'université de Montpellier et inscrite en thèse en sociologie (sans financement), elle est originaire d'une famille populaire, élevée principalement par sa mère avec ses deux frères et sœurs. Jusqu'à présent, cette femme a toujours travaillé à côté de ses études dans des postes d'employé subalterne. Avant de devenir AED en 2023, elle travaille ainsi comme femme de ménage pendant les vacances dans un centre de loisirs où elle se retrouve très vite à faire la cuisine et l'animation. Elle devient ensuite employée dans une chaîne de restauration rapide puis serveuse où elle travaille sans être déclarée pendant presque un an. Avant de commencer en tant qu'assistante d'éducation, elle exerce comme aide à domicile aux alentours de la ville moyenne, à mi-temps, son salaire s'élevant alors à 900 euros par mois duquel elle doit déduire 200 euros de frais d'essence, comme elle le précise :

- *Et tes transports, ils étaient pris en charge quand tu étais aide à domicile ?*

- Non, en gros, entre chaque domicile, ils te remboursent à partir de 15 kilomètres. Moi, je faisais 13,5 kilomètres. Un truc comme ça. S'ils calculent bien... Les seuls frais que je me suis faite rembourser, c'est quand je suis allée faire des courses pour des gens. Sinon je perdais plus d'argent que j'en gagnais... aide à domicile, si tu es obligée de le faire, tu le fais, mais sinon...

Devenir assistante d'éducation, toujours à mi-temps, lui permet d'économiser des frais d'essence car elle réside à 20 minutes à pied du collège. Elle a la possibilité de banaliser une journée de travail pour se consacrer à sa thèse et dit bénéficier pour la première fois de sa vie des congés payés. Le rapport aux conditions de travail au sein de l'Éducation nationale est donc à mettre en perspective avec un marché du travail dégradé pour ces enquêtées et leurs proches. Lucile évoque les difficultés de son conjoint, boulanger de formation, qui travaille en 2x8 dans une grande boulangerie industrielle. Durant l'entretien, Elodie évoque pour sa part « la chance » d'avoir de longues périodes de vacances en tant qu'AED, contrairement à son père qui exerce en tant qu'indépendant en peinture/maçonnerie :

- On voit la différence avec le prof, hein, c'est qu'il n'est jamais sorti du système scolaire. Alors que nous, on en est sortis du système scolaire. Eux, ils se rendent pas compte que... Moi, j'ai déjà eu des réflexions, en disant « J'ai dû payer mon séjour au ski plein tarif, parce c'est pendant la période des vacances scolaires ». Pfff, tu sais ce que c'est le travail ?! C'est que 5 semaines de congés dans l'année, que souvent tu choisis même pas ! Puis quand tu es maçon, à 40 ans, tu as le dos pété, faut réaliser un peu la chance...

Malgré la précarité salariale, un emploi au sein de l'Éducation nationale est vécu comme une petite ascension professionnelle. Il lui permet de reconvertir des compétences genrées qui

jalonnent le parcours salarié des enquêtées, comme on peut le percevoir avec Lucile qui dit aimer être « aux services des autres » :

-Même si c'est dur...Moi, j'aime bien être au service des autres (elle rit) C'est horrible !Je pense qu'il faut analyser les choses comme elles sont. J'aime bien faire plaisir aux autres. Dès que je me sens un peu utile pour leur faire plaisir, ça va, je kiffe. Donc c'est pour ça que tout ce qui est service, j'aime bien.

L'ajustement de soi au travail du *care*, qui renvoie à une prise en charge émotionnelle et à un encadrement social, s'avère une ressource supplémentaire sur le marché de l'emploi. Ce travail du *care* permet de donner du « sens » à la précarité vécue, tout en participant à son intériorisation, car faisant rentrer dans le domaine de la gestion privée ce qui devrait être pensé et mis en œuvre par l'employeur. Les AESH sont ainsi fréquemment amenées à mettre en place des dispositifs d'adaptations pédagogiques pour favoriser la concentration de l'élève, en imprimant par exemple le matériel à domicile¹³⁰. Trouver des solutions pour l'élève en se mettant à sa place permet de prouver sa valeur professionnelle face aux autres¹³¹ : les enseignants, les directeurs d'établissements qui vont, sur une scène locale restreinte, parler de votre travail à d'autres. Ces femmes évoluant au sein de petites communes paraissent particulièrement dépendantes d'un système de recommandation (le fameux « piston ») puisqu'elles sont majoritairement embauchées en contrat court (CDD et intérim)¹³², ce qui les amène à changer fréquemment d'employeurs. Avoir une bonne réputation au travail, c'est jouer sur un investissement moral et potentiellement en tirer parti. Le chef d'établissement de Voltaire évoque ainsi le recrutement d'un AED suite à la demande de sa mère. Le « bon travail » de cette femme agit comme un gage de sérieux pour son fils. Aussi, mettre en scène sa vocation, à des degrés variés, sans pour autant nier une véritable affinité avec le métier, est d'autant plus nécessaire que les AED comme les AESH ne sont pas certaines de rester en poste dans une même école d'une année sur l'autre. Toutes savent que leur nom circule entre les établissements, alors que leur lien à l'académie, dans le cas des AESH, reste plus distant.

La valorisation des pratiques du *care*, comme accommodement d'une précarité genrée ne signifie pas une absence de critique du métier. Ces enquêtées ont une perception très

¹³⁰ Christophe Chevalier, Alicia Jacquot, Arthur Imbert, « L'autonomie dans l'invisibilité. Les accompagnantes des élèves en situation de handicap », *Nouvelle Revue du travail*, 20, 2022.

¹³¹Christelle Avril, « Le travail des aides à domicile pour personnes âgées : contraintes et savoir-faire », *Le Mouvement social*, 216 (3), 2006, p. 87-99.

¹³² 36,1% des femmes en milieu rural ont obtenu du CDD contre 30% de celles vivant en zone urbaine. Elles sont 4,9% à avoir exercé en intérim, contre 3% des femmes de milieu urbain. Enfin, elles sont moins nombreuses à obtenir un CDI (38,5% et 55,4%), selon l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes de 2014, citée par Sophie Orange, Fanny Renard, *Des femmes qui tiennent la campagne*, op.cit. p. 68.

pragmatique et négative de leurs conditions de vie. Elodie, qui se retrouve dans une situation financière difficile, car elle doit assumer seule le rôle de cheffe de famille, décrit son rôle d'AED de la manière suivante :

- En fait tu fais psychologue, éducateur... tu fais tous les boulots, tout le temps, c'est épuisant. Pis c'est des journées qui sont sans fin. C'est-à-dire, le matin, on part à 7h30 avec la petite. Je rentre, il est 17h, 17h30. Il y a les devoirs, machin. Je travaille en plus le soir, je fais du ménage. Tout ça pour arriver à arrondir les fins de mois... pour me retrouver dans la merde en plus, parce que tu es toujours dans la merde, en fait. T'arrêtespas. T'arrêtes jamais.

Elle doit, sur les 700 euros qu'elle touche par mois, déduire 200 euros de frais d'essence, ce qui l'oblige à cumuler un second emploi comme femme de ménage de manière non déclarée. La même situation a été observée par Christophe Chevalier, Arthur Imbert et Alicia Jacquot auprès d'AESH qui exercent en parallèle un travail sous le statut d'auto-entrepreneuse, par manque de ressources¹³³. Si ce travail s'inscrit dans la gestion d'un travail domestique, la ségrégation sexuée du marché du travail conditionne également les opportunités professionnelles.

Arrêtons-nous sur le cas d'un homme AESH, Joffrey, 27 ans, célibataire, qui travaille depuis sept ans au collège Alfonse Daudet, dans la commune dont il est originaire. Joffrey obtient d'abord un CAP maçon, comme son père, puis se réoriente du fait de conditions de travail qu'il juge trop difficiles. Le lycée privé de la commune propose des baccalauréats tournés vers les services à la personne (« service de proximité et vie locale »). Il est le seul homme dans sa classe à préparer un baccalauréat « Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social ». Il dit lui-même avoir eu une scolarité « compliquée », étant dyspraxique, et regrette le manque d'accompagnement dont il a pu bénéficier. La mission locale, via Pôle emploi, le réoriente en tant qu'AVS (en contrat aidé) pour répondre aux besoins locaux. La commune est en pratique difficile d'accès car les routes sont sinueuses, et souffre d'une mauvaise réputation dans l'espace local du fait d'un taux de chômage élevé. En général, les enseignants du collège public ne souhaitent d'ailleurs pas y résider. Jeoffrey se voit proposer la possibilité de travailler dans cette commune car dans les faits les directeurs d'établissements disposent de marges de manœuvre pour « garder » les « bons CV », comme nous l'explique l'un d'eux :

- *Comment ça se passe pour les recrutements ? Je sais que dans beaucoup de collèges, les AED sont recrutés par bouche à oreille alors que les AESH c'est l'académie qui recrute, c'est un peu différent...*

- On a quand même un peu de pouvoir. C'est nous, souvent, en fait... on est dans le tissu. On reçoit des CV et après, on les fait re-repasser. Et si on a quelqu'un qui en veut, on

¹³³ Christophe Chevalier, Alicia Jacquot, Arthur Imbert. *L'autonomie dans l'invivibilité*. art. cité.

peut justement en parler. Après, il y a une commission qui va vérifier quels sont les titres, les valeurs, etc. Mais après, si on veut cette personne-là, logiquement, on peut l'avoir.

Jeoffrey bénéficie du fait d'être « connu » et remarqué pour « véritablement aimer travailler avec les enfants ». Ce dernier me décrit néanmoins les difficultés qu'il rencontre pour vivre de son métier :

- Avec ce salaire, on est beaucoup moins payé que d'autres professionnels... Ce que j'entends, puisque d'autres professionnels sont peut-être plus diplômés que nous, ou font peut-être plus d'heures, je ne sais pas. Mais on est beaucoup dans la précarité quand même... Et le problème, c'est qu'à côté, on ne peut pas vraiment travailler. Ici, y'a beaucoup de personnes qui me connaissent. Elles me disent « Mais pourquoi tu ne travailles pas ailleurs ? » Parce que, certes, je ne fais que 24 heures semaine, mais ça me bouffe le lundi, le mardi, une bonne partie du mercredi, une bonne partie du jeudi. Quel patron va m'embaucher à côté pour tant d'heures là, tant d'heures là ?

Coincé dans un métier féminin, les horaires d'AESH ne lui permettent pas d'exercer une seconde activité dans le cadre de la loi. Les femmes rencontrées cumulent plus souvent un deuxième emploi dans la mesure où elles se voient systématiquement proposer des « petits contrats » avec des volumes horaires moindres. En dépit d'un temps de travail effectif de plus de 35h par semaine, elles n'en perçoivent en réalité qu'un faible revenu. Plusieurs mois plus tard, j'apprends que Jeoffrey a discuté en « off » avec le directeur d'établissement de ses difficultés financières. Ce dernier lui propose alors de passer une validation des acquis de l'expérience (VAE) pour devenir éducateur et de le recruter en tant qu'AED afin qu'il puisse se former en ce sens. Elodie, dans un autre établissement, ne bénéficie pas des conseils du directeur pour une réorientation et suit le chemin professionnel inverse de Jeoffrey. Après son expérience d'AED, elle devient AESH en école primaire grâce au réseau de ses parents auprès d'élus locaux. Celle-ci voit son nouveau métier comme une amélioration de ses conditions d'existence : les trajets lui sont remboursés et elle obtient un contrat de 3 ans.

Ces études de cas montrent les transitions possibles entre les métiers d'AED et d'AESH, en fonction d'une ségrégation sexuée du marché du travail et des parcours de vie. Elles donnent également à voir l'évolution sociologique des profils de ces agents (voir la reconstitution des caractéristiques des AED pour le collège Voltaire) sur des territoires fortement impactés par le chômage.

Encadré 5 : Reconstitution des caractéristiques des AED du collège Voltaire

- Femme, 40 ans, 3 enfants (conjoint salarié à temps plein), travaille à mi-temps.
- Femme, 40 ans, deux enfants. A arrêté son BTS à la suite d'une grossesse (conjoint salarié à temps plein), travaille à temps plein.
- Femme, entre 35 et 40 ans, a deux enfants. 6 ans d'ancienneté, demande sa titularisation, célibataire, travaille à temps plein.
- Femme, 30 ans, sans enfant, effectue sa thèse en parallèle, conjoint avec 1 enfant (non-cohabitant).
- Femme, la vingtaine, travaille à mi-temps dans deux collèges (pas d'autres renseignements).
- Homme, entre 20 et 25 ans. Pompier volontaire, passe le concours pour être titulaire à côté de son travail d'AED, à mi-temps (aucun renseignement conjugal).
- Homme, 23 ans, travaille à mi-temps, souhaite passer le concours de la fonction publique territoriale (aucun renseignement conjugal).
- Hommes, âgés d'une vingtaine d'années l'un et l'autre. Ils ont rencontré le fils du chef d'établissement en BTS, ce qui semble leur avoir permis d'accéder à ce « job d'étudiant » (aucun renseignement conjugal).

Les tensions professionnelles comme révélateurs des besoins des élèves en décrochage scolaire

Les tensions que connaissent ces professionnels sont à relier aux besoins des élèves en situation de décrochage scolaire. Les AED et les AESH occupent une position subalterne mais néanmoins centrale dans l'établissement et peuvent à ce titre devenir des interlocuteurs privilégiés auprès de ceux et celles qui rencontrent des difficultés scolaires. En tant que référents de plusieurs classes, les AED sont attentifs aux différents signes (baisse des résultats, isolement, violences...) susceptibles de mener à une mise à distance scolaire et sont particulièrement confrontés, au sein de la vie scolaire, aux élèves qui cumulent les sanctions disciplinaires¹³⁴. Du côté des AESH, l'accompagnement des élèves dont le handicap est reconnu (voir encadré 6) s'accompagne d'une orientation en classe spécialisée, vers laquelle sont principalement orientées les classes populaires, comme le démontre Godefroy Lansade. Les familles populaires opèrent en effet moins de résistance face aux demandes institutionnelles. L'auteur souligne la concurrence entre les élèves en situation de handicap et ceux qui sont plus généralement orientés en SEGPA. Dans tous les cas, les élèves de ces classes connaissent des difficultés d'insertion professionnelle après l'obtention d'un CAP dévalué sur le marché de l'emploi¹³⁵.

¹³⁴ Paul Willis, *L'école des ouvriers : comment les enfants d'ouvriers obtiennent des boulots d'ouvriers*, Marseille, Agone, 2011.

¹³⁵ Godefroy Lansade, *"La vision des inclus". Ethnographie d'un dispositif d'inclusion scolaire à destination d'adolescents et jeunes adultes désignés handicapés mentaux*, thèse de doctorat d'anthropologie sociale et ethnologie sous la direction de Yannick Jaffré, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), 2016.

Les AED et les AESH tirent leur légitimité professionnelle de leur relation personnelle avec les élèves, dont ils se sentent socialement proches¹³⁶, et ce plus encore quand ils ont fréquenté les mêmes écoles. En restituant les discours sur les pratiques¹³⁷, il est possible de voir comment ces derniers endossent leur rôle, vis-à-vis des parents et des supérieurs hiérarchiques, et les contradictions du métier auxquelles ces agents sont confrontés.

Encadré 6 : Quelques éléments de précision sur les missions des AESH-i-m-co

A la création du statut d'AVS en 2005, leur recrutement s'opérait par Pôle emploi, via le Contrat Unique d'Insertion (CUI). A partir de 2014, les AESH sont recrutés par l'Éducation nationale, avec la coexistence des deux statuts et l'arrêt d'embauche d'AVS en 2019.

La circulaire de 2017 remplace celle du 11 juin 2003, en précisant les domaines d'intervention des AESH dans et hors classe, leur participation aux sorties occasionnelles ou régulières, leur collaboration au suivi des projets de l'établissement. Des tâches plus précises sont mentionnées *via* cette circulaire de 2017¹³⁸. La question de l'autonomie des élèves est au centre des missions, « sous le contrôle des enseignants (...) sans se substituer à lui, sauf lorsque c'est nécessaire ». La circulaire étend certaines pratiques aux frontières du domaine médico-social : s'il était déjà indiqué que des gestes techniques « ne requérant pas une qualification médicale ou paramédicale » pouvaient être demandés aux personnels, la mention de la possibilité d'effectuer des toilettes et la distribution de médicaments dans le texte de 2017 ajoutent des précisions supplémentaires. La prise en charge relationnelle de l'élève apparaît également de manière plus détaillée. Les domaines d'interventions sont de trois ordres :

- un accompagnement des élèves dans les actes de la vie quotidienne : assurer les conditions de sécurité et de confort, aider aux actes essentiels de la vie, favoriser la mobilité,
- l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles) : stimuler les activités sensorielles, motrices et intellectuelles de l'élève en fonction de son handicap, de ses possibilités et de ses compétences ; utiliser des supports adaptés et conçus par des professionnels pour l'accès aux activités comme pour la structuration dans l'espace et dans le temps ; faciliter l'expression de l'élève, l'aider à communiquer ; rappeler les règles à observer durant les activités ; contribuer à l'adaptation de la situation d'apprentissage en lien avec l'enseignant ; soutenir l'élève dans la compréhension et dans l'application des consignes pour favoriser la réalisation des activités ; assister l'élève dans l'activité d'écriture et la prise de notes, quel que soit le support utilisé ; appliquer les consignes prévues par la réglementation relative aux aménagements des conditions de passation des examens et situations d'évaluation,
- l'accompagnement de l'élève dans les activités de la vie sociale et relationnelle : participer à la mise en œuvre de l'accueil en favorisant la mise en confiance de l'élève et de l'environnement ; favoriser la communication et les interactions entre l'élève et son environnement ; sensibiliser l'environnement de l'élève au handicap et prévenir les situations de crise, d'isolement ou de conflit ; favoriser la participation de l'élève aux activités prévues dans tous les lieux de vie considérés ; contribuer à définir le champ des activités adaptées aux

¹³⁶ Charlène Charles, *Tensions et émotions dans le travail social précaire. Une sociologie des éducatrices et éducatrices dans les foyers pour enfants*, Toulouse, Octarès, 2021.

¹³⁷ Voir à ce sujet l'article de Cécile Caristan, « L'expérience professionnelle des assistants d'éducation : de quelles pratiques éducatives sont-ils porteurs ? », *Le sujet dans la cité*, 8 (2), 2017, p. 203-222.

¹³⁸ Circulaire du 11.06.2003, « Scolarisation des enfants et des adolescents présentant un handicap ou un trouble de santé invalidant : Accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire » ; Circulaire du 03.05.2017, « Missions et activités des personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap ».

capacités, aux désirs et aux besoins de l'élève. Dans ce cadre, proposer à l'élève une activité et la mettre en œuvre avec lui.

Il existe par ailleurs trois types d'AESH. Les enquêtés rencontrés ont exercé comme AESH individuel (AESH-i) ou comme AESH mutualisé (AESH-m). L'attribution d'AESH dépend de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)¹³⁹ pour les deux premières situations. Les AESH-i sont attribués pour tout élève qui ne peut pratiquer des activités d'apprentissage sans aide, durant un temps donné. Les AESH-m sont destinés à un accompagnement qui n'est pas nécessairement soutenu ou continu, avec la possibilité d'être mobilisé pour un ou plusieurs élèves à différents moments. Je n'ai pas rencontré d'AESH collectif (AESH-co) qui exerce pour l'ensemble des élèves en ULIS, même si les deux établissements possèdent ce type de dispositif. Le collège Voltaire possède une classe SEGPA, à la différence du collège Alphonse Daudet. L'attribution d'AESH-m ne dépend pas de la CDAPH mais de l'autorité académique.

La relation privilégiée avec l'élève, décrite par les AESH comme au fondement de leur métier leur confère un statut particulier auprès des familles comme en témoigne Nicole, 54 ans, AESH depuis 2021 :

- Moi j'accompagnais deux élèves (...). Un 6ème, qui était en ULIS, atteint d'autisme. Mais je ne l'accompagnais pas quand il était en ULIS, mais en inclusion au sein des classes normales. Lui, il était capable d'écrire le cours, de le comprendre mais y'a des moments il avait besoin de bouger... donc là, j'étais là. Je proposais des activités, en accord avec la prof, pendant qu'elle faisait son cours. L'autre élève, lui, avait tous les dys. J'avais des notes et je travaillais avec lui toutes ses fiches. J'essayais avec les deux élèves d'avoir des moments en dehors de la classe où ils puissent parler, dire ce qu'ils ressentaient, ce qu'ils avaient aimé, pas aimé, pourquoi... (...)

- *Et c'est quoi les difficultés que tu avais ?*

- C'est peut-être les parents... les parents ont beaucoup d'attentes et... quand leur enfant est MDPH, et qu'il a le droit à l'accompagnement d'une personne... les parents se reposent beaucoup sur cette personne... l'autisme va disparaître, la dyslexie va disparaître... tout va disparaître.

- *Parce qu'il y a l'accompagnant... ?*

- Oui mais c'est une infime partie, ça n'enlève pas la place de parent... la maman de l'élève atteint d'autisme, je me suis beaucoup engueulée avec elle, elle me disait « mais je comprends pas, à la maison il est comme ça ». Je lui disais que c'était à elle de mettre en place des choses avec lui, pour ses rituels, parce que les autistes, ils ont beaucoup de rituels...

Du fait du peu d'interlocuteurs dans le domaine du médico-social et du handicap, les parents ont tendance à solliciter les AESH rencontrées en dehors de leur temps de travail, encore plus au sein d'une petite commune. Comme les enseignants du collège n'habitent pas sur leur

¹³⁹ Elle est issue de la fusion de deux commissions, la première étant liée à la réinsertion professionnelle des personnes handicapées (COTOREP), la seconde (CDES) aux instances habilitées à déterminer le handicap, accorder les prestations et orienter vers une structure médico-éducative les enfants et jeunes de moins de vingt ans. Pour le rôle de la CDES, voir Catherine Sahut D'Izarn, « L'activité des commissions départementales d'éducation spéciale en 1997-1998 », DARES, n°25, 1999.

lieu de travail, à l'image d'autres cadres et professions intellectuelles supérieures¹⁴⁰, leur relation aux parents est marquée par une distance socio-spatiale plus grande que pour ces classes populaires. Jeffrey, AESH, explique l'importance de « poser le cadre » dans un espace local où « tout le monde se connaît » :

- Il faut poser le cadre avec les parents de suite, c'est-à-dire éviter de donner les numéros de téléphone personnels. Ça, c'est très important, et au début, on ne le sait pas forcément. Il faut passer par un mail professionnel, sinon on se fait bouffer par les parents, clairement. Il y a certains parents qui vont être très intrusifs.
- *Et c'est compliqué de gérer ce rapport aux parents ?*
- Oui et non, parce qu'encore une fois, c'est un cadre qu'il faut poser. On reste poli. Quand ils me croisent, ils m'appellent par mon prénom. C'est comme si j'étais un peu surveillant, on va dire. Le métier de AESH n'est pas le métier de surveillant mais ils sont appelés par leur prénom, nous aussi. On n'est pas profs quoi. Si on ne pose pas le cadre, ils viennent tous te voir. Il ne faut pas qu'ils confondent ce qu'on peut faire dehors et au collège. Sinon, après, tu ne peux plus travailler. Surtout dans une petite commune comme la nôtre où tout le monde se connaît. « Ah, mais je te connais, tu ne peux pas venir à la maison pour aider mon enfant, tout ça ». Mais non, certainement pas ! Non, non, non, ça, ce n'est pas possible. On me l'a proposé plein de fois ça !
- *Ah oui ?*
- « Je te paye etc. », j'ai dit « non, non, non ». Moi, je suis AESH au collège, je ne suis pas AESH en dehors. Donc en dehors, c'est un voisin, c'est Jeffrey, mais il n'est pas AESH. Sinon après, tu n'en sors plus, tu as les parents qui te sollicitent tous les jours...

Les parents qui sollicitent Jeffrey ou Nicole en dehors de l'école sont en demande d'aide quotidienne. Alors que l'école a pu sous-traiter certains de ses dispositifs à d'autres secteurs (social et juridique pour les dispositifs relais par exemple)¹⁴¹ la gestion des élèves en situation de handicap repose uniquement sur les AESH qui ne sont pas soutenus par une institution extérieure. Les AESH se considèrent « seuls » en cas de conflits avec les parents, alors que les enseignantes rencontrées déclarent pouvoir s'appuyer sur leur hiérarchie et les collègues dans une situation similaire. C'est aussi parce que les AESH sont amenés à prendre en charge l'insertion relationnelle de l'élève, les « à côté » de l'apprentissage, que les parents les perçoivent comme une aide possiblement mobilisable en dehors du temps scolaire.

Cette relation privilégiée qui permet de gagner la confiance de l'élève et par conséquent, de l'amener à adopter un comportement en conformité avec les normes de l'institution¹⁴² se trouve également être une source de tension avec la hiérarchie. Un directeur d'établissement

¹⁴⁰ On compte 6,7% de cadres et professions intellectuelles en 2014 dans la commune. Elles passent à 11% en 2020 mais restent en dessous de la moyenne nationale. INSEE, RP2009, RP2014 et RP2020 au 01.01.2023.

¹⁴¹ Mathias Millet, Daniel Thin, *Ruptures scolaires. L'école à l'épreuve de la question sociale*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012.

¹⁴² Cécile Roaux, « L'enfant différent. Processus d'exclusion dans l'organisation scolaire locale », *La nouvelle revue - Éducation et société inclusives*, 92 (6), 2021, p. 203-217.

reconnaît volontiers le travail relationnel des AESH comme permettant d'éviter le décrochage scolaire, tout en émettant des réserves sur une trop grande proximité avec les élèves. Il s'exprime ainsi à propos de ce que serait une « bonne » AESH :

- Il faut une personne qui soit extrêmement humaine, avec une réelle empathie pour essayer, justement de comprendre qui est l'élève, pour l'accompagner, justement au mieux. Alors, bien-sûr les AESH n'ont pas toutes ces compétences. C'est pour ça que, nous, des fois, on joue entre les AESH. Il y en a, par exemple, qui sont très, très maternelles. Donc, pour des élèves, à un moment donné, ça peut être très bien mais... J'en ai une qui est fabuleuse pour l'autonomie. J'avais un élève qui avait une AESH qui était extrêmement coucounante. Et je l'ai mis, justement, avec cette AESH qui créait l'autonomie. Et ce gamin, il est maintenant en seconde générale. Sans cette AESH, je ne sais pas si ça se serait fait.

Le fait de ne pas être trop « maternante » pour les AESH ou « proche des élèves » pour les AED est fréquemment évoqué par les supérieurs hiérarchiques. Comme l'explique Julie Couronné à propos des surveillants, « la direction les accuse de 'copiner' avec les élèves, de ne pas tenir la 'bonne distance'. De l'autre côté, ils exigent d'elles de mobiliser leur expérience sociale et le 'travail émotionnel' pour entrer dans la confiance des enfants et gérer les conflits »¹⁴³. Si cette proximité apparaît comme une compétence ambivalente pour les personnels non enseignants, d'autres corps de métiers en ont pourtant fait un préalable inscrit dans les textes officiels. C'est par exemple le cas des éducateurs (décret 2017-877 art. D. 1420-1-1) qui, en tant que travailleurs sociaux, se doivent d'obtenir la « confiance » de la personne qu'ils encadrent¹⁴⁴. Cette confiance nécessite une relation de long terme, incompatible avec des contrats courts ou une mutualisation accrue du personnel, comme cela peut être le cas avec la mise en place du pôle inclusif d'accompagnement localisé (PIAL).

Les personnes AED et les AESH déclarent toutes un manque de reconnaissance de leur travail effectif, notamment ce travail de mise en confiance avec les élèves. Les AED rencontrés expriment cependant une plus forte défiance vis-à-vis de leur hiérarchie (voir encadré 7) que l'on peut relier à une division du travail hors classe, à la taille et aux politiques de l'établissement.

¹⁴³ Julie Couronné, « 'Porte-parole' ou 'copains, copines' ? Les surveillant.es de collège, un groupe professionnel segmenté », *Revue française de pédagogie*, 206 (1), 2020, p. 143.

¹⁴⁴ Charlène Charles, *Le travail social en intérim. art. cité.* p. 436.

Encadré 7 : La chasuble comme révélateur des tensions professionnelles

A mon arrivée au collège, je repère un AED avec un gilet orange qui réceptionne les carnets des élèves en retard devant l'établissement. J'apprends par la suite que le port de la chasuble est obligatoire pour eux. Cela fait suite à une demande des parents qui considèrent que les AED ne sont pas assez identifiables dans l'établissement. Très vite, cette situation est décrite comme absurde du point de vue des agents : ne pas pouvoir se faire discret auprès d'élèves qui s'appêtent à enfreindre le règlement, porter le gilet à l'intérieur du bâtiment en permanence. La chasuble cristallise en réalité des oppositions entre la direction et les AED, ces derniers y voyant un signe de la non-reconnaissance de leur travail (« en réalité, on est très bien identifié par les élèves et les enseignants ») et une assignation « en bas » de la hiérarchie de l'établissement (« au final, on est comme des éboueurs »).

Les AESH qui exercent dans ce qu'elles qualifient de « petit collège » décrivent des relations de proximité avec les autres membres de l'équipe pédagogique : « on mange tous ensemble », « on discute beaucoup avec les profs », « même si les profs sont débordés, ils essaient toujours de tenir compte de ce qu'on leur propose ». Elles reviennent sur le partage de temps communs durant la pause déjeuner ou en amont d'un conseil de classe. Ces espaces de discussions permettent la mise en place d'aménagements scolaires à destination de l'élève. La situation apparaît bien différente en ville, du fait d'un manque de concertation avec les enseignants, comme le relate une AED :

- Il y a des profs qui viennent à la vie scolaire et d'autres non. Nous, on a un petit local à côté, en général on prend 15 minutes pour manger, même pas... Eux, ils ont une salle des profs qui est plus loin. Donc y'a très peu d'échanges. Si eux, ils ne prennent pas la peine de se déplacer sur leur temps de disponibilité... (*Plus loin dans l'entretien*) Ils ne se rendent pas compte à quel point leur comportement peut être irrespectueux. Le fait de ne pas venir dire bonjour le matin... Ils arrivent, ils traversent la cour, ils passent devant la vie scolaire et vont jusqu'à la salle des profs. Tu as celui qui va s'arrêter et celui qui ne s'arrête pas. Tu vois vraiment la distinction, et c'est con, parce que les profs qui parlent avec la vie scolaire ont un meilleur suivi des élèves. Parce qu'on n'a pas non plus de temps de réunion pour échanger des infos. Moi, je sais qu'il y a pour quelques élèves des soucis... Là, je suis allée voir le prof principal d'une élève : « voilà, je ne sais pas si vous êtes au courant, sa mère elle a un cancer. Ses notes vont chuter, c'est sûr. Il va falloir être un peu vigilant ». Mais en fait, sinon, il y a très peu de partage d'informations, alors que nous, on a des informations qu'ils n'ont pas. Les élèves, ils se confient à nous.

Ce manque de partage d'informations nourrit un sentiment de déconsidération du métier. Les AED déclarent ne jamais avoir de retour sur les signalements qu'elles ont pu faire à leur direction (voir encadré 8) alors qu'il n'y a pas de réunions pédagogiques communes avec les enseignants. Le rôle de confidente peut être source de tension avec la hiérarchie, mais aussi avec les élèves dès lors qu'il s'apparente à une prise en charge sociale et psychologique. Comme

le résumé Elodie « on fait psy, mais on est pas formé pour, on se débrouille comme on peut ». Cette dernière revient plus précisément sur sa vision de l'école dans l'extrait suivant :

- *Et pour toi, ça devrait être quoi l'école ?*

- Bah déjà pour le collège, moi je serais contre les heures de colle. Je ne les ferais pas rester dans une pièce, enfermés entre quatre murs. (...) Je crois que je mettrais des pysaussi à disposition, pour pratiquement tous les élèves. Peut-être plus de sorties aussi, plus d'extérieurs et plus de sport. Enfin je sais pas après, mais tu vois, c'est difficile d'être assis toute une journée à écouter, attendre, être attentif...

Si Elodie partage avec certains des élèves une culture anti-école qui va à l'encontre des règles de l'institution (« rester assis », « écouter toute la journée » ...) ¹⁴⁵, ses déclarations renvoient aussi à la dégradation de la santé mentale des jeunes depuis la pandémie ¹⁴⁶. A ce titre, la préoccupation de la « psychologie des élèves » est évoquée par l'ensemble des enquêtés, dans un contexte de manque de psychologues ¹⁴⁷ et d'infirmières. Les directeurs d'établissement mettent également en avant des problématiques spécifiques apparues depuis le covid 19 qui étaient « habituellement du niveau lycée » : « scarification », « tentative de suicide », « isolement », « phobie scolaire », « microviolences » pour ne citer que quelques exemples. Ces déclarations s'inscrivent dans la continuité des recommandations formulées au cœur du rapport sur « *La santé mentale des enfants : le droit au bien-être* » par le Défenseur des droits, qui préconise « développer les espaces d'écoute et d'attention à l'expression des enfants, dans tous les lieux qui composent leur quotidien et en particulier à l'école » ¹⁴⁸ avec un renforcement de l'accompagnement proposé aux parents et l'embauche de professionnels ¹⁴⁹. La situation mentale des élèves est d'autant plus préoccupante pour ceux et celles qui cumulent d'autres types de vulnérabilité, comme la précarité et le handicap.

La position subalterne des AESH et des AED engendre une triple tension au travail, vis-à-vis des parents, des supérieurs hiérarchiques et dans l'accompagnement des élèves. Le point

¹⁴⁵ Paul Willis, *L'école des ouvriers*, *op.cit.*

¹⁴⁶ DREES, « Une dégradation de la santé mentale chez les jeunes », n°1210, 2021 <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-10/ER1210.pdf>;

¹⁴⁷ Le nombre de PsyEN est en 2021 équivalent à celui des années 1980, à savoir 1 PsyEN pour 1500 élèves. Estelle Aubin, « Santé mentale des enfants : la lutte de tous les jours des pys de l'Éducation nationale », Libération, le 22.12.2021 [En ligne] https://www.liberation.fr/societe/education/sante-mentale-des-enfants-la-lutte-de-tous-les-jours-des-psy-de-leducation-nationale-20211222_3TCPKTYFTZADNENQE6RB3KDOZI/.

¹⁴⁸ Claire Hédon, Eric Delemar, « Santé mentale des enfants : le droit au bien-être » synthèse rapport 2021, p. 4 [En ligne], https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/2023-07/ddd_rapport-annuel-enfants_2021_20211028.pdf

¹⁴⁹ Faute de centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) et de centres médico-psychologiques (CMP), ou d'équipes mobiles en lien avec l'hôpital, les familles se tournent vers les libéraux avec deux principaux obstacles : d'une part des inégalités territoriales, puisque de nombreux spécialistes ne sont pas disponibles en fonction des lieux. D'autre part, des inégalités sociales, puisque ces consultations ne sont que partiellement remboursées par la sécurité sociale. *Ibid.* p. 36.

de vue de ces personnels laisse entrapercevoir les besoins de prise en charge scolaire, qui dépassent largement les missions strictes de l'éducation. Ces prises en charge peuvent par ailleurs varier d'un établissement à l'autre, en fonction des contextes locaux.

Encadré 8

Violences conjugales et sexuelles dans les familles et jeunes couples d'élèves

Une AED évoque un signalement de violences (violence psychologique et sexuelle) auprès de sa direction sans qu'elle n'observe de changement familial (placement ou convocation des parents). Les institutions n'ont pas l'obligation d'informer des suites de la procédure après un signalement, ce qui procure une grande confusion auprès de ces personnels « en première ligne » et peut même limiter ces signalements (« au bout d'un moment, comme tu n'as pas de nouvelles, tu lâches l'affaire »). Par ailleurs, le faible nombre de signalements déclaré par les directions interroge, soit parce qu'il s'agit d'un effet d'enquête (avec une invisibilisation des violences, associées à une potentielle stigmatisation de l'établissement), soit parce que les agressions ne sont pas détectées. Les signalements en cas de violences sexistes et sexuelles sont de deux ordres : par voie hiérarchique (auprès de l'académie) ou juridique (auprès du procureur). Par an, le collège Voltaire, de 600 élèves, évoque 35 signalements, toutes situations confondues, à destination de l'académie, auxquels s'ajoutent 2 à 3 signalements au pénal. Le collège Alphonse Daudet n'évoque aucun signalement pour 300 élèves. Pourtant les violences sexuelles interviennent principalement avant l'âge de 11 ans, au moment du passage entre l'école primaire et le collège. Ces violences perdurent par ailleurs dans le temps comme le montre le tableau ci-dessous. Un autre impensé concerne les politiques d'éducation sexuelle lors de la mise en couple des jeunes élèves. Les questions de l'enquêtrice sur le repérage des violences sexistes et sexuelles entre élèves sont apparues comme décalées pour les chefs d'établissements, du fait de l'âge des élèves et de la non durabilité des couples évoqués. Quelques chiffres méritent pourtant d'être rappelés : à la fin du collège, près d'un élève sur cinq a déjà eu des rapports sexuels, quel que soit son milieu d'origine. 20 % des filles qui déclarent avoir eu un rapport sexuel au collège auraient aimé qu'il soit plus tardif (contre 8,2 % des garçons). Elles sont également plus nombreuses à déclarer ne pas avoir vraiment eu envie de ce rapport (8,8 % des filles contre 0,8 % des garçons), ce qui laisse entrapercevoir les besoins d'éducation sexuelle sur le consentement. Les partenaires des filles sont également plus âgés que pour les garçons : de un à deux ans pour la moitié des filles sexuellement initiées, trois ans et plus pour 30 % d'entre elles¹⁵⁰. La mise en couple des jeunes élèves mériterait une attention spécifique, afin de cerner les mécanismes propices à l'apparition des violences.

¹⁵⁰ Alfaro Pacoricona, Liz Dibia et al., « Les principaux comportements de santé des collégiens français », *Administration & Éducation*, 157 (1), 2018, p. 101-108.

Tableau 7 : Caractéristiques des violences sexuelles survenues avant l'âge de 18 ans selon le type d'agresseur et par sexe

%	Femmes (N = 14 687)						Hommes (N = 13 324)					
	Membre famille	Amis famille	Autres situations	Ensemble des agressions	Variable significative	Effectif	Membre famille	Amis famille	Autres situations	Ensemble des agressions	Variable significative	Effectif
Agresseur masculin	96,5	95,6	96,9	96,5	NS	1843	89,7	84,9	88,4	88,3	NS	646
Âge aux premières violences sexuelles					***						***	
Avant 5 ans	12,6	8,8	4,2	8,0		153	9,2	5,6	3,1	4,7		35
6 à 10 ans	42,2	43,8	23,5	33,6		642	51,4	37,4	25,6	32,7		239
11 à 14 ans	31,3	31,7	30,6	31,1		593	29,2	35,7	45,8	40,9		300
15 à 17 ans	13,9	15,8	41,7	27,3		522	10,3	21,4	25,5	21,7		159
Type de violences sexuelles : viol	41,2	31,5	42,9	40,3	**	770	64,5	57,5	39,3	47,0	***	344
Durée des violences sexuelles					***						***	
Une seule fois	27,3	46,2	68,2	49,8		951	27,3	36,9	51,0	44,1		323
Moins d'un an	25,0	27,3	19,1	22,6		432	31,4	27,6	30,2	30,1		221
Plus d'un an	39,3	20,6	9,7	22,1		423	37,8	28,9	17,3	23,2		170
Vous ne savez plus	8,4	5,9	3,0	5,4		104	3,5	6,6	1,5	2,6		19
A parlé des violences	56,0	49,2	48,7	51,4	*	982	41,1	43,7	37,4	39,0	NS	285
Total	100	100	100	100		1911	100	100	100	100		734
Effectifs des personnes ayant subi des violences	682	327	902	1911			158	92	484	734		

Lecture : 31,3% des femmes agressées par un membre de leur famille l'ont été entre 11 et 14 ans.
Notes : Les effectifs et les pourcentages sont pondérés.
Le niveau de significativité est évalué par un test de Khi-2 étudiant l'indépendance entre la variable type d'agresseur et les caractéristiques des violences sexuelles.
NS : non significatif ; * p < 0,05 ; ** p < 0,01 ; *** p < 0,001.
Source : Enquête Inserm-Ciase 2021.

Prise en charge de « l'élève » ou de « l'enfant » : les politiques d'établissement en fonction des inégalités territoriales

L'autonomie des établissements scolaires est renforcée dans les années 1980 avec la loi Chevènement de 1985 et la loi Jospin de 1989. Elles accordent une plus grande liberté pédagogique, à travers la mise en place de projets spécifiques censés répondre aux besoins locaux et à l'accompagnement de publics hétérogènes. Camille Le Cor¹⁵¹ distingue trois types de projets scolaires : en tant qu'objet d'éducation, ils permettent d'étendre des possibilités de pédagogies alternatives ; en tant que cadre de travail institutionnalisé, ils visent à organiser les activités à destination des élèves ; enfin, en tant que méthode de travail, ils sont pensés comme un système d'aménagement des activités d'apprentissage, en particulier auprès des publics vulnérables. En prenant appui sur cette typologie, il est possible de penser les problématiques différentes auxquelles sont confrontés le collège Voltaire, situé dans une agglomération urbaine, et Alphonse Daudet, au sein d'une commune de 4000 habitants désindustrialisée. Les projets menés au sein du collège de la ville permettent de distinguer cet établissement du secteur privé dans un contexte concurrentiel entre différents établissements. À l'inverse dans la petite commune, le collège Alphonse Daudet entretient des relations privilégiées avec

¹⁵¹ Camille Le Cor, « Le projet à travers des textes officiels de l'Éducation nationale », *Spécificités*, 5 (1), 2012, p. 175-190.

l'établissement privé. Plus généralement, les projets menés en tant que cadre et méthodes de travail renvoient à des politiques d'établissement différentes : à Voltaire il s'agit de penser des dispositifs d'encadrement de « l'élève », alors que le collège Alphonse Daudet cherche avant tout à répondre aux vulnérabilités de « l'enfant », au moment où la commune apparaît fragilisée par l'arrivée d'habitants plus paupérisés.

Au collège Voltaire, les projets permettent avant tout de se distinguer par rapport aux établissements du privé, en cherchant à attirer les élèves de milieu favorisé. Les familles de certaines communes en périphérie de la ville où la part de cadres est supérieure à celle de la ville, sont attirées par l'enseignement privé. Si le taux d'évitement du collège Voltaire se situe entre 9 % et 15 %, le collège s'appuie sur la création de classes prestigieuses (classe de musique aménagée, bilingue) pour attirer les enfants de cadres et intellectuels supérieurs. L'enjeu est de favoriser la mixité scolaire, mais aussi de se dégager de l'assimilation du collège à la cité. Celui-ci est situé dans une ancienne zone maraîchère où résidaient à la fois les mineurs dans les années 1950, puis les rapatriés d'Algérie à partir de 1962. La présence de classes populaires d'ascendance immigrée est associée aux trafics de drogue et aux violences, régulièrement relayés dans la presse locale. En 2022, un point de vente de drogue se met en place en face du collège, ce qui donne lieu à un renforcement de la coopération entre le commissariat et l'établissement scolaire, sans réellement résoudre le problème de fond. Les difficultés socio-économiques auxquelles les habitants sont confrontés sont associées à des phénomènes de ségrégation socio-raciale, ce qui se traduit par la peur d'une ghettoïsation du collège. En réalité, l'indice de positionnement (IPS)¹⁵² à Voltaire est en augmentation ces dernières années, avec une diminution du nombre d'élèves boursiers. Leur part passe ainsi de 57,2 % en 2019 à 45 % en 2022, ce qui peut s'expliquer par la réduction du nombre d'élèves en quartier politique de la ville (34 % en 2020, 28 % en 2022). La mise en place de classes à option contribue à reconfigurer les inégalités au sein même de l'établissement, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : Évolution de l'IPS pour le collège Voltaire entre 2017 et 2022

	2017	2020	2022
Ensemble des élèves	83,8	84,4	85,9
SEGPA	66,5	66,8	71,9

Source : Notes internes de l'établissement

¹⁵² De 38 à 179, plus ce dernier est élevé, plus l'origine sociale des élèves est aisée. Autour de 101 dans le secteur public (121 pour le secteur privé sous contrat) il est généralement de 85 en REP et de 74 en REP+. Un IPS inférieur à 90 ne concerne que 8% des collèges publics hors éducation prioritaire et 1% des collèges privés.

Les inégalités se reconfigurent entre classes au sein même de l'établissement, l'IPS pour les SEPGA étant situé en moyenne autour de 68. Par ailleurs, si le nombre de boursiers diminue, le taux d'échelon 3 reste stable entre 2017 et 2022. A titre de comparaison, au sein des collèges privés de la ville, l'IPS avoisine les 120, à l'image des indicateurs nationaux de ces dernières années. On note l'exception d'un collège, qu'on appellera Marcel Pagnol, plus excentré, associé au milieu rural par plusieurs enquêtés dont l'IPS est proche des établissements REP. Il dispose de plusieurs sections professionnelles et, bien que catholique, semble être privilégié par les classes populaires protestantes. Aussi, le directeur d'établissement de Voltaire utilise régulièrement la presse locale et le site internet du collège pour donner de la visibilité aux liens établis avec le conservatoire ou encore avec l'École des Mines.

Au sein du collège Alphonse Daudet, la notion de projet d'établissement ne semble pas aussi centrale : aucune visibilité sur le site du collège et le directeur d'établissement effectue peu de communication par voie de la presse. Avec un taux de plus de 50 % d'élèves boursiers, dont une écrasante majorité à échelon 3, le principal objectif de ce directeur d'établissement est clairement de rester classé en REP. Ce rattachement est en effet régulièrement remis en cause du fait de redécoupages et du faible nombre d'habitants, comme le relate le directeur :

- Dans les indicateurs, il n'y a aucun souci pour être en REP. On est même politique de la ville, plus-plus en réalité. Mais en termes de nombre de personnes, on est moins de 10 000 personnes sur une zone. Donc là, ils peuvent nous enlever justement la politique de la ville. Il y a eu une grosse mobilisation de la part de plusieurs municipalités pour, justement, garder ça. Et c'est des financements importants qui permettent de soutenir plein de choses au niveau local. Il faut qu'on puisse le faire (*un peu plus loin dans l'entretien*)

- *Et avec le privé, il n'y a pas de phénomène de... je sais pas, de concurrence ?*

- Alors nous, on s'entend vraiment super bien. On s'échange même les élèves. Par exemple, on a eu une situation de harcèlement qu'on n'arrive pas du tout à résoudre. Donc on dit « Allez à [nom de l'école privée] ». Eux appellent en disant « est-ce que j'edois le prendre ou pas ? » Et là, on va dire « Oui, c'est intéressant, justement, pour le parcours de l'élève. On a fait tout ce qu'on pouvait. » Ou « Non, ne le prenez pas, parce qu'il faut qu'on continue avec lui ». Donc voilà, on s'entend vraiment très bien. On doit avoir, je sais pas, peut-être 5 ou 6 élèves qui partent de chez nous pour aller chez eux, et 5 ou 6 élèves qui viennent chez nous.

- *Et concernant les politiques de décentralisation, qu'est-ce que ça a apporté concrètement au directeur d'établissement ?*

- Aujourd'hui, j'ai un adjoint gestionnaire en plus. Donc un adjoint qui va s'occuper, en fait, de tout ce qui va être les finances. Et maintenant, ils sont en train de les faire basculer de plus en plus sous la tutelle du conseil départemental. Et ça, ça pose clairement un problème, parce qu'on a toujours des choses ministérielles qui arrivent. Eten même temps, des choses du conseil départemental. Et ça nous bloque un peu, parce que là, on se retrouve avec des agents qui ont plein d'injonctions différentes. Après, tout ce qui est décentralisation par rapport à l'autonomie des établissements, c'est une bonne chose, parce que même s'il faut... On est éducation nationale. Donc l'éducation, il faut qu'elle soit une et unique. Mais par contre, le fait qu'on ait une marge d'autonomie dans la mise en œuvre, c'est hyper important.

- *Mais ça vous oblige pas, par exemple, à multiplier les projets ?*

- Je ne crois pas, parce que nos instances ne sont pas complètement aveugles par rapport à ce

qui se passe (il marque un temps de pause). Bon, moi je ne suis pas quelqu'un de très communicant. Le site du collège, c'est vrai qu'il n'est pas à la hauteur de ce qu'on fait. Les articles dans les journaux, ce n'est pas ma priorité, en fait, de téléphoner, de faire venir la presse tous les 36 du mois. Mais j'ai toujours mes 13 000 € en fait. J'ai eu récemment besoin d'un AED supplémentaire, parce que sans CPE, je craquais. Je l'ai eu. J'ai pas eu besoin de faire des claquettes devant la presse pour qu'on me le donne. Alors peut-être avec la politique de la ville et les services de l'État, ça... je suis un peu plus mitigé. Je sais qu'il faut plus se montrer par rapport aux services d'État, à la politique de la ville, mais voilà, moi, je suis pas là-dedans. (...) Dans les difficultés un peu du collège, il est clair qu'on sent que tout le monde, maintenant, devient de plus en plus pauvre. Et ça, c'est difficile parce qu'on a une politique qui est très active chez nous par rapport à cette question de pauvreté, mais il faut qu'on puisse la financer. Et il arrive un moment où là, je suis obligé de dire non. 100 euros pour un bus en plus, non je ne peux pas, je ne peux plus.

Ce long extrait d'entretien rend visible les collaborations existant entre les écoles privées et publiques au sein d'un petit espace local. En effet, la présence d'un établissement privé rattaché à un lycée professionnel oblige le directeur d'établissement à « faire avec » dans le contexte où, nous y reviendrons, le critère primordial pour les élèves en termes de formation scolaire semble de rester « sur place ». Par ailleurs, l'IPS du collège privé est plus bas que celui d'Alphonse Daudet et des collèges en réseau prioritaire (voir tableau 9) ce qui vient limiter la mise en concurrence avec le secteur public.

Tableau 9 : Comparatif de l'indice de positionnement social entre collèges

	Alphonse Daudet	Collège privé (proche d'Alphonse Daudet)	Voltaire (ville)
2020-2022	79,8	76,1	86,5

Source : <https://data.education.gouv.fr>

Les parents qui cherchent à éviter le secteur public s'orientent plutôt vers les écoles privées de la ville, à la fin de l'école élémentaire. Le directeur d'établissement se déplace ainsi souvent au sein des écoles des communes environnantes, et organise régulièrement des journées découverte au collège. La volonté de ne pas créer de « classes élitistes », de se rapprocher des instituteurs (projet de fabrication de marionnettes pour la période de carnaval avec les écoles primaires dans le collège, multiplication des journées découvertes avec des activités de jardinage...) mais aussi des acteurs économiques semble plus marquée qu'au sein du collège Voltaire.

Ces différences se comprennent également à l'aune des parcours professionnels et personnels des deux directeurs. À Alphonse Daudet, le directeur est originaire d'une ville de moins de 10 000 habitants à proximité de Nîmes. Il a commencé en tant que directeur logistique

pour un grand groupe industriel. N'ayant pas supporté un plan massif de licenciements, il se reconvertisse sur les conseils de sa femme enseignante. Il devient instituteur, puis passe le concours de chef d'établissement en 2011. Il est d'abord envoyé dans un collège REP+ du département, puis un collège qu'il juge plus favorisé à Uzès. En 2019, il prend ses fonctions à Alphonse Daudet. De son côté, le directeur du collège de la ville, dont la mère est femme de ménage et le père cadre à France télécom, suit un parcours beaucoup plus classique, se décrivant lui-même comme un produit de la méritocratie scolaire. Originaire de la ville étudiée, il passe d'abord le CAPES, puis le concours de directeur d'établissement au sein de plusieurs collèges, et souhaite obtenir une mutation en lycée.

Aussi, les établissements scolaires en viennent à solliciter des acteurs locaux variés, en fonction des possibilités mais aussi des difficultés croissantes des familles. Le collège Voltaire s'appuie sur le tissu associatif existant pour mener bon nombre de projets, en lien avec les inégalités numériques qui s'intensifient entre les familles, alors que se généralise à l'école le recours à l'ENT et à Pronote pour le suivi scolaire, les devoirs et la correspondance avec les parents. Ces inégalités numériques poussent l'établissement à s'appuyer sur les permanences d'une association dans l'enceinte même du collège afin d'aider les familles à utiliser ces logiciels. Dans le même temps, sous l'impulsion de la FCPE, un « café des parents » est créé. Ces temps d'échanges sont centrés sur l'accompagnement à la parentalité, avec la mise à disposition d'un psychologue, sur des sujets touchant à l'adolescence et aux réseaux sociaux. Ces rencontres sont peu suivies (moins de dix personnes) et s'inscrivent dans une logique de psychologisation et d'individualisation des problématiques sociales, en l'occurrence l'encadrement et l'utilisation des réseaux sociaux par les jeunes. L'établissement a également recours à du volontariat des élèves de l'école des Mines qui assurent du soutien scolaire auprès des élèves volontaires de 4^{ème} et 3^{ème}. Au sein d'Alphonse Daudet, un ordinateur est directement placé dans l'entrée du collège, en face du bureau de l'assistante sociale. Avec les politiques de dématérialisation, les parents de milieux populaires retrouvent en effet dans l'incapacité de pouvoir suivre les demandes de bourses de leurs enfants, comme le relate le directeur de l'établissement :

- C'est-à-dire qu'on fait beaucoup de papiers ici. Les parents, en fait, nous les ramènent... Si jamais on sent qu'il y a des familles qui sont en difficulté, c'est nous qui allons les appeler en leur disant « vous avez le droit aux bourses », ce genre de choses - là. Parce qu'aujourd'hui il y a une énorme partie du fonds social qui est gérée automatiquement. C'est-à-dire qu'en début d'année, on présente au conseil d'administration en gros une grille en disant « Ben voilà, en fonction du taux de bourse, si c'est en taux 3, donc le taux maximal, on prend 100 % des repas à la cantine, la prise en charge du bus, et après pour des habits, par exemple, ça va se faire à la demande. Finalement, l'assistante sociale, pour le fonds social, va agir uniquement sur les gens

qui ne sont pas boursiers ou qui n'ont pas en gros cette automaticité. Donc elle, elle va recevoir les familles et elle va faire une évaluation. Avant, la demande de fond social passait systématiquement par l'assistante sociale, mais ça prolongeait le processus, parce qu'il fallait demander deux fois les papiers. Et puis nous, on essaye de faire en sorte que les familles n'aient pas à parler de leur situation, parce qu'on sait que ça peut les rendre mal à l'aise... donc on se base sur un taux de bourse qui est une manière de faire, sans affect, on va dire. Et ça permet à l'assistante sociale d'être recentrée sur toutes les situations difficiles par rapport aux enfants.

- *Et elle est beaucoup sollicitée ?*

- Ici ? Énormément. Et surtout depuis le milieu d'année dernière. Ils ont modifié les modalités d'attribution des logements sociaux. Avant, vous demandiez un logement dans telle commune. Maintenant, il y a un guichet unique. Dans notre commune, on a un foncier qui est assez important, il y a eu pas mal de choses en rénovation. Et ça nous a amené en fait des gens d'un peu partout en France avec des problématiques que nous, on ne connaissait pas. Oui ici, il y a du chômage, oui ici, il y a de la pauvreté sociale, oui, ici il y a plein de choses. Mais on avait une ambiance quand même relativement familiale. Et là, on se retrouve, si vous voulez, avec des gens qui sont catapultés et qui arrivent. Je n'ai rien contre, au contraire. Mais il n'y a pas de bassin d'emploi ici. Donc c'est forcément des gens qui viennent et qui n'ont absolument rien, qui arrivent souvent avec des problématiques sociales vraiment difficiles. Comme ils sont d'un autre département, le temps que le dossier arrive jusqu'ici, c'est un tout petit peu long pour qu'on se rende compte des situations. Donc on a beaucoup de choses qui sont explosives en ce moment. *(un peu plus loin dans l'entretien)* On accueille des élèves, mais avant tout, des enfants. Et si jamais on fait abstraction de tout ce qui est autour de l'individu, on passe à côté de plein de choses. Des enfants, ici, qui vont manger sept bananes dans la journée, on s'en fout. On sait qu'à la cantine, le seul bon repas, c'est ici qu'ils le prennent. Des enfants, en fait, qui sont violentés dans leur maison, dans des situations sociales difficiles... Qu'est-ce que vous voulez, en fait, les embêter avec le COD, avec Pythagore ? Il arrive juste un moment où il faut prendre un peu de hauteur...

Le glissement de prise en charge, de « l'élève » à « l'enfant » se comprend au regard de la situation socio-économique difficile de la commune et de l'établissement qui tend à se substituer à d'autres relais publics. Le rôle de la cantine est aussi à relier à la particularité de l'établissement où demeure la cantine centrale, qui fournit l'ensemble des repas pour les écoles primaires aux alentours et, sans doute, pour une partie de la municipalité. Le collège est également régulièrement interpellé par les habitants qui souhaitent trouver un emploi d'agent de restauration, de jardinier ou de femme de ménage. Situé à deux minutes de la mairie, les liens entre les deux institutions semblent beaucoup plus forts qu'en milieu urbain, ce qui est aussi perceptible dans la représentation des élèves, selon les mots du chef d'établissement à Voltaire, qui a aussi été un temps en poste à Alphonse Daudet :

- Quand j'étais là-haut, je leur disais aux élèves « mais vous rêvez de quoi ? » Alors un jour, il y en a un qui me dit... « Moi, je rêve d'une chose. Je fais ma troisième à Daudet. Je pars à Marcel Pagnol. Quand j'ai mon bac pro, je rentre à la mairie ». Et je lui dis « ça, ça te fait rêver ? ». Il me dit « ouais, ça me fait rêver ». Et le gamin était sérieux...

La mise à distance des offres du privé réduit l'horizon des possibles professionnels vers les domaines de proximité, dont bon nombre d'emplois de catégorie C et B du secteur public, d'autant que ces élèves de filières professionnelles apparaissent peu mobiles. Ils se déplacent en

vers la ville pour le lycée, parfois en BTS ou IUT à Nîmes mais rarement au-delà¹⁵³ et cherchent généralement à retourner vivre à proximité de leur commune d'origine. Ce phénomène est tellement commun d'après les professionnels rencontrés (« ici, les élèves, ils sont très refermés sur eux-mêmes, sur la commune ») qu'il s'est transformé en dispositif pédagogique à Alphonse Daudet, appelé « Passez le pont », qui marque la limite géographique et symbolique que bon nombre d'élèves se refusent à franchir. Ce manque de mobilité n'est pas propre à cette commune. Le même phénomène est évoqué par le directeur du collège Voltaire, qui relate « l'enfermement » des jeunes des quartiers populaires de la ville moyenne, en particulier des filles dont « le rêve est d'obtenir un logement social au-dessus de celui de leurs parents pour pouvoir s'en occuper », selon ses termes. Comme ont pu le décrire de nombreuses études en sociologie¹⁵⁴, l'appui sur des économies familiales et amicales permet de parer aux difficultés du marché du travail, voire de s'insérer sur ce même marché.

Tout en s'appuyant sur des réseaux locaux pour offrir des horizons professionnels accessibles aux élèves, le lien aux associations est moins net et davantage questionné au sein de la petite commune, non pas par manque d'associations, mais plutôt pour éviter les effets d'influences locales, comme l'explique le directeur d'établissement :

- Travailler avec toutes les associations, ce n'est pas particulièrement notre rôle. Tout ce qui va être les éducateurs, il n'y a aucun souci. Souvent, ils sont dans les milieux associatifs. Donc, ça, oui, pas de problème. Mais on a des associations aussi, en fait, qui viennent... et je les ressens un peu comme des gens qui recherchent des élèves pour justifier leur existence. Et j'ai beaucoup plus de mal par rapport à ça. C'est pour ça que j'ai bloqué. Moi, j'ai dit, l'association, c'est dans le cadre de la politique de la ville. Et c'est à travers ça qu'on va mobiliser une association. Mais ce n'est pas moi qui reçois telle ou telle personne, sinon on ne s'en sort pas.

Les dispositifs liés aux politiques de la ville, mais aussi au département, sont souvent évoqués comme permettant une mise à distance des pressions locales, ce qui fait aussi état du poids du collège en tant qu'institution au niveau communal. L'autonomie des établissements est par ailleurs perçue de manière ambiguë, car elle permet de gagner des moyens par rapport à la gestion aux moyens dévolus aux bâtiments d'État, comme l'évoque encore le directeur du collège de la ville, tout en remettant en cause certaines marges de manœuvre du chef d'établissement :

¹⁵³ De ce point de vue, les profils d'enquêtés qui ont étudié à Montpellier représentent une particularité au regard des trajectoires scolaires des classes populaires du territoire.

¹⁵⁴ Nicolas Renahy, *Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*, Paris, La Découverte, 2010 ; Benoît Coquard, *Ceux qui restent. Faire sa vie dans les campagnes en déclin*, Paris, La Découverte, 2019.

- La décentralisation, ça nous a déjà apporté des choses en termes de moyens. Il faut comparer au commissariat, qui est un bâtiment d'État. Il faut aller au commissariat... quand je vais déposer plainte, j'hallucine. C'est des bâtiments qui ont été construits dans les années 60. Ils viennent juste de mettre du double vitrage et la clim (*un peu plus loin dans l'entretien*). Ce qui change, c'est qu'avec la nouvelle loi, je suis ordonnateur des dépenses, c'est-à-dire que c'est moi qui signe. Mais je vais avoir un adjoint qui, fonctionnellement, va dépendre d'une collectivité territoriale. Ça veut dire qu'une collectivité territoriale va pouvoir m'imposer des choix qui ne sont pas des choix locaux, qui sont des choix départementaux. Ça, ça me gêne. Syndicalement, on a fait remonter l'information comme quoi c'était une aberration. Mais bon, c'est comme ça.

- *C'est parce qu'il y a des contradictions entre ces choix ?*

- Non, parce qu'on va, par exemple, nous imposer... Là, on est en période de préparation budgétaire. On a fait voter un budget. Le budget est divisé en chapitres. Activités pédagogiques, activités logistiques... Le Conseil départemental nous impose, par exemple, de mettre, on va dire, 40 000 € sur la ligne eau, 45 000 € sur la ligne électricité. Voilà. On nous impose des dépenses. Et il y a des dépenses qui sont fléchées. Et si on ne le fait pas, on ne sera pas aidé. Donc c'est de la menace...

Avec la loi 3DS, les adjoints gestionnaires, "*au titre des compétences qui leur incombent en matière de restauration, d'entretien général et de maintenance des infrastructures et des équipements* », représentent l'autorité fonctionnelle des collectivités¹⁵⁵. Ces nouvelles compétences, partagées avec les collectivités, sont vécues par les chefs d'établissements comme une remise en cause de leur autorité. Dans le même temps, certains syndicalistes rencontrés, membres d'un conseil d'administration d'un autre collège, mettent en avant les difficultés à interroger les politiques d'établissements en fonction des responsabilités institutionnelles partagées. Au sein d'un autre collège de la ville, les fonds sociaux se voient diminuer de 9 000 euros sur l'année 2024, sans que les membres du CA ne parviennent à comprendre s'il s'agit de la volonté du chef d'établissement, du département ou d'un retard du ministère. Cette baisse de fonds sociaux contraint l'assistante sociale à changer d'établissement. En outre, la mise en avant des moyens gagnés au sein des collèges permet dans le même temps de justifier la baisse du financement de la Direction de l'Immobilier de l'État, à savoir une réduction de 1,2% de 1980 à 2018.

¹⁵⁵ « Décentralisation dans l'éducation : quelle répartition des compétences ? », *vie publique*, le 03.05.2023. [En ligne] | <https://www.vie-publique.fr/eclairage/288272-decentralisation-dans-leducation-quelle-repartition-des-competences>.

En tant qu'objet d'éducation, les projets d'établissements peuvent permettre de faire face à la concurrence scolaire, notamment au sein des villes, et attirer de nouveaux publics. Les effets de concurrence semblent être amoindris dans les petites communes, en particulier dans celle étudiée ici. Les bonnes relations entre établissements suivent l'accompagnement scolaire des élèves dont la préférence paraît fortement guidée par le critère de proximité pour des formations au plus près de chez soi. En tant que travail institutionnalisé et méthode de travail, les projets de ces deux établissements visent bien évidemment à limiter le décrochage scolaire de leurs élèves, avec des moyens supplémentaires dans le cadre des REP. De petites différences se dessinent néanmoins, concernant le recours plus ou moins important aux associations ou dans les relations nouées avec d'autres établissements scolaires, tournées vers le lycée, et l'école élémentaire à Saint-Cluse. L'accompagnement social semble également constituer une problématique centrale pour ces établissements scolaires, tout comme les inégalités numériques. Enfin, si cela n'a pas été évoqué par les directions d'établissements, la mise en place de projets scolaires et leur réussite dépend bien souvent dans les faits de l'investissement des AESH et des AED. La précarité de ces métiers semble alors parfaitement contradictoire avec la mise en œuvre de projets durables visant à « raccrocher » les élèves les plus en difficulté.

Conclusion générale

Cette étude montre que les phénomènes de pauvreté et de chômage sont loin d'être uniquement le fait des grandes villes. Loin d'une représentation dualiste du territoire, partagé entre campagne et métropoles, la spécificité des bassins d'emploi et du marché du travail rend visibles différents besoins en matière de service public. Cela laisse à penser que les réformes successives en matière d'aides sociales ou d'assurance chômage auront des effets différenciés selon les territoires.

La complexification de l'accès à un accueil physique des guichets, *via* la prise de rendez-vous par internet ou par téléphone, engendre une impression d'abandon et de dégradation de ces mêmes services en particulier du côté des classes populaires. Lorsque l'on analyse les relations de ces classes populaires à l'État social, il apparaît qu'elles sont à la recherche d'un accompagnement dans des domaines situés à l'intersection de plusieurs problématiques : sociale, économique et familiale. En outre, la dématérialisation des procédures a déplacé le travail réalisé auparavant par les agents de ces mêmes accueils sur les usagers et sur d'autres travailleurs sociaux et institutions. On peut également estimer que le rôle de la famille et de la sphère des proches s'avère renforcé en l'absence de professionnels disponibles, concernant l'accompagnement social de ses membres. Avec l'accentuation des contrôles en matière d'aides sociales, rester dans l'entre-soi amical et familial permet alors d'échapper à un stigmate social. Dans le même temps, une telle attitude questionne les possibilités d'indépendance vis-à-vis de son milieu familial, en particulier pour les femmes mais aussi pour toutes les personnes en situation de minorisation sociale.

Les reconfigurations des services de l'action sociale, par la mutualisation des services (à l'image des Maisons France Services, des bus d'un service public itinérant) et la dématérialisation des démarches induisent le partage des responsabilités avec une pluralité d'acteurs (collectivités locales, mais aussi associations) et des inégalités de prise en charge selon les territoires. Cela invite à un recensement plus précis des services desservis au sein des Maisons France Services (impôt, Caf, pôle emploi...) en fonction des permanences et statut des agents afin de mieux cerner la qualité des services rendus. De la même manière, il serait intéressant d'étudier plus précisément la répartition des travailleurs sociaux en fonction de leur domaine de rattachement (combien d'assistantes sociales de secteur par rapport au nombre d'habitants, combien d'assistantes sociales du travail sur un bassin d'emploi...) de manière à mieux appréhender les besoins en matière d'accompagnement social.

L'étude montre des formes de précarité institutionnelle. Comme le souligne Serge

Paugam, « cette forte évolution [vers les contrats d'emploi précaire] dépend, au moins en partie, de la constitution d'un cadre juridique et institutionnel spécifique qui comprend les dispositions légales et réglementaires, les accords collectifs et aussi les politiques d'emploi »¹⁵⁶. À ce titre, les réformes de l'assurance chômage de 2019 et de 2022 viennent ajouter une déstabilisation supplémentaire pour les salariés employés en contrats courts (dont intérim), surtout dans des secteurs (agroalimentaire, agricole, économie sociale et solidaire) à forte pénibilité et connaissant un important turnover du personnel. Ce turnover s'accompagnait généralement d'abandons de poste et de retrait temporaire de l'emploi. Les allocations chômage permettaient d'aménager du temps de repos, des arrangements vis-à-vis des contraintes domestiques pour les femmes, du temps de recherche de formation pour les plus jeunes. Or ces possibilités se sont réduites avec les dernières réformes. En outre, les parcours professionnels des classes populaires étudiées donnent à voir des formes de précarité qui s'exportent d'un milieu à l'autre (bénévolat, travail non déclaré, statut d'autoentrepreneur momentané...) entre secteur privé et public.

Au sein des métiers précarisés d'AESH et d'AED, le cumul avec un autre travail non déclaré semble courant. Les pratiques de recrutement de ce personnel non enseignant peuvent s'inscrire dans des logiques similaires à ce qui a été observé dans le secteur privé¹⁵⁷, avec le poids déterminant d'une petite élite culturelle, liée à l'administration publique qui demeure la principale pourvoyeuse d'emplois dans un contexte de fort chômage. L'école apparaît comme une institution particulièrement stable aux yeux des femmes des classes populaires, en tant qu'employeur et comme institution *qui reste* dans l'espace local. Elle favorise les liens entre parents et enfants, et devient une interlocutrice privilégiée sur des questions qui ne sont pas uniquement liées à l'éducation. Ainsi, les AESH peuvent devenir des référents en matière de handicap des familles populaires. Les AED, en tant qu'encadrants de la vie scolaire, sont au fait des difficultés socio-familiales. Leur implication favorise la réussite de projets d'établissements, dont une partie est à destination des publics vulnérables. Ces personnels peuvent constituer une ressource contre le décrochage scolaire, du fait des relations de proximité socio-spatiale aux milieux populaires. Ils sont également plus à même de repérer les violences sexistes et sexuelles au sein des familles et entre les élèves, même si on peut regretter l'absence de formation à ce sujet (et en général) qui pourrait leur être destinée.

¹⁵⁶ Serge Paugam, *Le salarié de la précarité : les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000, p. 67.

Dans certains espaces paupérisés, ruraux ou urbains, l'école devient un « tampon » social de problématiques plus vastes. La dégradation de la santé mentale des élèves a été évoquée comme préoccupante par l'ensemble des enquêtés (enseignants et chefs d'établissements compris), non pas en tant que question pathologique, mais en lien à l'augmentation des inégalités sociales et le basculement de certaines familles dans une précarité durable. La question des effets des inégalités sociales sur la santé des élèves est pourtant peu évoquée comme telle par les pouvoirs publics¹⁵⁸.

Enfin, les inégalités numériques apparaissent comme une problématique transversale aux aides sociales et au domaine scolaire. Dans le domaine scolaire, il est important de rappeler qu'il n'existe pas de preuve d'une meilleure efficacité des apprentissages grâce aux technologies, l'innovation n'étant pas nécessairement source d'avancée pédagogique¹⁵⁹. Comme l'expliquent certains enquêtés, enseignants et AESH, à propos des élèves, « ils savent utiliser les réseaux sociaux, mais pas lire un mail ou trouver une information sur internet ». L'accès au numérique et son utilisation sont à relier à l'acquisition d'autres savoirs et de capitaux, d'ordre culturel, économique et social. Les travaux scientifiques sur les usages du numérique montrent l'importance de l'environnement social et l'influence des proches (ami, voisin, famille) dans l'accès au multimédia¹⁶⁰.

Le recours aux associations spécialisées dans l'accompagnement du numérique pour les parents à l'école, la mise en place de permanences tout comme la présence d'un ordinateur en accès libre dans l'enceinte de l'établissement, rendent visibles les besoins en la matière, dans une société du « tout numérique », de Pronote jusqu'à la dématérialisation des démarches d'aides sociales. Plus qu'une « fracture numérique » qui vise à opposer tenants et opposants à la modernité, l'usage du numérique s'inscrit dans les inégalités sociales existantes. En termes d'équipement, si le téléphone s'est généralisé, posséder un ordinateur est surtout majoritaire chez les hauts revenus (93% contre 66% des bas revenus) et les catégories diplômées¹⁶¹.

Comme le souligne l'observatoire des inégalités, « 11% des Français n'utilisent jamais internet, et ce taux atteint 46% chez les non-diplômés¹⁶² ». Cela fait écho aux résultats d'études antérieures qui montraient déjà, au début des années 2000, que 75 % des cadres supérieurs disposaient d'une connexion Internet à domicile, contre 24 % des ouvriers¹⁶³.

¹⁵⁷ Voir « une autochtonie de la précarité », Benoît Coquard, *Ceux qui restent. op. cit.* p. 100-107.

¹⁵⁸ Robin Reda « la médecine scolaire et la santé à l'école », *Assemblée nationale, rapport d'information*, n°1228, 2023.

S'ajoutent à cela des inégalités en termes d'infrastructures puisque dans certaines communes de l'enquête, qui ne sont pourtant pas identifiées comme des « zones blanches », les problèmes de connexion sont récurrents. Ces constats amènent à penser le développement d'un service public qui puisse véritablement développer les nouvelles technologies (formation scolaire, nouveaux métiers et agents, réseaux...) pour supporter, et non remplacer, les institutions d'encadrement social et répondre au besoin de solidarité émanant des classes populaires.

¹⁵⁹ André Tricot, « Le numérique permet-il des apprentissages scolaires moins contraints ? Une revue de la littérature », *Éducation et Sociétés*, 45 (1), 2021, p. 37-56.

¹⁶⁰ Anabelle Boutet, Jocelyne Trémenbert, « Mieux comprendre les situations de non-usages des TIC. Le cas d'internet et de l'informatique. Réflexions méthodologiques sur les indicateurs de l'exclusion dite numérique », *Les Cahiers du numérique*, 5, (1), 2009, p. 69-100.

¹⁶¹ Fabien Grandjon, « Inégalités numériques et reconnaissance sociale. Des usages populaires de l'informatique connectée », *Les Cahiers du numérique*, 5 (1), 2009, p. 19-44.

¹⁶² « Les inégalités face aux nouvelles technologies », *Observatoire des inégalités* [En ligne] <https://www.inegalites.fr/inegalites-numeriques>.

¹⁶³ Régis Bigot, « Internet, ordinateur : le fossé numérique se réduit mais reste important », *CREDOC*, n° 191, 2006.

Bibliographie sélective

AVRIL C., « Le travail des aides à domicile pour personnes âgées : contraintes et savoir-faire », *Le Mouvement social*, 216 (3), 2006, p. 87-99.

AVRIL C., *Les aides à domicile. Un autre monde populaire*, Paris, La Dispute, 2014.

AVRIL C., « Sous le *care*, le travail des femmes de milieux populaires. Pour une critique empirique d'une notion à succès », dans MARUANI M. (dir.), *Je travaille, donc je suis. Perspectives féministes*, Paris, La Découverte, 2018, p. 205-216.

AMSELLEM-MAINGUY Y., *Les filles du coin, vivre et grandir en milieu rural*, Paris, Presses de Science po, 2021.

BALLEY C., LENORMAND P., MATHIEU N., « Territoire rural, RMI, pauvreté », *Sociétés contemporaines*, 9 (1), 1992. p. 53-75.

BARRAULT-STELLA L., « Les rapports à l'institution scolaire de familles populaires dans les mondes ruraux contemporains », *Agora débats/jeunesses*, 67 (2), 2014, p. 21-36.

BARRAULT-STELLA L. et al., « Les rapports à l'école comme rapports à l'État », *Politix*, 130 (2), 2020, p. 7-22.

BARRAULT-STELLA L., « Peupler son école. La résistance improbable d'une petite commune rurale au retrait de l'État », *Carrefours de l'éducation*, 51 (1), 2021, p. 79-92.

BERENI L. et al., *Introduction aux études sur le genre*, Paris, de Boeck supérieur, 2012.

BESSIN M., « Les hommes dans le travail social : le déni du genre », dans GUICHARD-CLAUDIC Y., KERGOAT D., VILBROD A. (dir.), *L'inversion du genre. Quand les métiers masculins se conjuguent au féminin... et réciproquement*, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 357-370.

BEZÉS P., *Réinventer l'État : les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009.

BIGOT R., « Internet, ordinateur : le fossé numérique se réduit mais reste important », *CREDOC*, n° 191, 2006.

BOIS G., JACQUOT L., « L'autre travail éducatif. Personnels non enseignants et division du travail », *La nouvelle revue du travail*, 20, 2022.

BOSSARD S., *Précarité et rapports sociaux dans les métiers de service aux personnes : les auxiliaires de vie scolaire (AVS) dans l'Éducation nationale*, thèse de doctorat de sociologie sous la direction de CRESSON G., Lille, Université de Lille, 2015.

BOUTET A., TREMENBERT J., « Mieux comprendre les situations de non-usages des TIC. Le cas d'internet et de l'informatique. Réflexions méthodologiques sur les indicateurs de l'exclusion dite numérique », *Les Cahiers du numérique*, 5, (1), 2009, p. 69-100.

BRUN É., « De la 'fracture territoriale'. Retour sur les mutations des services publics et leurs incidences sur les catégories populaires rurales », CURAPP-ESS, Université de Picardie Jules Verne, RRS-Cgt, 2022.

BOURDIEU P., PASSERON J.-C., *La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Éditions de Minuit, 1970.

CARISTAN C., « L'expérience professionnelle des assistants d'éducation : de quelles pratiques éducatives sont-ils porteurs ? », *Le sujet dans la cité*, 8 (2), 2017, p. 203-222.

CASTEL R., *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.

CHAMBOREDON J-C., *Territoires, culture et classes sociales*, édité par LAFERTÉ G., WEBER F., Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2019.

CHARLES C., « Le travail social en intérim. Le cas des éducateur.rices intérimaires dans les foyers de l'enfance », *Sociologie*, 10 (4), 2019, p. 435-449.

CHARLES C., *Tensions et émotions dans le travail social précaire. Une sociologie des éducateurs et éducatrices dans les foyers pour enfants*, Toulouse, Octarès, 2021.

CHEVALIER C., IMBERT A., JACQUOT A., « L'autonomie dans l'invisibilité. Les accompagnantes des élèves en situation de handicap », *La nouvelle revue du travail*, 20, 2020.

CHEVALIER C., IMBERT A., JACQUOT A., « Qui sont les AESH ? Morphologie professionnelle et 'prolétarianisation' de l'éducation », *Empan*, 132 (4), 2023, p. 35-42.

CLOUET H. et al., *Chômeurs, vos papiers !* Paris, Raisons d'agir, 2023.

COQUARD B., *Ceux qui restent. Faire sa vie dans les campagnes en déclin*, Paris, La Découverte, 2019.

COQUET B., « Main basse sur l'assurance chômage », dans OFCE (dir.), *L'économie française 2022*, Paris, La Découverte, 2021, p. 98-111.

COTTIN-MARX S. et al., « La recomposition des relations entre l'État et les associations : désengagements et réengagements », *Revue française d'administration publique*, 163 (3), 2017, p. 463-476.

COURONNÉ J., « 'Porte-parole' ou 'copains, copines' ? Les surveillant.es de collège, un groupe professionnel segmenté », *Revue française de pédagogie*, 206 (1), 2020, p. 135-147.

DARABEL A., « Inégalités régionales ou inégalités sociales ? Essai d'explication des taux de scolarisation », *Revue française de sociologie*, 1967, p. 140-166.

DEVILLE C., « Les chemins du droit. Ethnographie des parcours d'accès au RSA en milieu rural », *Gouvernement et action publique*, 2018, 7 (3), p. 83-112.

DEVILLE C., *L'État social à distance, dématérialisation et accès aux droits des classes populaires rurales*, Vulaines sur Seine, Éditions du Croquant, 2023.

DURAND M., *Les invisibles. Enquête localisée sur le rapport au politique des femmes des classes populaires*, thèse de doctorat de sociologie sous la direction de ACHIN C., MISCHI J., Dijon, Université Bourgogne Franche Comté, 2021.

DUVOUX N., *Le nouvel âge de la solidarité. Pauvreté, précarité et politiques publiques*, Paris, Seuil, 2012.

FRANÇOIS F-C., POUPEAU F., « Les déterminants socio-spatiaux du placement scolaire », *Revue française de sociologie*, 49 (1), 2008, p. 93-126.

FREYSSINET J., *Le Chômage*, Paris, La Découverte, 1998.

FRINAULT T., « La dépendance ou la consécration française d'une approche ségrégative du handicap », *Politix* 72 (4), 2005, p. 11-31.

GRANIER C., *Le bassin industriel de (nom de la ville), une histoire de reconversions*, Paris, Presses des Mines, 2023.

GUÉRAUT É., *Ascension et fragilisation d'une petite bourgeoisie culturelle. Une enquête ethnographique dans une ville moyenne en déclin*, thèse de doctorat de sociologie sous la direction de SCHWARTZ O., RENAHY N., Paris, Sorbonne Paris Cité, 2018.

GUÉRAUT É., PIGUET V., « Le déclin urbain comme question sociale : Une analyse des dynamiques contrastées des villes moyennes », *Espaces et sociétés*, 2023.

GIRARD V., *Le vote FN au village : trajectoires de ménages populaires du périurbain*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2017.

GRANDJON F., « Inégalités numériques et reconnaissance sociale. Des usages populaires de l'informatique connectée », *Les Cahiers du numérique*, 5 (1), 2009, p. 19-44.

HASSENTEUFEL P., « Sociologie politique de la mise en place et des transformations de l'État social », dans GIRAUD O. (dir.), *Politiques sociales : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2022, p. 137-152.

HOGGART R., *La culture du pauvre*, Paris, Éditions de Minuit, 1970.

LANSADE G., « *La vision des inclus* ». *Ethnographie d'un dispositif d'inclusion scolaire à destination d'adolescents et jeunes adultes désignés handicapés mentaux*, thèse de doctorat d'anthropologie sociale et ethnologie sous la direction de Yannick Jaffré, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), 2016.

LE COR C., « Le projet à travers des textes officiels de l'Éducation nationale », *Spécificités*, 5 (1), 2012, p. 175-190.

LEDUC S., « État social, services publics, légitimité », *Vie sociale*, 8 (4), 2014, p. 49-65.

LOUIS É., « 10 ans d'existence des assistants d'éducation, quel bilan ? », *Pour*, 222 (2), 2014, p. 7-15.

MAGUET U., *Le travail de care des Accompagnants des élèves en situation de handicap, entre discrétion et vulnérabilité : la face cachée d'un métier essentiel*, thèse de doctorat de science de l'éducation sous la direction de Marie-Hélène Jacques, Limoges, Université de Limoges, 2023.

MARUANI M., *Travail et emploi des femmes*, Paris, La Découverte, 2006.

MATHIEU N., « Les enjeux de l'approche géographique de l'exclusion sociale », *Économie rurale*, 242, 1997, p. 21-27.

MERLE P., *La ségrégation scolaire*, Paris, La Découverte, 2012.

MILLET M., THIN D., « L'école au cœur de la question sociale. Entre altération des solidarités sociales et nouvelles affectations institutionnelles », dans PAUGAM S. (dir.), *Repenser la solidarité*, Paris, Presses Universitaires de France, 2011, p. 687-703.

MILLET M., THIN D., *Ruptures scolaires. L'école à l'épreuve de la question sociale*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012.

MISCHI J., RENAHY N., « Pour une sociologie politique des mondes ruraux », *Politix*, 83 (3), 2008, p. 9-21.

NOIRIEL G., *Les Gilets jaunes à la lumière de l'histoire*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2019.

OBERTI M., *L'École dans la ville*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007.

ORANGE S., « Un "petit supérieur" : pratiques d'orientation en section de technicien supérieur », *Revue française de pédagogie*, 167, 2009, p. 37-45.

ORANGE S., RENARD F., *Des femmes qui tiennent la campagne*, Paris, La Dispute, 2022.

PACORICONA A., DIBIA L. et al., « Les principaux comportements de santé des collégiens français », *Administration & Éducation*, 157 (1), 2018, p. 101-108.

PAGÈS A., *La pauvreté en milieu rural*, thèse de doctorat de sociologie sous la direction de GUILLEMARD A.-M., Paris, Paris 5, 2000.

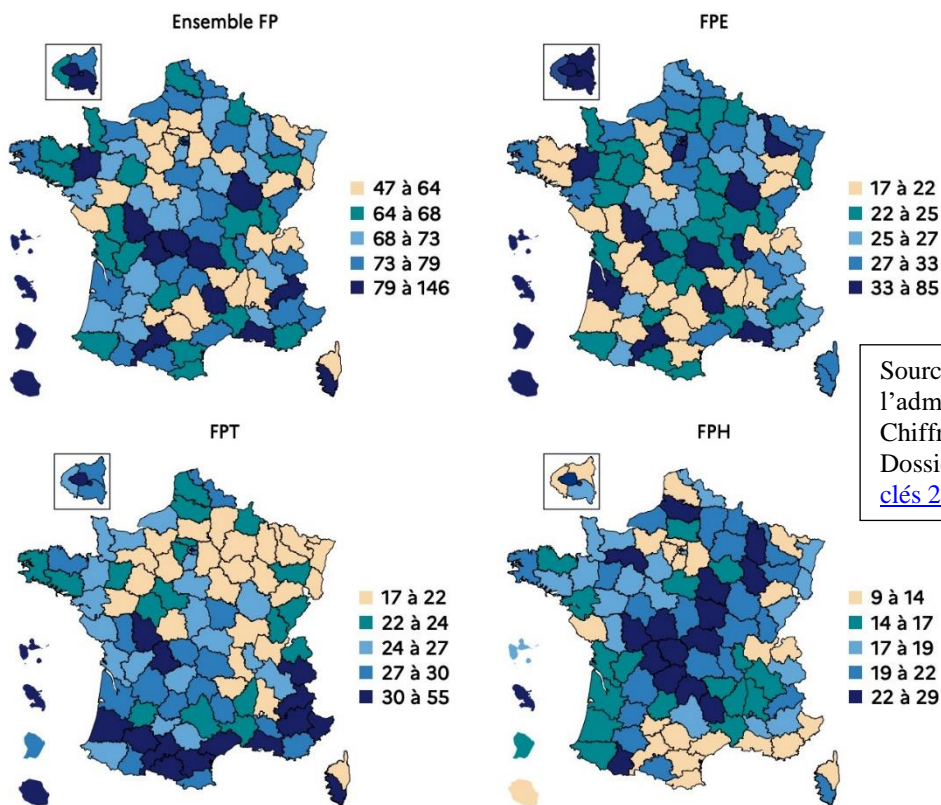
PAGÈS A., « L'intervention sociale en milieu rural. Outils et méthodes d'observation », *Vie sociale*, 22 (2), 2018, p. 47-57.

- PAUGAM S., *Le salarié de la précarité : les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000.
- PAUGAM S., VENDRAMIN P., « Le précariat, une nouvelle classe sociale ? », dans PAUGAM S. (dir.), *50 questions de sociologie*, Presses Universitaires de France, 2020, p. 243-251.
- PERRIN-HEREDIA A., « Les logiques sociales de l'endettement : gestion des comptes domestiques en milieux populaires », *Sociétés contemporaines*, 76 (4), 2009 p. 95-119.
- PEYRIN A., SIGNORETTO C., JOUBERT L., « Travailler durablement pour l'État sans jamais devenir fonctionnaire ? Une analyse dynamique et longitudinale des parcours d'insertion des jeunes, 1991-2012 », *Formation emploi*, 160 (4), 2022, p. 59-84.
- POULLAOUËC T., « Regrets d'école. Le report des aspirations scolaires dans les familles populaires », *Sociétés contemporaines*, 114 (2), 2019, p. 123-150.
- PROUTEAU L., TCHERNONOG V., « Évolutions et transformations des financements publics des associations », *Revue française d'administration publique*, 163 (3), 2017, p. 531-542.
- RENAHY N., *Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*, Paris, La Découverte, 2010.
- ROAUX C., « L'enfant différent. Processus d'exclusion dans l'organisation scolaire locale », *La nouvelle revue - Éducation et société inclusives*, 92 (6), 2021, p. 203-217.
- SCOT J-P., « Service public. Une petite histoire qui en dit long », *Humanisme*, 275 (4), 2006, p. 39-49.
- SIBLOT Y., *Faire valoir ses droits au quotidien. Les services publics dans les quartiers populaires*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006.
- SIBLOT Y. et al., *Sociologie des classes populaires contemporaines*, Paris, Armand Colin, 2015.
- SPIRE A., « les policy feedbacks et le rapport ordinaire à l'Etat », *gouvernement et action publique*, 5 (4), 2016, p. 141-156.
- SPIRE A., *Résistances à l'impôts, attachement à l'État. Enquête sur les contribuables français*, Seuil, 2018.
- TISSOT S., POUPEAU F., « La spatialisation des problèmes sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 159 (4), 2005, p. 4-9.
- TRICOT A., « Le numérique permet-il des apprentissages scolaires moins contraints ? Une revue de la littérature », *Éducation et Sociétés*, 45 (1), 2021, p. 37-56.
- VABRE F., « La dimension territoriale des financements d'action sociale des Caf », *Informations sociales*, 209-210 (1-2), 2023, p. 91-101.
- VAN ZANTEN A., *L'École de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001.
- WILLIS P., *L'école des ouvriers : comment les enfants d'ouvriers obtiennent des boulots d'ouvriers*, Marseille, Agone, 2011.

Annexes

Carte 4 : Taux d'administration par département en 2020

En ETP pour 1 000 habitants

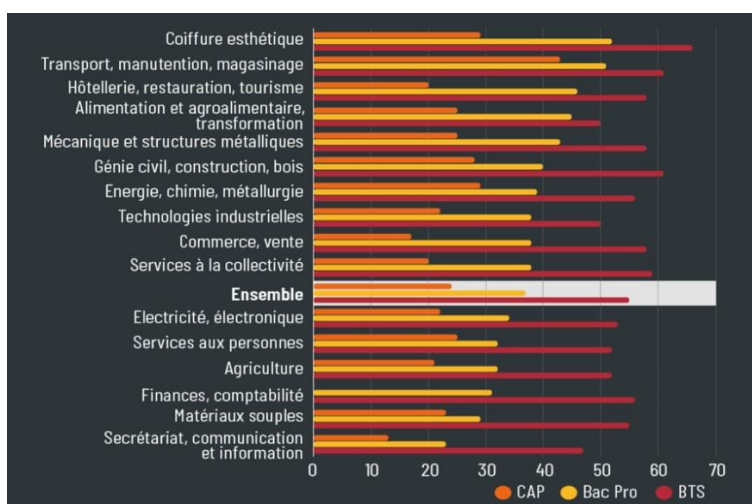


Source : Direction générale de l'administration de la fonction publique, Chiffres fonction publique 2022, Dossiers, Analyses. [En ligne] [Chiffres clés 2023 \(vie-publique.fr\)](https://www.chiffres-cles2023.vie-publique.fr)

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – SDessi.

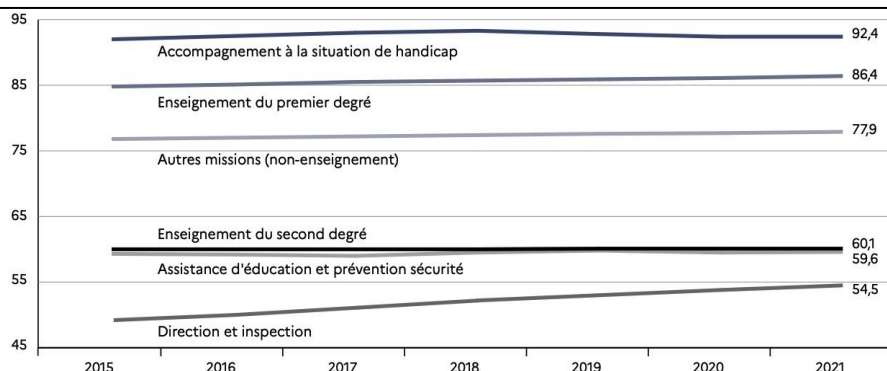
Champ : Emplois principaux, agents civils, situés en France (hors Mayotte), au 31 décembre. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Graphique 7 : Taux d'emploi à 6 mois, janvier 2022, des sortants de lycée professionnel ou BTS, selon la spécialité



Source : Fanny Marlier, « la réforme du lycée pro sème la confusion », *Alternatives économiques*, n°438, 2023.

Graphique 4 : évolution de la part des femmes dans les missions de 2015 à 2021



« Note d'information, le personnel de l'éducation national 2019-2020 », Deep, n°20.50, 2020.

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. Public + Privé sous contrat.

Note : par rapport à l'édition précédente, de légères modifications méthodologiques ont été apportées aux missions (cf. fiche 8.01).

RERS 2022, DEPP

Tableau 10 Le remplissage de la déclaration d'impôt au sein des couples

Déclaration remplie par	la femme	l'homme	les deux	un parent, ami ou voisin	un professionnel
Couples de deux conjoints de classes populaires	50 %	37 %	8 %	4 %	1 %
Couples hétérogames (femme de classes populaires et homme de classes moyennes ou supérieures)*	48 %	32 %	11 %	3 %	6 %
Couples de deux conjoints de classes moyennes	33 %	48 %	8 %	0 %	11 %
Couples de deux conjoints de classes supérieures	24 %	64 %	10 %	0 %	2 %
Ensemble des couples	40 %	46 %	8 %	2 %	4 %

Source : Enquête pratiques et représentations face à l'État, février 2017 Dans : Alexis Spire, *Résistances à l'impôt, attachement à l'État. Enquête sur les contribuables français*, Seuil, 2018.

Tableau 11 Coût moyen d'une maison France services en 2020 selon son implantation

Implantation de la maison France services	Nombre moyen d'agents par maison	Coût moyen (en euros)
Zone rurale	2,2	93 843
Péri-urbain	2,5	101 479
Quartier prioritaire de la politique de la ville	4,5	200 131
Outre-mer	4,2	77 444

Source : commission des finances d'après la DGCL et d'après l'IGA

Bernard Delcros, « Premier bilan du financement des maisons France services », *Rapport d'information de l'Assemblée nationale*, n°778, 2021-2022, p. 83.

Document 2 : Expérimentation du document de cadrage en 2018

Le document de cadrage transmis aux partenaires sociaux le 25 septembre 2018 leur demandait de prendre un ensemble de mesures permettant de dégager entre 1 et 1,3 milliard d'euros d'économie en moyenne annuelle sur trois ans. Le gouvernement demandait : – de revoir les règles de cumul de l'allocation avec le revenu d'une activité réduite ou conservée afin de lutter contre la précarité et d'inciter à la reprise d'emploi durable ;

- de fixer à cinq ans la durée continue d'activité antérieure ouvrant droit à l'indemnisation-chômage pour les salariés démissionnaires ayant un projet de reconversion professionnelle ;
- de déterminer les règles d'articulation entre la nouvelle allocation pour les travailleurs indépendants, l'allocation d'aide au retour à l'emploi et les règles applicables en cas de reprise d'activité ;

- de mettre en place de nouvelles règles en vue d'inciter les entreprises à privilégier une réorganisation du travail par le dialogue social pour faire face aux évolutions conjoncturelles afin qu'elles pèsent moins sur l'assurance-chômage ;

- de créer les conditions d'un meilleur accompagnement des demandeurs d'emploi ;
- de proposer une meilleure articulation entre assurance-chômage et régime de solidarité, le cas échéant par la création d'une allocation-chômage de longue durée. L'échec des négociations entre partenaires sociaux a conduit le gouvernement à intervenir par deux décrets dits « de carence » publiés le 26 juillet 2019 et fixant les règles de l'assurance-chômage jusqu'en 2021. Celles-ci prévoyaient notamment de modifier les conditions d'éligibilité à l'assurance-chômage (sur les 24 derniers mois, 6 mois travaillés plutôt que 4), de modifier conjointement le calcul du salaire journalier de référence et de la durée d'indemnisation, de rendre dégressives les allocations chômage pour les hauts revenus à partir de sept mois d'indemnisation, de mettre en place un bonus-malus sur les cotisations patronales. Dans le contexte de la crise Covid-19, la plupart de ces mesures ont été suspendues. Les mesures concernant le nouveau calcul du salaire journalier de référence et le bonus-malus ont été annulées par le Conseil d'État le 25 novembre 2020 à la suite de recours d'organisations syndicales et patronales.

Source : Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo, Camille Landais, « Repenser l'assurance chômage : règles et gouvernance », *Notes du conseil d'analyse économique*, 61 (1), 2021, p. 2.

